

Mémoire

Pour l'obtention du diplôme

L' « AVENTURE INTELLECTUELLE » DE LA VILLE NOUVELLE D'ÉVRY : PEUT-ON PLANIFIER LE DEVENIR D'UNE VILLE ?



Coupage de presse relatant l'inauguration des locaux de l'EPEVRY en 1967. Source : archives départementales de l'Essonne.

Par M. Romain MAILLOT

Sous la direction de Mme Audrey Freyermuth

Année universitaire 2021-2022

« Les opinions exprimées dans ce mémoire sont celles de l'auteur et ne sauraient en aucun cas engager la directrice de mémoire ou l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence »

REMERCIEMENTS :

Ce mémoire n'aurait pu se faire sans un certain nombre de personnes, proches ou non, qui m'ont accompagné dans sa réalisation.

D'abord et avant tout, il me faut remercier Mme Audrey Freyermuth, ma directrice de recherche et maître de conférence en Sciences politiques, pour avoir accepté mon idée de mémoire, et m'avoir accompagné dans sa réalisation. Je sais que sans sa proposition de centrer ma pensée sur la politique des villes nouvelles puis d'en prendre une singulièrement, les idées qui étaient miennes n'auraient pu être mises en forme comme elles le sont ici.

J'ai réalisé ce mémoire relativement seul, sans trop demander conseil à mes proches, me réfugiant – peut-être trop, dans mes ouvrages, mes pensées et mes archives. Cependant, je voudrai mentionner l'importance qu'ont pu prendre ici les conseils de Bastien Azzarello, ami de longue date et œuvrant aujourd'hui dans les questions urbaines, qui a aiguillé mes analyses. De même, il me faut remercier mon ami Martin Muller, qui nourrit depuis mon passage à la LUISS de Rome mes réflexions foucaaldiennes sur l'objet urbain qui nous a tous deux tant intéressé. Merci également à ma mère pour sa relecture.

Enfin, il me faut remercier du plus profond de mon cœur ma professeur de khâgne en spécialité histoire-géographie, Mme Marie-Laure Perrodeau, qui m'a donné le goût déterminant de l'étude urbaine et spatiale. Ce travail ne pourrait exister sans l'apport intellectuel qu'elle m'a conféré, et sans son enseignement. Il y a, comme le mentionne Henri Lefebvre dans son *Droit à la ville*, un lien profond entre la pensée et la ville, et j'aspire à présent à ne jamais quitter son étude.

Symboliquement, mes remerciements vont également à l'ensemble des penseurs qui ont nourri ma réflexion : Henri Lefebvre, Michel Foucault, Gilles Deleuze ; et à tous les artistes qui ont su illustrer avec brio la complexité de l'objet urbain, fournissant à mon cortex de précieuses images : Rimbaud, Baudelaire, Aragon, Apollinaire, Gaspard Noé, Alpha Wann, Nepal, Lomepal, Jazzy Bazz. Ce mémoire est aussi le résultat des effets de leurs œuvres sur ma propre personne.

AVANT-PROPOS

Ce mémoire est d'abord le fruit d'une réflexion personnelle, et de longue date. Depuis mes études en philosophie et en géographie lors de mon passage en classe préparatoire, une question demeurait dans mon esprit : comment crée-t-on une ville ? Comment cela se produit-il ? Est-ce à voir avec ce que décrit Searl dans son ouvrage, *La construction de la réalité sociale*¹, à savoir que l'accord commun des subjectivités est seul à pouvoir permettre l'existence d'une telle entité, ontologiquement subjective ? Toutes ces questions se heurtaient dans mon esprit sans réponse claire, et il m'est alors venu l'idée d'en faire un sujet de recherche. Je crois, comme le décrivait William Marx au Collège de France², que nos interrogations personnelles sont la source des meilleurs travaux scientifiques.

Grâce aux conseils précieux de Mme Freyermuth, cette inquiétude s'est transformée en piste d'analyse, à savoir de prendre comme point de départ la politique des villes nouvelles, centrée très rapidement sur un cas clair, Evry. Ce mémoire est donc la résultante d'un an de lectures à ce sujet, mais aussi d'une approche épistémologique par le terrain et le travail d'analyse des archives départementales de l'Essonne.

Il serait faux de dire que ce mémoire n'a pas été nourri par tout un ensemble de représentations que je projette, en tant qu'auteur, sur l'espace urbain. Ce travail est le résultat d'une fascination pour la ville d'abord, que je dois à mes écoutes de rap, aux œuvres qui m'ont traversé, aux images mentales que forme mon esprit. D'une appétence réelle, ensuite, que j'ai pour l'étude de l'objet urbain, de son aménagement et de sa genèse. D'un désir profond, enfin, de modestement faire une *belle* œuvre de recherche, de l'ordre de celles que j'aurai aimé pouvoir lire en tant qu'étudiant. Et d'y intégrer tout ce qui faisait ma singularité propre, et qui, je l'espère, rend ce travail intéressant et pertinent.

¹ Searl, John. *La construction de la réalité sociale*, 1995.

² Marx, William. « Vivre dans la bibliothèque du monde », leçon inaugurale du 23 janvier 2020, Collège de France. Disponible en ligne ici : <https://www.youtube.com/watch?v=K13oU31p1Oc&t=1992s>.

SOMMAIRE :

TABLEAU DES SIGLES ET ABREVIATIONS	6
INTRODUCTION :	7
PARTIE I : PASSER DU PLAN AU TERRITOIRE. L' « AVENTURE INTELLECTUELLE » D'EVRY FACE AUX PREMIERES DIFFICULTES D'ORDRE POLITIQUES, ADMINISTRATIVES ET CONCEPTUELLES.	20
Chapitre 1 : Evry ville nouvelle, une « aventure intellectuelle » d'abord politique et administrative.	21
Chapitre 2 : Le plan à l'épreuve des idées. Le « laboratoire » des villes nouvelles et d'Evry au regard de la critique intellectuelle	33
PARTIE II : LE PLAN, OUTIL DU DEMIURGE ? REGARDS CROISES SUR LE RECIT DE LA PLANIFICATION D'EVRY	45
Chapitre 3 : Ordonner le chaos. La fondation de la ville nouvelle d'Evry a-t-elle à voir avec le récit déliururgique ?	45
Chapitre 4 : Faire entendre un autre récit. Divergences et contestations locales face à l' « aventure intellectuelle » des bâtisseurs d'Evry	57
PARTIE III : LA PLANIFICATION ET LA DIFFICILE QUESTION DE L'ADAPTABILITE. EVRY FACE AUX CONJONCTURES	70
Chapitre 5 : Réduction des ambitions pour Evry et apparition d'une nouvelle conjoncture politique, démographique et esthétique	70
Chapitre 6 : La fin de l'exceptionnalité. Faire entrer Evry dans le droit commun et dans l'ordinaire	82
CONCLUSION	92
POST-SCRIPTUM	96
BIBLIOGRAPHIE	97
SOURCES ISSUES DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	104

TABLEAU DES SIGLES ET ABREVIATIONS

EPA : Etablissement Public d'Aménagement.

EPAVN : Etablissement public d'aménagement de ville nouvelle.

EPEVRY : Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle d'Evry.

EVA : Diminutif donné à l'association « Evry-Animation ».

EVE : Université Evry-Val-d'Essonne.

GCVN : Groupement Central des Villes nouvelles.

IAURIF : Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France.

MVN : Mémoire de la Ville Nouvelle (association d'Evry).

PADOG : Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne.

PLU : Plan local d'urbanisme.

SCAN : Syndicats communautaires d'aménagement de la ville nouvelle.

SCOT : Schéma de cohérence territoriale.

SDAU : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne.

ZAC : zones d'aménagement concerté.

ZUP : Zones à urbaniser en priorité.

INTRODUCTION :

« Le regard sur l'avenir est le premier temps de l'action »

Pierre Massé, Commissaire général du Plan, *Le Plan ou l'anti-hasard*, 1965.

Dans les années 1960, l'Etat français décide, sous le patronage de Michel Debré, Charles De Gaulle et Paul Delouvrier, d'un programme urbain unique et hors-norme historiquement : la politique des villes nouvelles. Dans le contexte des Trente Glorieuses, de la reconstruction de l'après-guerre et de la croissance économique et démographique nationale, il est décidé de bâtir un ensemble de nouvelles unités urbaines pour absorber la poussée démographique et l'exode rural que subissait alors le territoire métropolitain. Cette politique vise à opérer à l'échelle nationale, et ces futures collectivités – que l'on ne nomme pas encore « villes nouvelles »³, doivent être construites en proximité de Rouen, Lyon, Lille, Marseille, et au sein de la région parisienne. Dans cette dernière, leur nombre devait être initialement de huit, avant d'être réduit par la suite.

Il y a dès le début de cette opération un « malentendu », une indécision quant à la nomination de ces constructions nouvelles⁴. Cette dernière renvoie au caractère profondément polysémique des villes nouvelles. Retrouvables à toutes les époques et dans tous les espaces, une « ville nouvelle » renvoie à une pluralité de réalités⁵. Syntagme imprécis, il recouvre trop de cas différents pour dire exactement ce que serait une ville nouvelle. Ce qui les unit cependant, c'est

³ Behar, Daniel, Estebe, Philippe et Gonnard, Sophie. « Les villes nouvelles en Ile-de-France ou la fortune d'un malentendu, revue de la littérature (1965-2000) », Programme histoire et évaluation des villes nouvelles, 2002.

⁴ *Ibidem*.

⁵ Wakeman, Rosemary. "French new towns: "the beautiful adventure"", in *Practicing utopia: an intellectual history of the new town movement*, Chicago, University of Chicago Press, 2016.

qu'elles s'originent dans par un pouvoir étatique fort. Et ce trait caractéristique énonce bien un premier aspect majeur de la politique ici étudiée : la tutelle étatique y est omniprésente.

Ce qui marque par ailleurs cette opération, c'est le haut degré de sa planification. Les villes nouvelles françaises ont grandement à voir avec la mise en place de schémas, de plans ou de zonages. C'est une opération véritablement programmatique. La rationalité et la rigueur administrative s'y voient être affirmées avec d'autant plus de force que le contexte de l'émergence d'un puissant corps de fonctionnaire et le renforcement de l'Exécutif sous la jeune Vème République permet précisément l'application d'une telle politique sur les territoires français.

Ce qui frappe l'observateur de cette politique, c'est la complexité de cette greffe urbaine. Il s'agit d'insérer au sein d'espaces plus ou moins mis en valeur une nouvelle structure de bâti, et qui plus est d'envergure. On évoque alors à l'origine des villes de plusieurs centaines de milliers d'habitant – soit une transformation majeure et irréversible des territoires d'accueil de cette politique. L'éventail si diversifié des instruments législatifs, administratifs et juridiques mis en place pour cette dernière témoigne de cette complexité d'exécution. La chose se confirme également lorsqu'on constate l'importance du personnel mobilisé dans cette politique : figures politiques, haut-fonctionnaires, urbanistes, aménageurs, sociologues, ingénieurs, architectes...

Mais il faut dire que cette greffe urbaine intervient dans un paradigme singulier, celui de la décentralisation – et de la peur d'une macrocéphalie parisienne. S'ouvrent avec les villes nouvelles tout un ensemble de portes sur diverses pensées et théories idéologiques. On évoque alors une genèse socialiste voire utopiste de ces lieux, voués à créer un espace où la vie serait plus agréable, mieux organisée, loin des grandes métropoles et proche des idées de Mai 1968.

Autre élément considérable : le but avoué est de ne pas reproduire l'expérience des grands ensembles français. Les villes nouvelles, des dires de leurs concepteurs, seront de véritables villes – non pas des banlieues vides de dynamisme ou bien des « villes-dortoirs ». C'est donc bien un souci d'innovation urbaine, d'amélioration de la formule des « grands ensembles » qui nourrit la réflexion des urbanistes des villes nouvelles.

Reste que la question du dynamisme de ces villes demeure. Et singulièrement, celle des équipements – culturels, administratifs ou de loisirs, dont la dotation était censée permettre, aux yeux des traceurs de ces villes, la naissance de la richesse de la vie quotidienne urbaine. Il faut

se demander si une ville fondée *ex nihilo* peut ne serait-ce qu'apparaître, aux yeux de ses habitants, comme une ville au sens ordinaire, habituel, usuel.

Or ici, le chercheur n'agit pas seul. Au contraire, l'étude de l'objet urbain est ancienne, si ancienne d'ailleurs qu'elle entretient un lien profond avec le développement de la pensée, et ce dès l'Antiquité⁶. Spécifiquement, les villes nouvelles témoignent d'une grande richesse académique, dont il faut donner ici un aperçu.

Etat de l'art :

“There is nothing new about new towns. There have been constructed since the beginning of recorded history”

Rosemary Wakeman, *Practicing utopia : an intellectual history of the new town movement*.

L'impossible synthèse d'une littérature abondante

Il existe une littérature abondante – pour ne pas dire débordante – sur la question des villes nouvelles. C'est même le constat que fait, en juin 2002, le programme interministériel « Histoire et évaluation des villes nouvelles » dans son rapport sur l'état de la littérature entre 1965 et 2000 : « comment épuiser en effet l'un des sujets les plus débattus de l'histoire de l'aménagement urbain et du territoire réunis ? [...] plusieurs vies érudites n'y suffiraient pas »⁷. Inutile donc, ici, de tenter l'impossible. Mais il faut pourtant donner à voir les grandes lignes de l'état actuel de la connaissance académique au sujet des « villes nouvelles », et plus

⁶ Henri Lefebvre, dans son *Droit à la ville*, a bien montré la logique qui unie, chez Aristote par exemple, le développement de sa pensée et l'étude de l'urbain.

⁷ Behar, Daniel, Estebe, Philippe et Gonnard, Sophie. « Les villes nouvelles en Ile-de-France ou la fortune d'un malentendu, revue de la littérature (1965-2000) », Programme histoire et évaluation des villes nouvelles, 2002.

spécifiquement d'Evry. De fait, les « villes nouvelles » ont été étudié dans de nombreux champs disciplinaires : géographie, urbanisme, aménagement, histoire, sciences politiques et sociales, et cette richesse scientifique ne s'est pas tarie depuis au moins les années 1990.

Ajoutons à ce constat que les sources à l'étude dans ce domaine ont été produites par une grande pluralité d'acteur. Etant une opération de l'Etat, on trouve au sujet des différentes villes nouvelles un ensemble conséquent de communications interministérielles, de documents publics et administratifs, mais surtout du Programme « Histoire et évaluation des villes nouvelles », dont l'importance pour la recherche doit être signalé⁸. Achievé en 2005, ce travail d'analyse et de revue de la littérature, bien que d'origine étatique, offre un apport considérable à la science actuelle. Mais il existe évidemment une recherche académique hors de la sphère étatique, bien qu'elle ait, comme le note Loïc Vadelorge, longtemps manqué d'historiens⁹. En plus de ces éléments, on trouve un ensemble important d'association, de groupes de personnes faisant vivre une certaine mémoire des villes nouvelles, et produisant donc des documentaires, publications et sources de toutes sortes. La quantité de témoignage d'anciens habitants, de bâtisseurs, d'ingénieurs ou d'urbanistes, doit aussi être mentionnée, pour rendre compte de la quantité d'information existante sur les villes nouvelles.

L'Etat et les villes nouvelles : une histoire ancienne et internationale

Un élément qui est omniprésent au cœur de la question de la construction plus ou moins *ex nihilo* d'une ville, c'est bien sûr celle de la tutelle et de l'action étatique. L'Etat est un acteur incontournable ici, par son volontarisme politique – ou plutôt celui de son corps politique et administratif. Et cela n'est pas propre au cas français. Nombre de pays ont vu, en Europe comme ailleurs, naître des villes nouvelles, ou bien des villes entièrement fondées par l'Etat. Que l'on pense à Brasilia, à la Versailles de Louis XIV ou aux cités scientifiques de l'URSS¹⁰, toutes ont en commun de descendre directement de la volonté étatique. Et la littérature scientifique établi clairement des parallèles féconds avec les autres expériences internationales de construction de villes nouvelles. Il convient ainsi de ne pas omettre ce cadre international, dans lequel les villes

⁸ Pour une synthèse des problématiques soulevées dans ce programme et de son organisation, voir Loïc Vadelorge, « le programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles : bilan et perspectives de la recherche historique », *Erès*, numéro 130, 2007, pp.27-40.

⁹ Vadelorge, Loïc. « des villes sans histoire », PUF, vol.33, 2003, pp.21-30.

¹⁰ Limonier, Kevin. *L'archipel des savants : histoire des anciennes villes d'élite du complexe scientifique soviétique*, Editions B2, 2018.

jouent un rôle considérable et s'insèrent – ce que Rosemary Wakeman décrit comme un « mouvement international des villes nouvelles »¹¹. Et l'exemple français en atteste, la France ayant exporté son savoir-faire en la matière dans divers pays : Egypte¹², Venezuela, Sénégal et Indonésie¹³.

A ce titre, la recherche a, au moins depuis les années 1990 en France, orienté ses considérations vers l'idée qu'il existe un « âge d'or » des villes nouvelles, entre 1945 et 1975 – notamment dans le contexte de la reconstruction et des Trente Glorieuses en Europe¹⁴. Mais une autre courante théorique, certes aujourd'hui moins représentée, considère que ce phénomène « a toujours existé, des nea-polis du monde grec antique aux derniers avatars urbains capitalistes »¹⁵. Et de fait, nombre d'exemples historiques permettent de mettre en perspective dans le temps long ces expériences urbaines, où l'Etat, dans ses diverses formes – pouvoir des cités de la Grèce Antique, pouvoir seigneurial du Moyen-Âge -, a influencé de tout son poids à la création de centres urbains.

Grandes lignes de force idéologiques de l'étude des villes nouvelles

En outre, l'étude des villes nouvelles a été, tout comme les domaines géographiques ou politiques, traversée par des courants idéologiques divers, et parfois antagonistes. Dans ce cadre en effet, l'intervention de l'Etat n'est pas neutre, et répond à tout une tradition intellectuelle, économique et politique renvoyant à une sphère régaliennne forte, interventionniste et parfois autoritaire. En réponse, des lectures anarchistes, anti-Etat ou marxistes ont pu critiquer cette politique. Se concrétisant dans les années 1960-1970, le projet des « villes nouvelles », comme celui des grands ou nouveaux ensembles, a ainsi attiré la critique académique et politique des penseurs marxistes. Henri Lefebvre notamment, dans son ouvrage *Le droit à la ville*, inscrit l'opération des villes nouvelles dans une perspective plus large. Il ne s'agit pour lui que d'une étape supplémentaire, après la politique haussmannienne des années 1850-1870 et la création

¹¹ Wakeman, Rosemary. *Practising utopia. An intellectual history of the New Town Movement*, Chicago, University of Chicago Press, 2016.

¹² Auteur inconnu. « La France propose aux Egyptiens son expérience urbanistique », *La Croix*, archives départementales de l'Essonne, 1979.

¹³ C'est ce dont atteste trois fiches projet retrouvées aux archives départementales de l'Essonne en date d'un déjeuner de presse du 29 novembre 1984, qui témoignent d'un futur international prévu pour les techniciens de la ville nouvelle d'Evry.

¹⁴ Vadelorge, Loïc. « Les villes nouvelles, bornes témoins de la mondialisation urbaine », *Les Cahiers d'Outre-mer*, 2020.

¹⁵ *Ibidem*.

des premières banlieues pavillonnaires sous la III^{ème} République, pour éloigner les classes populaires du centre des villes, et notamment de Paris¹⁶. Plus généralement, cette pensée philosophique voit l'opération étatique comme étant orientée idéologiquement : bien qu'elle réponde à des contraintes conjoncturelles – que Lefebvre nomme les « urgences » de l'époque – , elle sert aussi une « stratégie de classe »¹⁷, la bourgeoisie parisienne cherchant à préserver sa place et ses intérêts au cœur des villes. Est également pointé du doigt l'autoritarisme avec lequel l'Etat déploie la construction de ses villes, manifestant sa volonté de contrôle jusque dans la mise en valeur de ses territoires. On dénonce en outre le désir de centrer bon nombre de ces villes autour d'un objectif marchand, ou mercantile – Evry notamment, est pensée autour d'un grand centre commercial novateur, l'Agora. Henri Lefebvre ou encore le philosophe Paul Thibaut¹⁸ prophétisait ainsi une difficile réussite de ces villes : rien de ce que l'Etat prévoit en ces lieux ne suffira à leurs donner vie, à créer du dynamisme autre que de l'activité économique¹⁹.

En outre, à partir des années 1970 puis surtout des décennies 1980 et 1990, une autre critique s'élève, celle des penseurs néolibéraux. Dans le sillage des crises économiques des années 1970 et la montée en puissance des idées néolibérales, ceux-ci viennent remettre en question l'emprise de l'Etat sur l'économie, l'aménagement urbain et la planification des territoires. Dans cette perspective, l'entreprise des villes nouvelles se lit comme une opération couteuse et problématique, du fait de la trop grande prégnance de l'Etat dans ce qui devrait relever selon eux des affaires du secteur privé. Loïc Vadelorge, comme d'autres chercheurs, a bien montré l'influence dans ce domaine du Président de la République Valérie Giscard d'Estaing, alors relativement acquis à la cause libérale²⁰. Il fait alors dans *Démocratie française*²¹ « l'éloge des villes moyennes »²², et éloigne de ses priorités politiques les villes nouvelles, jugées sources de soucis économiques.

¹⁶ Lefebvre, Henri. *Le droit à la ville*, 3^{ème} édition, 2009, pp13-17.

¹⁷ Ibidem

¹⁸ Thibaut, Paul. « Evry et autres lieux », *Esprit*, nouvelle série, n°446, 1975, pp.842-845.

¹⁹ Lefebvre, Henri. *Le droit à la ville*, 3^{ème} édition, 2009.

²⁰ Vadelorge, Loïc. « La politique des villes nouvelles. De l'Etat aux collectivités locales (1965-2005) », *Pour mémoire*, n°1, 2006.

²¹ Giscard d'Estaing, Valérie. *Démocratie française*, 1976.

²² Vadelorge, Loïc. « La politique des villes nouvelles. De l'Etat aux collectivités locales (1965-2005) », *Pour mémoire*, n°1, 2006.

A partir de quand dire d'une ville nouvelle qu'elle est une « ville » ?

Si cette question se pose, c'est que la recherche a bien montré que le projet des villes nouvelles a été celui d'une construction accélérée d'un ouvrage qui se construit habituellement sur des dizaines, si ce n'est des centaines d'années. Comme l'ont montré les études, l'idée des villes nouvelles était à tout prix d'éviter l'écueil des grands ensembles et celui des « villes dortoirs ». Il fallait faire de « véritables villes » - mais c'est précisément sur cette caractéristique que les controverses intellectuelles sont profondes. Comment définir clairement ce qui fait d'un ensemble de constructions une « ville » véritable ? Le critère géographique de la « continuité du bâti », ne suffit pas à résoudre ce questionnement. Il faut aussi prendre en compte le dynamisme économique, la capacité des citoyens à se mouvoir, à échanger, à former des associations, à s'appropriier les rues et les équipements urbains. C'est d'ailleurs sur cet ensemble de critères que la revue de la littérature du Programme interministériel « Histoire et Evaluation des villes nouvelles » statuait dans leur rapport de 2002 que Marne-la-Vallée « n'apparai[ssai]t pas vraiment comme un centre urbain, ni comme une ville »²³. Si la limite entre ce qui n'est pas une ville et ce qui en est une est donc un enjeu épistémologique considérable, reste que le rôle du chercheur peut donc être d'identifier les cas clairs où un ensemble de constructions n'appartient pas à la catégorie des villes, comme c'est le cas pour Marne-la-Vallée.

Nonobstant ces difficiles conciliations théoriques, reste que dans le cas des villes nouvelles, des indices administratifs et juridiques permettent de rendre compte de l'évolution de ces espaces vers le statut de villes officielles. Rappelons ainsi qu'elles ont progressivement perdues leurs singularités juridiques, administratives²⁴ et politiques, les faisant passer progressivement d'un statut d'exception dans le paysage français à une entrée dans le droit commun. C'est cette transition entre les années 1980 et 2000 qui permet au moins de tracer une première frontière, une première étape, du passage d'un objet singulier, qui n'est *pas tout à fait une ville*, à un objet urbain et métropolitain plus identifié, considéré comme tel par la loi et l'administration publique. Or on pourrait dire, dans le sillage de la littérature, que des

²³ Behar, Daniel, Estebe, Philippe et Gonnard, Sophie. « Les villes nouvelles en Ile-de-France ou la fortune d'un malentendu, revue de la littérature (1965-2000) », Programme histoire et évaluation des villes nouvelles, 2002.

²⁴ Ce fut le cas notamment par l'existence puis la fermeture des Etablissements publics d'aménagement des villes nouvelles françaises, véritable singularité propre à ces dernières. Voir à ce titre l'article synthétique de Loïc Vadelorge, « la fermeture des Etablissements publics d'aménagement des villes nouvelles françaises », *Vingtième-siècle. Revue d'histoire*, n°79, 2003, pp. 125-127.

expériences si particulières ne pouvaient que porter avec elles tout un tas de récits singuliers, hors-normes, dont il nous faut préciser ici la nature.

Légendes, mythes et héros : les villes nouvelles comme épopée

De fait, la littérature a permis de mettre en avant une certaine mythification du processus de création des villes nouvelles, avec ses héros, ses hauts-faits, ses légendes et anecdotes marquantes. Le travail des chercheurs a souvent été, on le sait, de déterminer ce qui tenait de la réalité et ce qui avait été, inconsciemment ou non, retravaillé, modifié. A l'origine des villes nouvelles, il y aurait par exemple une phrase restée célèbre, prononcée dans un hélicoptère survolant Paris par le Général De Gaulle à Paul Delouvrier : « mettez-moi de l'ordre dans ce bordel ». Mais Loïc Vadelorge a donné la chronologie et la genèse de cette phrase, en montrant que sa première occurrence n'apparaît qu'en 1984 lors d'un entretien avec Delouvrier, et se révèle bien moins spectaculaire et démiurgique²⁵. Mais les chercheurs²⁶ montrent également combien le récit des villes nouvelles s'est construit autour de personnage clefs, tel que De Gaulle, Debré ou Delouvrier. Cela tient en partie au fait que, dès les années 1970, se met en place une fascination considérable autour de ces deux personnages, dont on recueille²⁷ ou on lit les souvenirs²⁸.

Si tout cela est à présent établi, reste que l'expérience des villes nouvelles se présente souvent comme une épopée, où prennent place divers personnages – majoritairement, il faut le dire, masculins. De ces groupes d'hommes, la littérature s'est parfois attachée à dire qu'ils avaient pu avoir des mots ou des actes de démiurge. Citons notamment ici le travail de Daniele Voldman²⁹ ou encore celui de Jacques Longuet³⁰, qui a précisément opéré cette étude sur la question d'Evry, inspirant nombre des réflexions présentées ici. Si ces travaux existent, le

²⁵ Vadelorge, Loïc. « Mémoire et histoire. Les villes nouvelles françaises », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°98, 2004, pp.7-14.

²⁶ Il faut renvoyer aux travaux de Loïc Vadelorge, notamment son article synthétique sur la question : « des villes sans histoire », PUF, vol.33, 2003, pp 21-30.

²⁷ Citons notamment *Paul Delouvrier ou la passion d'agir*, entretiens rédigés par Roselyne Chenu et publiés chez Seuil en 1994, mais aussi *L'aménagement de la région parisienne (1961-1969), le témoignage de Paul Delouvrier*, Paris, Presse des Ponts et Chaussées, 2003.

²⁸ Rappelons que les mémoires du Général de Gaulle paraissent en 1954, 1956 et 1959, précédant le Schéma Directeur de 1965.

²⁹ Voldman, Daniele. « Les traceurs de ville ont-ils un discours de démiurges ? », in *Gouverner les villes, le rôle de l'Etat et des collectivités locales (1960-2005)*, Programme interministériel d'Histoire et d'Evaluation des villes nouvelles, Le Manuscrit, 2005, pp.51-67.

³⁰ Longuet, Jacques. « Quand l'homme devient démiurge ou la prodigieuse histoire de la ville nouvelle d'Evry », in *Mythologie urbaines : les villes entre histoire et imaginaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

nombre de personnages « clefs » – Paul Delouvrier, Michel Boscher³¹, André Lalande³², André Darmagnac³³ – dans la construction d'Evry invite à pousser plus loin la réflexion dans leur rôle dans l'édification et la diffusion d'un tel récit.

Analyser de manière individuelle Evry, un terrain d'enquête à exploiter

La littérature, qui a pu longtemps s'attacher à étudier les villes nouvelles dans leur ensemble - soit d'un point de vue national soit uniquement francilien, s'est également dévolue à décrypter leurs spécificités individuelles. Cela a pu se faire sous la forme de catalogue, comme dans l'ouvrage de 1975 de Catherine Chatin, *9 villes nouvelles, une expérience française de l'urbanisme*. Elle y consacre à chaque ville des pages descriptives sur leur situation, leur réalisation et leurs objectifs. A ce titre il faut admettre ici que la littérature scientifique se révèle à ce titre bien plus abondante sur les cinq villes nouvelles franciliennes que sur les quatre autres. En cause évidemment, leur facilité d'accès, mais aussi le fait qu'elles proposent au chercheur un ensemble dit cohérent, dont on peut analyser à loisir la pertinence, les intrications internes et l'insertion régionale.

En ce qui concerne Evry en tant que ville nouvelle, force est de constater qu'elle ne présente pas un nombre débordant de publications scientifiques qui s'attache à étudier ses singularités. Cergy-Pontoise par exemple, a vu la chercheuse Caroline de Saint-Pierre³⁴ produire une thèse aujourd'hui fortement reprise et citée dans les travaux de ses collègues ; rien de comparable n'existe sur Evry en tant que ville nouvelle³⁵. Ce travail académique reste donc à écrire, et le mémoire ici présenté entend partiellement répondre à cet enjeu.

³¹ Maire d'Evry entre 1947 et 1977, auteur de la loi Boscher sur les villes nouvelles.

³² Figure majeure de la construction d'Evry, il a été nommé par Paul Delouvrier à la direction générale de la ville nouvelle, qu'il dirige entre 1966 et 1979.

³³ Membre de la mission d'étude de la ville nouvelle d'Evry et participant actif de l'association « Mémoire de la ville nouvelle » d'Evry qu'il a un temps dirigé.

³⁴ De Saint-Pierre, Caroline. *Cergy « ville bien dans son temps » ou bien de son temps ? : fabrication de la ville et logiques sociales dans un secteur de ville nouvelle*, thèse de doctorat, dir. Gérard Althabe, Paris, EHESS, 1999.

³⁵ Il existe bien la thèse de Josy Di Fusco-Le Doussai, *La difficile insertion d'une commune ancienne dans une ville nouvelle : Ris-Orangis et la ville nouvelle d'Evry*, soutenue en 1985, mais on voit bien que le sujet n'est pas centré uniquement sur la ville nouvelle d'Evry.

Les singularités d'Evry, ville nouvelle

Cependant, il serait erroné de dire que la recherche ne s'est jamais penchée sur le cas d'Evry. Bien au contraire, nombre de publications ont fait ressortir ses caractéristiques, et certaines singularités. Evry, comme les autres villes nouvelles, apparaît dans les ouvrages de bilan, les manuels de géographie, d'urbanisme ou de sciences administratives soit au sein d'une dynamique d'Etat aménagiste et volontariste, ou au contraire dans celle de la décentralisation – ou des deux à la fois³⁶.

En outre, Evry est généralement évoquée comme une ville voulue à la fois centre économique et culturel, étant doté de foyer d'emplois, d'une université et de nombreux services en ce sens. Également, la cité évryenne a beaucoup été étudiée d'un point de vue des aménagements religieux, du fait de la construction de la cathédrale d'Evry, qui a fait couler l'encre des spécialistes³⁷. La présence d'une pagode et d'une mosquée toutes deux d'ampleurs construisent ainsi une spécificité religieuse évryenne. S'adjoignent à cela l'importance administrative d'Evry, mais aussi son riche foisonnement architectural, particulièrement bien documenté. Enfin, la recherche s'est également penchée sur les personnages ayant bâti Evry – au sens propre comme figuré -, en recueillant, commentant et analysant des témoignages, des publications et des actes. Mais force est de constater qu'une vision globale de l'œuvre accomplie, de ses péripéties et ses complications, n'est pas aisément trouvable. Pourtant, du fait de la quantité de sources disponibles au sujet de la ville nouvelle – notamment aux archives départementales de l'Essonne -, la matière existe pour un tel sujet. C'est donc l'ensemble de ces éléments préalables qui nourrit la construction du modèle analytique et du système d'hypothèses de ce travail.

Problématique :

On le constate, la construction de la ville nouvelle d'Evry a tout à voir avec une planification méticuleuse, où l'Etat et l'administration ont grandement agi de manière programmatique.

³⁶ Reghezza-Zitt, Magali. *La France dans ses territoires*, Armand Colin, 2^{ème} édition, 2017.

³⁷ On dénombre pas moins de huit ouvrages consacrés exclusivement à ce bâtiment, dont celui de Jacques Longuet, *Autour d'une cathédrale*, publié aux éditions Médiapaul en 1995.

Pourtant, une telle logique planificatrice était-elle véritablement l'instrument le plus efficace pour bâtir Evry, ou bien au contraire n'empêche-t-elle pas l'adaptation à la conjoncture ?

De fait, si Evry fut une des villes nouvelles les plus planifiées, les plus prévues, les plus méticuleusement organisées, rien n'aurait dû échapper à ce programme originel. C'est tout l'enjeu d'un plan, ou d'un schéma directeur : il programme, prévoit, ordonne. Pourtant, l'usage d'un plan a ses défauts : œuvre d'abord intellectuelle et abstraite, elle ordonne l'espace *a priori* ; œuvre fixe et rigide ensuite, elle ne supporte que peu la modification, le changement et l'adaptation conjoncturelle. C'est ce que dénonçait d'ailleurs le ministre de l'Équipement de l'époque, M. Pisani, lors de l'inauguration des travaux d'Evry face à Paul Delouvrier : Evry est d'abord une « aventure intellectuelle », une abstraction³⁸. La problématique se pose alors de savoir si, entre le plan et l'application, entre le dessin du politique ou de l'urbaniste et la réalité vécue des habitants, il ne risque pas d'y avoir discontinuité, différence, conflit.

Cette question permet également d'analyser, en filigrane, les prédicats attachés à l'objet « plan », en particulier les contradictions avec la volonté de l'appareil politico-administratif, le récit démiurgique qui en découle, les difficiles adaptations aux conjonctures.

Pour étudier cette question, il a été choisi de s'appuyer sur différentes sources. Evidemment, les publications universitaires apportent indéniablement des éléments de réponse. Mais l'étude de la presse locale ou nationale de l'époque, ainsi que celle des documents associatifs et des témoignages des habitants, permet-elle d'avoir un aperçu de la ville d'Evry telle qu'elle était vécue, arpentée et racontée par ces derniers. Ici, le travail d'exploration des archives prend tout son sens, puisqu'il permet de retracer l'évolution des représentations, des mentalités et des commentaires au sujet de la mise en œuvre de la ville nouvelle.

Dispositif d'enquête :

Pour répondre pleinement à ces hypothèses, il a été décidé d'exécuter une enquête en deux temps relativement distincts, bien que complémentaires. D'abord, une partie de notre

³⁸ M. le Ministre a déclaré cela lors de sa visite sur les travaux d'Evry ville nouvelle le 17 avril 1967, en présence notamment de Paul Delouvrier. L'expression est reprise dans divers coupures de presse.

temps a été consacré à la recherche et à la lecture de sources académiques, afin d'avoir une idée précise des avancées et conclusions de la recherche, à la fois sur les villes nouvelles en général et sur Evry notamment. Mais tout en continuant ce travail de recherche, il a été effectué une enquête de terrain dans les archives locales. Cela servait plusieurs intérêts. En plus d'être une réponse à une curiosité personnelle, cette recherche permettait de déceler des documents qui, sans doute, ont pu échapper aux analyses précédentes. Par ailleurs, cette exploration dans les archives locales était motivée par notre bagage académique personnel : ayant été formé à la géographie, à l'étude de document historique et à la cartographie, il est certain nous avons une appétence particulière pour l'analyse de sources comme les cartes, les plans et les textes historiques, présents en quantité aux seins des archives de l'Essonne.

Nous nous sommes donc rendus à Evry puis à Chamarande pendant plusieurs jours, lieu où se trouvent les archives départementales de l'Essonne. Là-bas, il nous a été possible d'avoir accès à un grand nombre de documents sélectionnés au préalable dans le cadre de notre recherche : plans originaux de la ville nouvelle, correspondance entre les différents acteurs de sa construction, campagnes publicitaires, mais aussi et surtout coupures de presses locales ou nationales. Leur liste totale est indiquée à la fin de ce mémoire, partie « sources issues des archives départementales ». Ces dernières ont été très utiles pour comprendre et contextualiser la réception, dans la presse, du projet de ville nouvelle – mais aussi d'y lire les premières inquiétudes dès son début, et ce même dans les espaces gouvernementaux. Mais les sources émanant de l'EPEVRY ont aussi été d'une grande aide pour comprendre les rouages internes d'un tel projet. Si toutes ces sources ne sont pas reproduites ici ou commentés, elles ont eu, sans nul doute, un caractère édifiant dans l'organisation et la rédaction finale de ce travail.

Enfin, une autre source a été fort utile à l'élaboration de cette réflexion, et elle provient des associations chargées de faire perdurer la mémoire de la ville nouvelle. Notamment, l'association « Mémoire de la ville nouvelle », aujourd'hui peu active, a produit un nombre important de plaquettes thématiques visant à rassembler des documents, affiches, témoignages d'habitants – tous précieux pour notre étude. S'il faut bien sûr les prendre avec le recul scientifique nécessaire, leur apport dans ce projet est considérable.

En somme, pour attester ou non de la validité de nos hypothèses, il faut tester plusieurs choses. D'abord, si dans la littérature, dans les correspondances ou archives, on ne retrouve pas des traces de doutes, d'inquiétudes, de changement par rapport aux plans initiaux – preuve donc qu'il y aurait eu remise en question ou au moins interrogations quant à la planification même, et à l'usage de plans ou de schémas directeurs.

Plan du mémoire :

Fort des résultats obtenus, il a été établi de les analyser selon le plan présenté ici. Ce dernier emprunte beaucoup à cette expression ministérielle retrouvée dans les archives départementales d'une « aventure intellectuelle ». Au-delà d'être symptomatique d'un manque de communication entre les appareils étatiques au sujet de la ville nouvelle d'Evry et de rivalités internes, son sens peut être exploité de deux façons fécondes à notre sens. La ville nouvelle d'Evry est d'abord une « aventure intellectuelle » car elle née d'une abstraction, d'une théorisation de la part des administrateurs publics³⁹ ; elle l'est ensuite et surtout parce qu'elle a donné lieu à une mise en récit, à une mythification de la part de ses acteurs. Faire une ville nouvelle, c'est donc bien une aventure de l'esprit ; la raconter l'est tout autant.

Dans cette perspective, il sera donc d'abord montré que l'expérience de la ville nouvelle d'Evry procède bien d'une « aventure intellectuelle », qui entre rapidement en confrontation à la fois avec des réticences politiques et administratives internes, mais aussi avec l'épreuve des critiques théoriques (I). Ces dernières révèlent que l'usage d'un plan n'a rien d'anodin, idéologiquement parlant. Ce faisant, il s'agira d'établir ensuite que le plan doit être mis en perspective avec le pouvoir qu'il confère, proche de celui d'un demiurge urbain (II). Enfin, ce mémoire démontrera que le plan témoigne d'une limite majeure, à savoir sa difficile adaptation avec la conjoncture (III), ce dont attestent les dernières étapes de la ville nouvelle d'Evry.

³⁹ Henri Lefebvre dira des villes nouvelles et des nouveaux ensembles qu'ils sont même le lieu de la plus grande rationalité étatique, le lieu de son expression la plus profonde quant à la notion « d'habitat ». Il n'y a pas plus rationnelles, plus instrumentalisées par la pensée que ces constructions naissantes.

PARTIE I : PASSER DU PLAN AU TERRITOIRE. L' « AVENTURE INTELLECTUELLE » D'EVRY FACE AUX PREMIERES DIFFICULTES D'ORDRE POLITIQUES, ADMINISTRATIVES ET CONCEPTUELLES.

Le titre de cette partie propose une première caractéristique de l'étude de tout plan : il faut le mettre en perspective avec le territoire sur lequel il s'appose, qu'il souhaite organiser. S'agissant d'Evry, le but de cette partie est de développer l'idée qu'elle a, en accord avec l'expression de M. Pisani, de nombreuses caractéristiques de l'« aventure intellectuelle ». Véritable produit d'une forte abstraction, construite d'abord et avant tout dans les bureaux et les esprits des aménageurs centralisés à Paris, Evry est le produit d'un schéma, d'une planification. C'est le pur produit, d'apparence tout du moins, de la logique planificatrice, qui s'incarne dans les villes nouvelles comme dans d'autres secteurs de la société durant les années 1940-1960. Or, cette « aventure intellectuelle » a rencontré, dès les premières années de sa mise en application, de fortes réticences politiques et administratives (Chapitre 1), qui attaquent justement ce risque d'avoir planifié à outrance ce projet a priori. Voilà un premier aspect de cette mise en perspective du plan et du territoire : leurs acteurs peuvent disjoindre dans leurs volontés respectives. Il faut donc donner le détail de ces conflits, avant de pouvoir étudier les critiques théoriques qui sont faites à cette politique singulière (chapitre 2). Cette critique est pertinente ici, car elle s'attèle à décrypter la faisabilité d'une telle entreprise, et les risques de la mise en place d'une logique planificatrice d'envergure sur les territoires. L'idée est aussi de critiquer, sur le plan des idées, ce que beaucoup voient justement comme une aventure d'abord mentale, intellectuelle, conceptuelle.

Chapitre 1 : Evry ville nouvelle, une « aventure intellectuelle » d'abord politique et administrative.

« Le plan est adopté et il sera réalisé »

Le Président Charles De Gaulle, Conseil des Ministres restreint de
1965.

L'idée qui sous-tend ce chapitre est de montrer les caractéristiques principales de cette « aventure intellectuelle » qu'est la planification d'Evry, notamment ses aspects politiques et administratifs. Ainsi, les villes nouvelles et Evry sont le fruit de considérations démographiques, urbaines et explicitement politiques. Mais, lorsque l'on compare l'idée originelle et son application, on constate de rapides remises en question de cette volonté planificatrice, et ce au sein même de l'appareil étatique.

1/ Les villes nouvelles françaises, fruits de problématiques démographiques, urbaines et politiques

Lorsqu'on fait la genèse d'un fait de quelque nature que ce soit en sciences politiques ou sociales, on admet assez aisément qu'il puisse à la fois avoir un commencement à la date arrêtée, claire, mais également qu'il s'inscrive dans une tendance plus large⁴⁰. La politique française des villes nouvelles n'y fait pas exception. Déjà, ces cités ne furent pas les premières à avoir été entièrement décidées par l'Etat français ou ses autres manifestations. Si on a souvent évoqué les exemples de Versailles, fondée par Louis XIV ; de la Nouvelle-Orléans fondée par les Français à partir de 1718⁴¹; ou encore des bastides, villes fondées sur initiative seigneuriale

⁴⁰ D'où la question que se pose le spécialiste Loïc Vadelorge au cours de ses travaux sur la véritable « année 0 » des villes nouvelles.

⁴¹ Cela se fit sous la direction de Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville, un explorateur français et colon de cet espace. La ville elle, fut nommée en l'honneur du Régent de l'époque, Philippe, duc d'Orléans (1674-1723).

et ecclésiastique dès le Haut Moyen Âge, notamment dans le Sud-Ouest du territoire français, on oublie parfois de mettre cela en tension avec la construction d'un pouvoir politique fort et centralisé. Pourtant, il semble ardu de comprendre la logique qui enfante la construction des villes nouvelles sans considérer au préalable qu'elles découlent d'un Etat en pleine capacité de construire de si importantes cités. Sans ce pouvoir fort et financièrement bien disposé, comment pourrait alors naître un tel projet ? En outre, la logique qu'entreprend une puissance lorsqu'elle décide de bâtir ou d'accélérer le développement d'une ville, va à l'encontre de celle, souvent pluriséculaire, qui en sous-tend habituellement la genèse⁴². En France comme en Europe, les travaux des historiens et des paléontologues ont ainsi bien montré que le réseau métropolitain actuel est issu du village médiéval occidental, découlant lui-même des premiers peuplements antiques⁴³. Logiques pluriséculaires donc, mais aussi pluri-civilisationnelles. Or l'action de l'Etat – ou d'un pouvoir local fort – vient, elle, court-circuiter, passer outre cette logique. Alors, en quelques dizaines d'années *seulement*, un centre urbain plus ou moins conséquent peut naître ou émerger.

L'édification des villes nouvelles françaises est donc avant tout une entreprise politique et administrative, cela est acquis. La première inquiétude qui les fait naître dans l'esprit du corps étatique français de l'après-guerre est d'ailleurs d'ordre démographique. De fait, nombre de prédictions tendent, dès les années 1950-1960, à indiquer une forte croissance de la population française et des espaces urbains. Plusieurs facteurs nourrissent cette croissance réelle et potentielle : les transformations de l'agriculture et l'exode rural de l'après-guerre, la croissance économique des Trente Glorieuses, l'optimisme général de la population au sortir de la Seconde Guerre Mondiale. Le projet des villes nouvelles ne peut donc être compris sans prendre en compte ce contexte économique et démographique, particulièrement favorable à une opération de ce type. Donnons ici quelques exemples de ces hypothèses de croissance démographique formulées au cours des années 1960-1970, avec pour horizon l'an 2000. En 1962 puis en 1963 dans un « Livre Blanc » ayant pour but de planifier la future politique des villes nouvelles⁴⁴, Paul Delouvrier, le haut-fonctionnaire en grande partie à l'origine du projet, prévoit une augmentation de la population de l'Ile-de-France avec, à terme, entre 14 et 16 millions de

⁴² Doublet, Maurice. « Préface », in *9 villes nouvelles. Une expérience française d'urbanisme*, Coll. « Aspects de l'urbanisme », 1975.

⁴³ Sur le village, les travaux de Marc Bloch, notamment son ouvrage *les caractères originaux de l'histoire rurale française*, paru en 1931, ont longtemps prévalu pour expliquer cette continuité entre ces différentes formes urbaines.

⁴⁴ Délégation générale au district de la Région de Paris. *Avant-projet de programme duodécennal pour la région de Paris*, Imprimerie municipale, Paris, 1963.

personnes en 2000⁴⁵. En 1968, l'équipe à l'origine de la création de la ville nouvelle d'Evry, dirigée par André Darmagnac, annonce entre 15 et 20 millions de franciliens en l'an 2000⁴⁶. Mais rapidement, ces premières estimations sont revues. Dans son ouvrage de 1975 sur les neuf villes nouvelles, Catherine Chatin⁴⁷ reprend et rectifie ces projections. La population urbaine « variera entre 50 et 60 millions en 2000 », contre 29,5 millions d'urbains en 1965. Cela signifie doubler en trente-cinq ans, ce qui impliquerait une croissance annuelle de chaque ville de 2%. Or, l'auteur constate une importante hétérogénéité des croissances urbaines sur le territoire métropolitain. En vérité, « depuis 1962, la région parisienne croît de 1,5% par an, c'est-à-dire moins vite que la moyenne des autres villes de France qui est de 2% ». De même, d'autres textes de cette période attestent⁴⁸ de cette première erreur dans les projections initiales : on constate en réalité un ralentissement de la croissance démographique de l'Ile-de-France. Reste que, malgré ces projections changeantes, le projet des villes nouvelles s'inscrit clairement dans un objectif démographique. Notons également que cette politique ne concernait pas seulement la région parisienne, mais bien aussi la canalisation des expansions urbaines de Rouen, Lyon, Lille et Marseille. C'est donc un objectif démographique et urbain global que servent ces métropoles nouvelles.

Mais le projet des villes nouvelles souscrit également à un autre objectif. Il s'agit pour les pouvoirs publics de réguler le développement urbain, notamment dans la perspective de la reconstruction de l'après-guerre. Pour partie, il s'agit de s'inspirer de l'expérience anglaise des *New Town*, qui avait pour but de réguler la croissance démographique et urbaine de l'île dès le sortir de la deuxième guerre mondiale. Afin d'alimenter leurs réflexions, les administrateurs français ont également été observer les mutations urbaines de Brasilia – autre ville nouvelle -, mais aussi de l'Allemagne, des Etats-Unis ou encore de Tapiola, une cité-jardin finlandaise. Or ce qui prédominait en France en terme d'aménagement métropolitain du XIXème à la seconde moitié du XXème siècle, c'était la dynamique d'un certain développement anarchique, dit « en tache d'huile ». Catherine Chatin, comme d'autres chercheurs, évoque un « laisser-aller »⁴⁹ volontaire : l'idée était au mieux d'accompagner le développement urbain, sans le contraindre

⁴⁵ De Saint-Pierre, Caroline. « Une nouvelle histoire des villes nouvelles », Edition Belin, Coll. Genèses, 20164, n°105, pp.163-168.

⁴⁶ Darmagnac André. « Problèmes de réalisation de villes nouvelles en France. Le cas d'Evry », in *Bulletin de l'Association de géographie français*, n°362-363, avril-mai 1968, pp.125-140.

⁴⁷ Chatin, Catherine. *9 villes nouvelles. Une expérience française d'urbanisme*, Coll. « Aspect de l'urbanisme », 1975.

⁴⁸ Thibaut, Paul. « Evry et autres lieux », *Esprit*, nouvelle série, n°446, 1975, pp.842-845.

⁴⁹ Chatin, Catherine. *9 villes nouvelles. Une expérience française d'urbanisme*, Coll. « Aspect de l'urbanisme », 1975.

ou le diriger explicitement. Ce n'est qu'au cours des années 1930, au moins pour la région parisienne, que les pouvoirs publics se saisissent de la nécessité d'ordonner cette extension métropolitaine⁵⁰. Loïc Vadelorge a également montré avec précision que c'est dès l'entre-deux-guerres et la IV^{ème} République que l'on considère avec grande attention les questions du contrôle du développement urbain et du logement, avec la création des premiers grands ensembles⁵¹. D'où l'importance centrale, au cœur de cette politique, de la question du logement – de sa conception, à travers le concours des architectes, jusqu'à sa réalisation pratique. La mention de cette problématique permet déjà d'apercevoir en quoi la construction d'une ville nouvelle, de quelque nature que ce soit, a à voir avec l'abstraction, la planification, la conception théorique *a priori*. Puisque les espaces où sont prévus ces métropoles sont grandement exempts de bâti, ces villes sont alors pensées, planifiées *ex nihilo*. Et il en est de même pour la notion « d'habitat »⁵², maintes fois étudiée à travers la politique des villes nouvelles⁵³.

Notons enfin que la politique des villes nouvelles s'inscrit dans une double volonté politique, en apparence contradictoire. Comme énoncé, il s'agissait pour l'Etat de reprendre le contrôle sur un développement anarchique du territoire urbain. Mais il est tout aussi question d'accroître la décentralisation et la déconcentration métropolitaine, notamment au regard de la macrocéphalie parisienne. On le sait, l'opposition Paris/Province est encore de nos jours « largement structurante dans les représentations qu'on les Français de leur territoire »⁵⁴. Ici, elle joue pleinement, et se retrouve dans la communication des organes publics en charge des villes nouvelles. Il est donc question de favoriser la « province » au détriment de Paris. Dans ce contexte, l'ouvrage de 1947 du géographe Jean-François Gravier, *Paris et le désert français*⁵⁵, est central pour comprendre le paradigme décentralisateur en vigueur. M. Gravier, qui œuvre à l'époque à la Délégation générale à l'équipement national, remet au goût du jour des thèses régionalistes anciennes, et voit ses idées être adoptées massivement par les élites en charge de la décentralisation. L'idée qu'il faut empêcher le « monstre parisien » de dévorer les forces

⁵⁰ *Ibidem*.

⁵¹ Vadelorge, Loïc. *Retour sur les villes nouvelles. Une histoire urbaine du XX^{ème} siècle*, commenté par Caroline de Saint Pierre, « Une nouvelle histoire des villes nouvelles », Edition Belin, Coll. Genèses, 20164, n°105, pp.163-168.

⁵² On ne peut ici que rediriger vers l'ouvrage dirigé par Loïc Vadelorge, *Habiter les villes nouvelles*, publié en 2006.

⁵³ Les revues et écoles d'architectures et d'urbanismes offrent d'ailleurs pléthore de commentaires à ce titre, souvent très féconds pour la réflexion théorique et philosophique sur la ville.

⁵⁴ Reghezza-Zitt, Magali. *La France dans ses territoires*, Armand Colin, 2^{ème} édition, 2017, p.26.

⁵⁵ Gravier, Jean-François. *Paris et le désert français*, 1947.

vitales du reste du territoire infuse ainsi progressivement parmi les sphères politiques, économiques et académiques. Dans ce sillage, on crée la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) entre 1962 et 1963, et on décide d'une autre politique d'aménagement et de décentralisation indépendante des villes nouvelles, celle des métropoles d'équilibre⁵⁶. C'est donc dans ce contexte d'effervescence décentralisatrice que naît la politique des villes nouvelles. Véritable jalon dans l'histoire décentralisatrice de la France, elles arrivent donc après la prise de conscience de la surreprésentation parisienne dans l'économie nationale, et précèdent les lois de décentralisation et ses actes I, II et III⁵⁷. Ces actions font alors naître une relation dialectique féconde pour les théoriciens quant aux villes nouvelles. D'un côté, c'est l'Etat qui, volontairement, décide d'attribuer un poids décisionnel, économique et industriel plus grand aux autres collectivités ; de l'autre, c'est bien un renforcement de son autorité qui s'exerce et se constate à travers l'aménagement du territoire national. Et cela se manifeste par l'extrême centralisation dont fait alors preuve l'Etat, et notamment dans le projet des villes nouvelles : DATAR, Ministères et autres organes étatiques sont situés à Paris ; les décideurs principaux, Charles de Gaulle et Paul Delouvrier, opèrent depuis Paris ; enfin, les villes nouvelles sont décidées grandement en accord avec le clivage Paris/Province. En outre, dans l'expérience des villes nouvelles franciliennes, une œuvre précise marque cette autorité et ce volontarisme étatique : la création du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne de 1965, qui régira la planification complète des cinq villes nouvelles de l'Ile-de-France.

2/ Logique planificatrice et Schéma Directeur de 1965 : une opération éminemment politique

Il n'est pas neuf de rappeler que les villes nouvelles sont bâties dans une perspective idéologique, administrative et politique de planification intensive. De fait, cette logique est grandement présente dans les mentalités françaises et internationales au sortir de la seconde

⁵⁶ La DATAR décide en 1964 de 8 métropoles ou réseaux de villes qui recevront des fonds spécifiques de développement économique et culturel afin de créer des centres auxiliaires à la France, et de décroître la macrocéphalie française. L'idée à terme était de tendre vers une France polycentrique, aidant des villes relativement éloignées de la capitale : Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Metz-Nancy et Strasbourg.

⁵⁷ Débutés respectivement en 1982 par les « lois Defferre », en 2002-2003 par la loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République, et en 2007 pour l'acte III, actuellement en cours, et dans lequel s'inscrivent la loi Maptam de 2014 et la loi NOTRe de 2015.

guerre mondiale en France, du fait de la reconstruction des économies européennes. Une partie de l'économie française est déjà régie par la notion même de plan : plan Monnet de 1946-1952, plan Hirsch de 1954-1957. De même, la logique planificatrice s'est progressivement imposée, en France comme à l'échelle mondiale, dans les questions urbaines. L'incarnation symptomatique de cette logique, c'est évidemment l'existence en France d'un « Commissariat au Plan ». Fait notable, on constate que cette logique a été réactualisée du fait de la crise sanitaire du Covid-19, avec la réapparition en France d'« un improbable Commissariat général au Plan »⁵⁸. Témoignage, en somme, de sa permanence dans l'imaginaire politique et administratif français. Cette logique planificatrice de l'urbain n'est pourtant pas propre à la France : elle s'observe à l'échelle internationale dans les Etats où se déploient des villes nouvelles⁵⁹. Loïc Vadelorge⁶⁰ a bien montré qu'il existe un « imaginaire bâtisseur » de l'Etat décidant du destin de ses territoires, corrélé à ce paradigme dirigiste. Et cette volonté de planification s'incarne explicitement dans les divers « plans » ou « schémas directeurs » utilisés dans les différents exemples internationaux. Se développent également des organismes propres à ces villes nouvelles, émanations diverses de ce dirigisme politique et administrative sur les territoires. Il se forme ainsi une *Development Corporation* en Angleterre à partir de 1945, Une entité publique pour le sud d'une région des espaces poldérisés des Pays-Bas (Openbaar Lichaam Zuidelijke IJsselmeerpolders) pour Amsterdam dès 1955, ou encore les établissements publics d'aménagements pour les villes nouvelles françaises dès 1959. Un positionnement politique apparaît alors, adossé à cette démarche dirigiste. Comme le remarque Loïc Vadelorge⁶¹, le bord politique -socialiste ou plutôt libéral - n'a pas ici une importance déterminante quant à la mise en place d'une telle politique. Il s'agit plutôt de savoir si l'on est favorable ou non à un Etat fort, avec un pouvoir centralisé et autoritaire. C'est ce positionnement que critique notamment la pensée anarchiste, que l'on ne peut omettre ici. Décider d'une telle politique d'aménagement n'est pas politiquement neutre : c'est affirmer l'urbanisme dans le régalien, et ce dans une modalité très dirigiste de la politique publique.

Or la décision, prise en 1965, de mettre en place un « Schéma Directeur d'aménagement et d'urbanisme » pour l'espace francilien fut une des grandes étapes du projet des villes

⁵⁸ Vadelorge, Loïc. « Les villes nouvelles, bornes témoins de la mondialisation urbaine », *Les Cahiers d'Outre-mer*, 2020.

⁵⁹ Wakeman, Rosemary. *Practicing utopia: an intellectual history of the new town movement*, Chicago, University of Chicago Press, 2016.

⁶⁰ *Ibidem*.

⁶¹ *Ibidem*.

nouvelles. Proprement issu de cette logique planificatrice, ce Schéma marque « une date dans l'histoire de l'urbanisme en France »⁶², tant par son ambition que par ce qu'il incarne. Encore aujourd'hui, en dépit des critiques de certains chercheurs quant à l'importance accordée à ce document⁶³ dans la production académique et médiatique sur les villes nouvelles, force est de constater qu'il reste central dans l'étude de ces dernières. Pourtant, le risque de le surreprésenter dans l'analyse théorique est bien de tomber dans le discours véhiculé par les technocrates à l'œuvre derrière cette politique : celle d'une vision partisane et téléologique, qui décrypte la réussite de cette expérience urbaine à l'aune de ce qui était inscrit dans le Schéma originel. Pour pallier ce travers, il convient de décrire les faits objectifs qui constituent et expliquent ce Schéma originel, en les mettant en perspective à la fois avec l'influence de Paul Delouvrier et de ses hommes dans son écriture, mais aussi avec le paradigme politico-administratif dans lequel ces derniers évoluent. Le Schéma Directeur et les villes nouvelles sont ainsi intrinsèquement liés, comme le constatait déjà la revue de la littérature effectuée par le Programme interministériel d'évaluation de ces dernières⁶⁴. La logique ordonnatrice qui préside le SDAU conditionne également les conditions d'existence et de matérialisation des villes nouvelles. « Conséquence et [...] clé de voûte du schéma directeur », la ville nouvelle d'Ile-de-France est intégralement conçue et planifiée au cœur même de ce schéma⁶⁵. L'idée est la suivante : Paul Delouvrier, alors délégué général au district de la région de Paris en 1961, est chargé la même année par le Président Charles De Gaulle de faire « retrouver » à Paris une image de cité moderne, en ordonnant son développement métropolitain⁶⁶. En 1963, il couple à cette contrainte une autre, celle de la « découverte démographique » des 14 millions de franciliens d'ici à l'an 2000, énoncée avec son équipe de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région parisienne. Il charge alors cette dernière de divers travaux d'analyse, notamment dans le cadre de l'élaboration du Schéma, qui doit à terme remplacer le Plan d'Aménagement et d'Organisation Générale de la Région parisienne, le PADOG. Ce dernier se révèle de fait aux yeux du haut-fonctionnaire trop peu ambitieux, en particulier sur la question des hypothèses démographiques : il faut un programme à la hauteur des enjeux soulevés.

⁶² Chatin, Catherine. *9 villes nouvelles. Une expérience française d'urbanisme*, Coll. « Aspect de l'urbanisme », 1975, p.4.

⁶³ Critiques adressés notamment par Loïc Vadelorge et Caroline de Saint-Pierre, tous deux ayant produit une thèse sur la question des villes nouvelles.

⁶⁴ Behar, **Daniel**, Estebe, Philippe et Gonnard, Sophie. « Les villes nouvelles en Ile-de-France ou la fortune d'un malentendu, revue de la littérature (1965-2000) », Programme histoire et évaluation des villes nouvelles, 2002.

⁶⁵ *Ibidem*.

⁶⁶ IAURIF. « 40 ans en Ile-de-France, rétrospective 1960-2000 », *Etudes et Développement de l'IAURIF*, Paris, 2001.

Le Schéma directeur, après des premières phases d'écriture et de relecture jusqu'en 1964, est finalement adopté l'année qui suit. Deux directives claires y sont énoncées, que Catherine Chatin résume ainsi : « arrêter le développement de la région parisienne en tâche d'huile⁶⁷ », qui passe par la canalisation des urbanisations nouvelles « sur des axes linéaires qui ne traverseraient pas le centre de Paris » ; mais aussi « éviter le phénomène de « banlieurisation » sur ces axes, par la création de centres urbains », véritables villes nouvelles alliant « logements, équipements et emplois, qui mettraient un terme à l'isolement des habitants des banlieues, et rompraient leurs liens de dépendance avec le centre de Paris »⁶⁸. Et dans ce cadre, il programme également « la création de huit villes nouvelles autour de Paris, peuplées chacune de 300 000 à 1 million d'habitants »⁶⁹. Ce nombre sera par la suite réduit à cinq, lors d'une révision du SDAU de 1969. Rapidement, l'emplacement des cinq futures villes nouvelles franciliennes est donc décidé. Il s'agira de Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, Melun-Sénart, Saint-Quentin-en-Yvelines et Evry-Courcouronnes. Nonobstant cela, on constate aisément à l'étude des documents retraçant la création du Schéma directeur que la logique planificatrice qu'il incarne et dont il se fait le véhicule est d'abord l'œuvre d'un petit groupe de personnes. C'est ce « commando » d'hommes - selon les qualificatifs utilisés par Paul Delouvrier, qui aurait souhaité « inverser une tendance séculaire, celle de l'inertie des pouvoirs publics face à l'extension anarchique de la ville »⁷⁰. Pourtant, rien d'aussi simple, dans la création du Schéma directeur et des villes nouvelles. Ainsi, dès les années 1960 et les débuts du projet, il subit ses premières remises en question considérables, autant politiques qu'administratives.

3/ L' « aventure intellectuelle » de quelques hommes. Premières remises en question politiques et administratives de la ville nouvelle d'Evry

Il serait faux de dire que le programme des villes nouvelles, et la création d'Evry singulièrement, n'a pas recueilli dès son commencement de nombreuses critiques. Et il faut établir que ces doutes émanent d'abord et avant tout des instances même de l'administration et du personnel politique, alors même que l'enjeu de la création d'Evry – comme celle de Cergy,

⁶⁷ Ce terme, qui est issu du vocabulaire géographique classique, se retrouve à maintes reprises dans la communication de Paul Delouvrier et de ses équipes.

⁶⁸ *Ibidem*.

⁶⁹ Darmagnac André. « Problèmes de réalisation de villes nouvelles en France. Le cas d'Evry », in *Bulletin de l'Association de géographie française*, n°362-363, avril-mai 1968, pp.125-140.

⁷⁰ Vadelorge, Loïc. « La politique des villes nouvelles. De l'Etat aux collectivités locales (1965-2005) », *Pour mémoire*, n°1, 2006.

était, au cœur de la région Ile-de-France, considérable. Comme en témoignent les documents d'époque ainsi que les analyses scientifiques postérieures, Evry et Cergy ont en effet été pensées en archétype de la ville nouvelle idéale⁷¹, concentrant de nombreuses fonctions d'importance. De fait, l'Etat a mis un soin particulier à développer ces villes, leur attribuant notamment un rôle administratif – par les Préfectures – ainsi qu'académique, par la fondation d'universités. D'où un attrait si grand, au sein de la recherche, pour ces deux cas d'étude, relativement canoniques quant à l'analyse de la démarche voulue par l'Etat avec ces villes nouvelles. En ce sens, il faut explicitement montrer que l'opération n'a pas suscité, au cœur de l'appareil étatique, une unanimité et une adhésion franche. De fait, dire cela, c'est apporter de l'aspérité dans la thèse d'une acceptation unanime et généralisée de la politique des villes nouvelles à l'échelle de l'Etat. C'est en somme démontrer que même au sein du corps public, l'idée laisse des doutes, intrigue, voire soulève de grandes inquiétudes. Un fait divers découvert lors de l'étude des archives départementales de l'Essonne permet d'illustrer clairement cette idée. Le 17 avril 1967, le ministre de l'Equipement, Edgard Pisani, vient inaugurer le pavillon de la Mission d'Etudes et d'Aménagement de la ville nouvelle d'Evry. Sur place, lors de son discours d'inauguration, il déclare à Paul Delouvrier : « j'essaie de comprendre votre aventure intellectuelle. Construire une ville nouvelle, c'est la tâche de l'administration centrale [c'est-à-dire, le gouvernement, centralisé à Paris], qui seule est habilitée à définir les conceptions globales »⁷². Rappelons qu'alors, Paul Delouvrier est préfet : le conflit rhétorique rapporté ici oppose donc deux hommes d'Etat, un membre du gouvernement et un du corps préfectoral. Ce que M. Pisani dénonce, c'est la mainmise que possède Paul Delouvrier sur le processus de création d'Evry, et la trop faible communication entre son équipe et les membres du gouvernement alors en place. Rappelons également qu'en 1967, la Vème république n'a alors que 9 ans, et se présente comme un jeune régime. Et la critique journalistique se positionne précisément sur ce point : en rétablissant un régime présidentiel fort, De Gaulle et Michel Debré auraient rétabli un système personnel, où « un haut fonctionnaire peut en faire à sa tête et un ministre peut venir se plaindre, publiquement, de n'avoir pas d'autorité sur les fonctionnaires qui se mêlent des affaires de son département »⁷³. L'entreprise des villes nouvelles, pilotée par une poignée de fonctionnaires, entre donc en collision avec l'autorité même du gouvernement.

⁷¹ Wakeman, Rosemary. *Practicing utopia: an intellectual history of the new town movement*, Chicago, University of Chicago Press, 2016.

⁷² Déclaration rapportée par la presse locale lors de l'évènement, notamment un article de Jean Manan, intitulé « querelle d'artistes » et publié le 17 avril 1967. Le nom du journal est inconnu.

⁷³ *Ibidem*.

Ce déboire politique n'est pas isolé : une autre coupure de presse exhumée des archives rapporte une critique d'un autre membre de l'Etat, Christian Orsetti, ancien préfet de l'Essonne, qui rapportait des réserves considérables sur le schéma directeur⁷⁴ de 1965.

Mais le projet d'Evry révèle également, dès les premières années des travaux, des inquiétudes administratives internes considérables. L'organisation d'une telle entreprise n'est évidemment pas chose aisée, et il semble normal que de nombreux ajustements aient dû être faits. Comme le note l'équipe en charge d'Evry, la tâche est hors-norme et jamais vue jusqu'alors en France. Reste qu'il faut noter ces éléments pour attester de l'hétérogénéité des positions quant aux villes nouvelles au sein du corps administratif. Ce qui en témoigne explicitement, c'est la communication d'André Darmagnac, en charge du pilotage des travaux d'Evry. Dans un document de 1968 intitulé « problèmes de réalisation de villes nouvelles en France. Le cas d'Evry »⁷⁵, il liste ainsi plusieurs problématiques qui se posent pour les administrateurs publics, les architectes et les urbanistes au sujet du Schéma directeur de la région parisienne, et plus spécifiquement de la ville nouvelle. La question posée par André Darmagnac va comme suit : « où va-t-on trouver tout ce que l'on souhaitait mettre dans cette ville ? ». Et à l'instar des autres acteurs mentionnés ici, sa crainte se porte sur l'efficacité du Schéma directeur, qui offrait la réponse selon laquelle « le desserrement de Paris fournirait la matière de ces créations urbaines ». Mais, déclare-t-il, « cette réponse est un peu facile, et aucune étude sérieuse ne semble avoir été faite pour savoir quelles activités participeraient, dans l'avenir, à ce desserrement. » On voit donc émerger, par les administrateurs de la ville eux-mêmes, l'idée que l'outil mis en place par Paul Delouvrier est insuffisant pour créer efficacement la ville nouvelle d'Evry. Enjeu interne à l'équipe de la ville donc, mais révélateur des craintes qui pouvaient exister dès le début de cette politique quant à son succès. Plus spécifiquement, M. Darmagnac dénombre par ailleurs divers problèmes d'ordre politique auxquels son équipe fait face. Ainsi, la ville nouvelle d'Evry a eu beaucoup à faire pour satisfaire et accorder les communes déjà existantes sur l'espace alloué à la ville nouvelle. Mais la communication de M. Darmagnac permet de se rendre compte que ces négociations institutionnelles impliquent également le ministre de l'Intérieur de l'époque, ce dernier se ralliant progressivement aux innovations proposées par l'équipe d'Evry pour régler cette

⁷⁴ « M. Pisani a quitté le gouvernement », article d'un quotidien non-identifié et signé « Y.P », archives départementales de l'Essonne, 1967.

⁷⁵ Darmagnac André. « Problèmes de réalisation de villes nouvelles en France. Le cas d'Evry », in *Bulletin de l'Association de géographie français*, n°362-363, avril-mai 1968, pp.125-140.

problématique des communes. Ce qui ressort de ces éléments, c'est donc bien la complexité des enjeux administratifs et politiques soulevée par le projet de ville nouvelle d'Evry : ni le gouvernement, ni les effectifs administratifs, ni même le corps préfectoral n'ont les mêmes opinions sur la méthode et la manière d'opérer au sein de cette politique. Ainsi, ces diverses complications politiques et administratives permettent de mettre en tension la réussite supposée du projet de la ville nouvelle d'Evry. La critique d'une « aventure intellectuelle » que serait, selon M. Pisani, Evry, s'avère riche et féconde. Le plan et la logique de planification qui œuvrent au cœur de cette politique rentrent, dès les premières années, en collision directe et frontale avec les premières limites administratives et politiques. Ce n'est pas une critique développée sur le long terme, ou du fait d'un changement de conjoncture : elle se trouve exprimée dès les premiers travaux administratifs de la politique des villes nouvelles. En outre, il faut ici rapporter les propos d'André Darmagnac, qui ouvre le débat sur Evry en mettant en perspective les réussites possibles d'une telle entreprise : « Même dans le cas le plus favorable, où le pouvoir pourrait tout mettre en œuvre pour réaliser le schéma directeur de la région parisienne, on peut se demander si des obstacles d'un autre ordre ne s'opposent pas encore à la réussite d'une ville nouvelle. Les équipes qui sont chargées de cette réalisation seront-elles à la hauteur de leur tâche ? »⁷⁶. Et cette critique, sur la faisabilité d'une telle opération publique, n'est pas restée sans échos dans la littérature académique et théorique contemporaine des villes nouvelles. Bien au contraire, elle nourrit tout un ensemble de réflexions politiques et urbaines, qui analysent et défont le système politique à l'œuvre derrière ces nouveaux centres urbains. A nouveau, il faut rappeler que théoriquement, jusque dans les écrits d'urbanisme ou d'architecture, on constate que le choix du plan comme instrument décisif pour cette politique n'est pas neutre. Il suppose tout un tas de préceptes, de règles d'action, qui peuvent peiner à s'adapter à une conjoncture changeante.

C'est ce que révèle l'étude des premières années de ce projet à l'échelle administrative et politique : la mise en place du plan prévu ne se fait pas sans heurts, y compris dans les sphères étatiques. En outre, les défauts de la logique planificatrice et ses apories théoriques, philosophiques ou conceptuelles ont été longuement étudiés par les penseurs, notamment de la mouvance marxiste et anarchique. Il convient donc à présent d'étudier cette critique presque ontologique, sur la nature même du « plan ». Cela pour mettre en perspective les chances

⁷⁶ *Ibidem.*

véritables de succès d'une entreprise d'envergure comme l'est que la planification du devenir et de la réussite de plusieurs villes, à partir d'un outil unique et programmatique.

Chapitre 2 : Le plan à l'épreuve des idées. Le « laboratoire » des villes nouvelles et d'Evry au regard de la critique intellectuelle

« Rempli d'intentions, encore presque vide d'habitants, l'espace de la ville nouvelle est un espace autoritaire »

Paul Thibaut, « Evry et autres lieux ».

La thèse développée au sein de cette réflexion est de mettre en perspective l'application du plan non plus avec les premiers conflits administratifs ou politiques, mais bien avec les idées théoriques et philosophiques. Cela permet par ailleurs de redoubler le caractère « intellectuel » de l'aventure d'Evry : elle s'inscrit et souscrit au débat d'idées, dont les lignes qui suivent visent à proposer une vision non pas exhaustive, mais articulée avec la ville nouvelle dont nous avons l'étude.

1/ Caractère utopiste et utopique des villes nouvelles et conséquences théoriques

De récents travaux⁷⁷ ont permis de clarifier le rôle complexe qu'entretient la ville nouvelle avec la notion d'utopie. Or ces derniers prennent appui sur des conceptions philosophiques qu'il nous faut préciser. Depuis les écrits de philosophes français parmi lesquels Gilles Deleuze, Michel Foucault et Henri Lefebvre, on sait à présent que la ville est une manifestation des désirs de ses citoyens – ou plus exactement, de ceux que l'on souhaite leur faire avoir. L'organisation d'une ville dit quelque chose de la société qui y vit, mais aussi qui l'engendre – selon le mot fameux de l'urbaniste Marcel Roncayolo : « la ville est la métonymie

⁷⁷ Wakeman, Rosemary. *Practicing utopia: an intellectual history of the new town movement*, Chicago, University of Chicago Press, 2016.

de la civilisation qu'elle incarne ». Fournir à des citoyens des espaces de loisir, c'est leur laisser en somme la possibilité d'user de leur temps libre pour se promener, lire, se reposer, pratiquer du sport, se rencontrer ; leur mettre à disposition des espaces commerciaux, c'est inciter explicitement leur consommation marchande. Mais la relation entre la ville et le désir est même plus profonde. Comme l'énonce Rosemary Wakeman, nous cherchons à nous changer nous-même en modifiant nos villes : « *we seek to change ourselves by changing the city* »⁷⁸. Ce que permet d'appréhender la pensée philosophique de la ville, c'est que le modèle urbain que nous choisissons est lourd de conséquences quant aux changements d'habitudes, d'orientations des désirs et des plaisirs ou encore de transformations sociales et individuelles⁷⁹. Il y a donc une responsabilité et une intentionnalité des urbanistes et des aménageurs, dont beaucoup sont conscients. En d'autres termes, dessiner une ville, c'est dessiner aussi une carte des désirs possibles. C'est participer à redéfinir le sensible, ce qui est accessible aux citoyens. C'est une opération profonde, faites de symboles, de matière disposée et ordonné par l'action des aménageurs, de possibilités et d'interdits. Planifier, c'est ordonner le réel ; ordonner les désirs. Dans cette perspective conceptuelle, le plan n'est pas un instrument neutre : il possède ses propres limites. Mais surtout, le plan ouvre la possibilité d'associer la ville nouvelle à l'utopie.

Clarifions ici ce qui est entendu par la notion d'utopie, notamment lorsqu'on la met en tension avec l'objet urbain. Il y a dans l'utopie une dimension idéale, presque inaccessible : c'est une future actualisation possible du présent, dans une modalité optimale. Spécifiquement, l'utopie urbaine peut être résumée sous la définition de David Harvey : il s'agit de se poser la question/ d'imaginer un type de cité dont nous ne pourrions divorcer ; celle du type de liens sociaux, de relation à la nature, de style de vie et de valeurs esthétiques et technologiques que nous désirons (« *the question of what kind of city we want cannot be divorced from that of what kind of social ties, relationship to nature, lifestyles, technologies and aesthetic values we desire* »⁸⁰). On voit ainsi comment l'utopie embrasse tout un ensemble de problématiques très urbaines : le rapport à la nature, au lien social et à la densité, mais aussi à la technologie. Il s'agit de penser la ville en rapport avec les aspirations humaines qui lui sont contemporaines, mais aussi à venir. Or, comme le note Rosemary Wakeman et d'autres avant lui, la « ville nouvelle », est alors l'outil idéal pour accomplir une visée utopique. Puisqu'elle reste à créer,

⁷⁸ *Ibidem.*

⁷⁹ Sevilla-Buitrago, Alvaro. "Gramsci and Foucault in Central Park : environmental hegenomies, pedagogical spaces and integral state formations", *Society and space*, 2016.

⁸⁰ Harvey, David. Cité dans *Practicing utopia: an intellectual history of the new town movement*, Chicago, University of Chicago Press, 2016.

la ville nouvelle permet précisément de planifier au préalable l'utopie que l'on souhaite y réaliser. En ce sens, la ville nouvelle est à la fois un objet théorique utopique, puisqu'on la pense souvent comme tel, mais aussi une manifestation de ces volontés utopiques. Ces dernières obligent par ailleurs à prendre en compte des acteurs à l'importance considérable : les architectes, urbanistes et aménageurs. Distincts des pouvoirs publics et politiques bien qu'y étant associés, ils portent avec eux leurs propres modèles de représentations, leurs concepts, leurs outils.

A ce titre, il convient de noter qu'il existe proprement une vision « utopique » des villes nouvelles françaises ; c'est-à-dire des acteurs de leur création voire des chercheurs ayant développé et théorisé cette idée des villes nouvelles comme de terrain d'expérimentation pour de possibles utopies. Ce fut le cas notamment de Val-de-Reuil, la ville nouvelle en proximité de Rouen, où une équipe « d'urbanistes, d'architectes et de sociologues » visaient à fonder une « vie nouvelle » grâce à cette nouvelle ville⁸¹. Ce faisant, ils reprenaient dans une version optimiste le lien déjà tissé par la poésie de Baudelaire entre la qualité de la ville et celle de la vie : « Horrible vie ! Horrible ville ! »⁸². Plus intéressant encore est le cas de Cergy, perçut et représenté par de nombreux auteurs comme une expérience à la dimension utopique perceptible. Le cinéma par exemple s'est grandement emparé de cette thématique. Le récent documentaire centré sur la ville nouvelle de Cergy de Régis Sauder, *J'ai aimé vivre là*, n'en fait pas autrement. En filmant l'architecture de la ville, le réalisateur montre déjà son aspect anciennement futuriste – ou en tout cas, pensé comme tel. De fait, comme l'a montré Rosemary Wakeman dans le passage de son ouvrage qu'il a dédié à Cergy, tout le centre – notamment la préfecture – a été conçu dans les canons de l'avant-garde de l'urbanisme français, avec précisément une arrière-pensée utopiste. Mais surtout, Régis Sauder montre bien, à travers les images des mouvements associatifs qu'il donne à voir, que Cergy est toujours pour partie le lieu d'une expression de volontés de création d'une utopie citoyenne et culturelle. A nouveau, on retrouve cette idée que la ville nouvelle est à la fois théorisée comme une utopie, mais aussi l'expression même de cette dernière. Elle est tout à la fois actrice et théâtre de l'utopie urbaine. C'était d'ailleurs déjà le cœur du travail artistique d'Éric Rohmer, notamment dans *l'ami de mon amie*⁸³ : montrer que la ville nouvelle avait été fabriquée dans le but « d'inventer un nouveau cadre de vie à la

⁸¹ Barbe, Fabrice, et Dominique Verien. « Val-de-Reuil : une utopie à reconstruire », Michel Wieviorka éd., *La ville*. Éditions Sciences Humaines, 2011, pp. 315-327.

⁸² Baudelaire, Charles. « A une heure du matin », in *Petits poèmes en prose*, 1869.

⁸³ Godmer, Laurent. « Science politique et cinéma : penser le politique et le local avec Eric Rohmer », Presses de SciencesPo, coll. « Raisons politiques », n°38, 2010, pp.17-30.

génération du baby-boom »⁸⁴. Mais ne créons pas ici de fausses idées sur ce caractère utopiste : il serait erroné de brosser un portrait trop idéaliste de l'entreprise des villes nouvelles, qu'il s'agisse de Val-de-Reuil, de Cergy ou d'Evry. En vérité, la critique intellectuelle contemporaine de cette politique avait déjà mis en avant un ensemble de limites à cette démarche, notamment le fait que cette utopie n'était pas d'ordre social, mais bien plus urbain. Ou pour être tout à fait exact : il s'agit d'une utopie d'Etat, d'aménageur, de planificateur. Il faut donc à présent montrer qu'une lecture possible de cette opération étatique est d'y voir l'avatar d'un autoritarisme conséquent, qui se lit jusque dans le bâti imaginé pour la ville nouvelle d'Evry.

2/ La logique planificatrice derrière l'utopie, l'avatar d'un bâti et d'un Etat autoritaire

L'attaque formulée par la critique théorique s'avère relativement limpide : la construction de la ville nouvelle d'Evry n'a rien d'une œuvre sociale, charitable – en faveur uniquement des citoyens. Elle est d'une autre nature. Ce qui y est dénoncé, c'est que cette expérience traduit un autoritarisme d'Etat, qui ordonne le bâti pour conditionner les usages citoyens de l'urbain. Si cette lecture est féconde, c'est qu'elle semble rapidement intuitive : comment ne pas voir, derrière le haut niveau de programmation que subit la future ville nouvelle d'Evry, autre chose que la manifestation d'une autorité d'Etat qui ne s'embarrasse que peu de la contestation locale et des volontés de développement émanant de ces territoires ? Et cette critique prend pour partie acte du caractère utopiste de cette entreprise. Mais il s'agit là d'une utopie non-voulue, non-désirée par les territoires et leurs citoyens. Ici, il convient de préciser que cette vue s'ancre pour partie dans la réalité matérielle du projet : l'Etat décide en effet quasi unilatéralement d'implanter les villes nouvelles sur les espaces décidés, sans concertation outre mesure des forces locales. De ce fait, il a fallu racheter de nombreuses terres agricoles pour construire les villes nouvelles, notamment à Evry. Difficile donc de ne pas lire dans cette démarche autre chose qu'une expropriation des populations agricoles ou populaires, dont on sait que la pensée marxiste prend le parti dans ses analyses. C'est notamment la critique formulée en 1986 par le spécialiste des villes nouvelles Jean-Marc Goursolas⁸⁵. Cette « utopie », que le chercheur prend comme point de départ de son analyse, est d'abord et avant tout l'œuvre conjuguée des fonctionnaires et des aménageurs. Elle trouve ses conditions

⁸⁴Girard, Vincent. *C'était la ville nouvelle. Récit de la fondation de Cergy-Pontoise*, CergyPontoise/Paris, Établissement public d'aménagement de Cergy-Pontoise/Somogy, 2002, p. 11.

⁸⁵ Goursolas, Jean-Marc. « Villes nouvelles, laisse béton », *Espace Temps*, numéro 33, 1986, pp.33-40.

d'existence dans la montée en puissance, sous la IV^{ème} république, d'un réseau dense et puissant de technocrates – notamment du fait de la création de l'Ecole Nationale d'Administration au sortir de la guerre. Or, la V^{ème} république, elle, a renforcé la force du pouvoir Exécutif, rendant donc possible l'opération contraignante sur les territoires. Les éléments constitutifs de la politique des villes nouvelles répondent donc de cette possibilité, pour l'appareil d'Etat, d'apposer son autorité sur les espaces en question. M. Goursolas reprend d'ailleurs à son compte un vocabulaire très usité dans les lectures critiques des villes nouvelles des années 1960-1970 : celle d'une « société locale colonisée », aux prises avec une « administration locale conquérante ». Et ce rêve bâtisseur autoritaire ne trouve alors pas meilleure incarnation que le Schéma directeur de 1965 et la « ville « clés-en-main » qui est remise par les Etablissements Publics d'Aménagement, antennes locales de [la] technocratie bâtitrice »⁸⁶.

Et cette utopie autoritaire, la pensée critique la retrouve également dans les plans mêmes effectués pour Evry. On constate ainsi pour cette dernière un niveau de planification supérieur à la norme des autres Etablissements Publics d'Aménagement des différentes villes nouvelles. André Darmagnac, dans sa communication de 1968, n'exprime pas le contraire : « les équipes d'autres villes nouvelles de la région parisienne, et plus particulièrement celle de Pontoise, reprochent à celle d'Evry de figer beaucoup trop de choses à l'avance. En effet, [dès 1968] tous les principaux traits de la structure finale sont esquissés »⁸⁷. Plus que les autres villes franciliennes, Evry a été méticuleusement organisée, planifiée, ne laissant que peu de détails au hasard. Mais du même coup, cela ne laisse que peu de place à l'appropriation de ces espaces aux futurs habitants. Il faut ainsi rappeler qu'en 1968, Evry n'accueille pas encore de citoyens ; cela n'arrivera pas avant 1972. Pas de possibilité donc, par leur présence, de constater des défauts dans le plan originel, des ajustements nécessaires, ou simplement de penser de nouvelles orientations du fait de la présence et des retours citoyens. Tout au contraire : la ville nouvelle d'Evry est un espace où l'Etat impose, par sa rigueur ordonnatrice, la conduite à avoir en ces lieux. Voilà le commentaire qu'en faisait, dès 1975,⁸⁸ le philosophe Paul Thibaut, un temps directeur de la revue *Esprit* :

⁸⁶ *Ibidem*.

⁸⁷ Darmagnac André. « Problèmes de réalisation de villes nouvelles en France. Le cas d'Evry », in *Bulletin de l'Association de géographie française*, n°362-363, avril-mai 1968, pp.125-140.

⁸⁸ Thibaut, Paul. « Evry et autres lieux », *Esprit*, nouvelle série, n°446, 1975, pp.842-845.

« Rempli d'intentions, encore presque vide d'habitants, l'espace de la ville nouvelle est un espace autoritaire, comme dit dans un texte remarquable l'architecte Jonnel Schein : dans ces centres, « le « construit » conditionne chaque mouvement et toutes les démarches ». Incontestablement, c'est une architecture expressive et moralisante, elle a des vues sur nous, elle dit ce que vous avez à faire et même à être. Cette architecture est tournée vers nous, elle est prévenante ; en cela elle risque d'être directive et intolérante. Elle est souvent belle, mais d'une beauté si l'on peut dire expansive, soucieuse de plaire, de parler de bonheur, un peu dramatique aussi dans le désir d'exalter les nobles fonctions urbaines. »

Alors que les premiers acheteurs et habitants arrivent à Evry, le constat est donc celui d'un bâti autoritaire, qui ordonne plus qu'il ne propose ou suggère, aux habitants. Avoir construit la ville avant d'y voir la vie humaine y foisonner, cela a permis – ou conduit – l'appareil d'Etat à y imposer sa vision, ses conditions d'existence. En somme, le citoyen ne peut arpenter Evry comme bon lui semble : tous les chemins, les itinéraires, sont déjà programmés, inscrit dans cet espace résolument autoritaire. Jusque dans les moindres détails de la construction urbaine, apparaît donc partout l'autorité et le dirigisme d'Etat.

On le voit, la critique philosophique permet de donner à voir une autre lecture de l'opération des villes nouvelles ; et cela est d'autant plus éclairant au prisme d'Evry, où la planification autoritaire se fait particulièrement ressentir. Mais les analyses de la littérature scientifique permettent de préciser la relation qu'entretiennent Evry et les villes nouvelles avec cette notion d'une création utopique d'Etat. Malgré les inspirations évoquées ici faisant de ces villes des « utopies » étatiques, il semble désormais plus juste de parler d'elles en tant que « laboratoire », comme le suggère les conclusions de Loïc Vadelorge à ce sujet⁸⁹. Notamment du fait qu'en dépit de l'imaginaire utopiste préexistant aux villes nouvelles, les élites françaises « [se sont gardées] de l'utopie » dans leur communication et leurs éléments de langage. Il s'agissait plutôt de voir ces expériences comme un moyen d'y concentrer toutes sortes d'innovations, en particulier dans le domaine de l'architecture et de l'aménagement urbain. Cependant, cela n'enlève ni le caractère autoritaire d'une telle entreprise, ni les limites inhérentes à l'absence du corps citoyen au cœur du projet. Reste qu'il faut donc consacrer une

⁸⁹ Vadelorge, Loïc. « Les villes nouvelles, bornes témoins de la mondialisation urbaine », *Les Cahiers d'Outre-mer*, 2020.

partie de notre travail à décrypter ce qu'un « laboratoire » urbain signifie, et de voir si certaines critiques formulées par la pensée théorique et philosophique peuvent tout de même s'y appliquer.

3/ Evry, le « laboratoire » des aménageurs

Les villes nouvelles françaises ont donc plus à voir avec le laboratoire, l'expérimental, plutôt qu'avec l'utopique à proprement parler. Et il est certain que ces espaces ont été, pour les administrateurs, les politiques comme les urbanistes, le terrain de nombreuses innovations et expérimentations. Administratives d'abord, avec la création des établissements publics d'aménagement (EPA), dont la nouveauté a fait couler beaucoup d'encre. La revue de la littérature permet ainsi de donner à voir les interrogations qui se sont très vite posées⁹⁰ quant à cette forme nouvelle de pilotage des territoires locaux. De fait, ces établissements possédaient alors une certaine indépendance financière et foncière, qui leur permettait, sous l'autorité de l'Etat, d'aménager un territoire et une collectivité précise. Les EPA des villes nouvelles, parfois nommés EPAVN ou EPERVY pour celui d'Evry, sont tous fondés entre 1969 et 1972, et ce pour les neuf villes concernées. En ce sens, étant profondément liés aux villes nouvelles, les EPA ont très rapidement été perçus comme indissociables de ces dernières. Dès les premiers travaux de recherche, la thèse semble rapidement admise que l'existence d'un EPA s'avère nécessaire pour administrer un chantier tel que celui d'une ville nouvelle. Pourtant, comme le note Loïc Vadelorge, ce glissement n'est pas aussi clair : « dire que les établissements publics d'aménagement sont spécifiques n'autorise pas à dire qu'ils furent nécessaires »⁹¹. De fait, ils ne s'inscrivent déjà pas dans la même temporalité que celle des villes nouvelles : « Selon Yves Brissy, le choix des EPA apparaît vers 1965, alors qu'on sait que l'idée des villes nouvelles germe au sein de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (IAURP) vers 1962-1963 »⁹². Qui plus est, le choix d'une telle institution n'est pas neutre, et témoigne d'une logique administrative singulière. Il s'agit en somme de déléguer la compétence du pilotage des neufs chantiers des villes nouvelles à des administrations tierces. Non pas aux entités gouvernementales centralisées à Paris ou aux collectivités locales déjà existantes sur ces

⁹⁰ Dès 1974, Yves Brissy publie une thèse devenue fameuse qui couvre ce sujet, *Les villes nouvelles, le rôle de l'Etat et des collectivités locales*.

⁹¹ Vadelorge, Loïc. « Généalogie d'un mythe : les établissements publics d'aménagement des villes nouvelles », Erès, coll. « espaces et sociétés », 2004, n°119, pp.37-54.

⁹² *Ibidem*.

espaces, mais bien à une forme administrative singulière, axée sur la mise en œuvre de la politique dans l'espace local. Le choix d'écarter les municipalités déjà existantes de la gestion du projet, s'il est justifié par une directive du Premier Ministre Maurice Couve du 24 octobre 1968 du fait de « l'insuffisance de leurs moyens financiers », n'est pas anodin. Se construit ainsi un autre organe administratif sur le terrain. Et ce dernier se fait le véhicule d'une « mystique de l'administration nouvelle »⁹³, c'est-à-dire d'une volonté, au sein du corps administratif, de réinventer l'administration française, afin de la rendre capable d'accomplir « les tâches nouvelles réclamées par la technocratie gaullienne ». En ce sens, on peut bien parler des villes nouvelles comme d'un laboratoire d'expériences administratives, où se sont inventées ou renouvelées des organes administratifs. Mais les EPA donnent pour beaucoup à voir des défauts analogues à ceux révélés par la critique de l'opération étatique : mainmise des fonctionnaires et des aménageurs, court-circuitage des instances politiques locales, dirigisme géographique conséquent.

Mais les villes nouvelles ont également été un laboratoire pour les aménageurs et les architectes, et il convient d'illustrer cette dimension parfois méconnue du grand public. De fait, tout se passe comme si l'imaginaire collectif avait peu à peu oublié cette dimension pourtant conséquente des villes nouvelles, et notamment d'Evry : elles ont été un formidable terrain d'expression et d'expérience pour les architectes et les urbanistes. Dans ce domaine spécifiquement, le qualificatif de « laboratoire » prend tout son sens : nombreuses sont les personnalités, liées explicitement ou non à la conceptualisation matérielle de ces villes, qui ont souhaité innover autant d'un point de vue visuel que concret dans les nouveaux bâtiments construits. D'où, par exemple, l'étude considérable qui est apportée dans la littérature à la Préfecture de Cergy-Pontoise et son *design* si spécifique, et ce jusque dans la recherche étrangère⁹⁴.

⁹³ *Ibidem*.

⁹⁴ Wakeman, Rosemary. "French new towns: "the beautiful adventure"", in *Practicing utopia: an intellectual history of the new town movement*, Chicago, University of Chicago Press, 2016.



1 La place de la Préfecture de Cergy-Pontoise en 1977, avec notamment la préfecture bâtie par Henri Bernard et la tour EDF produite par Renzo Moro. Photo de J. Bruchet, IAU idF.

Il n'en va pas autrement pour la ville nouvelle d'Evry, qui a accueilli un nombre particulièrement conséquent de projets d'architectes. Comme l'énonce, sans doute dans une forme très enthousiaste, Jacques Longuet : « Est-il besoin, à l'occasion, de répéter que tous les grands architectes de la fin du XXe siècle mirent leur patte personnelle sur l'architecture évryenne ? »⁹⁵. Mais il est vrai que la ville nouvelle regorge de projets d'architectes ambitieux. Citons par exemple la Préfecture, imaginée par l'architecte Lagneau, ou encore la cathédrale de la Résurrection Saint-Corbinien, dont la forme circulaire et atypique a été imaginée par l'architecte Mario Botta⁹⁶, et qui est représentée ci-contre.

⁹⁵ Longuet, Jacques. « Quand l'homme devient démiurge ou la prodigieuse histoire de la ville nouvelle d'Evry », in *Mythologie urbaines : les villes entre histoire et imaginaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

⁹⁶ Longuet, Jacques. *Autour d'une cathédrale*, Paris, 1995.



2 Cathédrale de la Résurrection Saint-Corbinien d'Evry, 1995. Photo de Pino Musi, disponible sur Wikipédia.

Et ces projets architecturaux ont par ailleurs parfois été réalisés au travers de concours publics d'architecture. Ce fut le cas notamment du quartier des Pyramides à Evry. Comme le raconte notamment Michel Boscher, maire d'Evry entre 1947 et 1977, dans les entretiens effectués pour le compte du programme interministériel d'évaluation et d'histoire des villes nouvelles⁹⁷, le concours pour le projet des Pyramides a été effectué dans un souci démocratique considérable. Les maquettes des projets des concurrents avaient été regroupées au District de la région de Paris, et les citoyens étaient invités à voter pour élire le projet favori, qui sera celui des architectes Audrault et Parat, évinçant notamment Oscar Niemeyer, le « starchitecte » à l'origine de Brasília.

⁹⁷ Programme interministériel « Histoire et Evaluation des villes nouvelles ». *Première campagne d'archives orales « acteurs et mémoires des villes nouvelles »*, juin-septembre 2002.



3 Le quartier des Pyramides lors de sa construction. Photo prise entre 1975 et 1976 par Dominique Planquette. Archives départementales de l'Essonne.

Cette logique de concours d'architecture permet de mettre en perspective cette idée d'un « laboratoire » pour aménageurs : elle permet l'expression, sous impulsion étatique, de la création architecturale. Elle fut également utilisée dans le cadre de la construction du premier quartier du centre d'Evry, dont Catherine Chatin considère qu'il fut « le plus important qui ait été lancé en France et peut-être en Europe sur un seul site »⁹⁸. De fait, ces concours sont d'ordre public, et sous-entendent donc une origine étatique non-négligeable. Si Evry – comme d'autres villes nouvelles – a pu profiter des idées fécondes d'architectes de talent de son époque, reste que la matrice dirigiste étatique se lit partout dans l'entreprise de ces derniers.

Enfin, les villes nouvelles furent explicitement un « laboratoire » d'un tout autre ordre : celui de l'intercommunalité française. De récentes recherches dans cette perspective permettent de mettre à jour la filiation entre les villes nouvelles et le modèle actuel de l'intercommunalité⁹⁹. C'est en effet au crédit de l'opération des villes nouvelles : elle enfante véritablement un

⁹⁸ Chatin, Catherine. *9 villes nouvelles. Une expérience française d'urbanisme*, Coll. « Aspect de l'urbanisme », 1975.

⁹⁹ Morges, Karine. *Les villes nouvelles, laboratoires d'intercommunalité ? Le cas de l'Isle d'Abeau*, mémoire de DESS, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat et Institut d'Urbanisme de Lyon, soutenu en 2003.

nouveau mode de répartition des compétences entre les communes, qui se généralisera par la suite à l'ensemble du territoire national. En terme de transport, de gestion des déchets ou d'autres domaines, les villes nouvelles et leurs organes dédiés prédisposent les territoires à accepter cette nouvelle organisation, non plus individualisée mais mutualisée entre les communes. Et cela se fera avec l'appui de l'Etat, comme l'atteste la déclaration du Premier Ministre Michel Rocard en 1990 : « en matière de coopération intercommunale, les seules institutions adaptées sont celles des villes nouvelles »¹⁰⁰, consacrant ainsi, presque vingt ans après le lancement des EPA et des autres organes liés aux villes nouvelles – les Syndicats communautaires d'aménagement de la ville nouvelle (SCAN) et le Groupe Central des villes nouvelles (GCVN), la réussite de ces derniers dans ce domaine. Ce qu'assoit donc ce succès des villes nouvelles, c'est en somme un nouveau mode d'organisation territoriale et politique. Il ouvre à des avancées administratives et politiques, c'est indéniable. Mais il pose également la question de l'influence, plus large, qu'ont pu avoir les villes nouvelles sur les espaces dans lesquels elles étaient greffées de force.

Construire une ville nouvelle a bien à voir, comme le présentait M. Pisani, avec « l'aventure intellectuelle ». D'abord, parce qu'elle nécessite une méticuleuse planification, derrière laquelle se cache et se dévoile l'autoritarisme et le pouvoir étatique. En ce qui concerne la ville nouvelle d'Evry, elle a été, comme de nombreuses autres, un « laboratoire » pour les aménageurs, les fonctionnaires et les urbanistes – avec les limites que ce type de fonctionnement implique, laissant donc une grande part de la mise en place des infrastructures au régime de l'expérience, de l'essai et du test. Mais l'aventure intellectuelle est aussi le lieu de la production d'un « récit » des villes nouvelles. Toute aventure suppose des héros, des défis et des combats à mener. Celle de la ville nouvelle d'Evry n'y fait pas exception. Au contraire, elle incarne, plus que d'autres, l'aspect proprement démiurgique de cette création, qu'il nous faut à présent détailler.

¹⁰⁰ Merlin, Pierre. *Que sais-je ? n°609, les villes nouvelles en France*, 1991, p.109.

PARTIE II : LE PLAN, OUTIL DU DEMIURGE ? REGARDS CROISES SUR LE RECIT DE LA PLANIFICATION D'EVRY

Cette partie s'attarde elle sur la réflexion qui entoure l'usage d'un plan. Comme le montre la partie précédente, l'usage d'un tel outil est lourd de sens, témoignant de la dynamique autoritaire dans laquelle cela s'inscrit. Dans cette même dynamique, on constate que la création d'Evry révèle une pluralité de discours aux accents démiurgiques, héroïques voire mythologiques (chapitre 3). Comme si produire une ville n'était pas une œuvre administrative, mais bien extraordinaire, hors norme ; en somme, le produit d'hommes exceptionnels. Pourtant, ce récit entre en confrontation avec un autre – ou plutôt, des autres : ceux des citoyens, des élus locaux et des associations évrயennes. L'idée est donc de mettre en perspective ces différents narratifs (chapitre 4), qui illustrent également des limites et des caractéristiques inhérentes à l'usage d'un plan.

Chapitre 3 : Ordonner le chaos. La fondation de la ville nouvelle d'Evry a-t-elle à voir avec le récit démiurgique ?

« Ainsi, sur un site donné [...], l'homme se transforme, tel qu'on peut le lire dans le Timée de Platon, en véritable ordonnateur d'un cosmos dont il porte l'entière responsabilité »

Jacques Longuet, « Quand l'homme devient démiurge ou la prodigieuse histoire de la ville nouvelle d'Evry »

Ce chapitre se place explicitement sous le patronage des travaux de Danièle Voldman et de Jacques Longuet, qui ont tous deux étudié le symbolisme derrière les discours des traceurs des villes nouvelles, notamment à Evry. L'idée est de montrer que dans ce narratif, le plan n'est plus uniquement un outil administratif : c'est celui des démiurges urbains et des héros fondateurs de ville. Et en ce sens, il semble pertinent de mettre en perspective la création des villes nouvelles et d'Evry et certains récits mythologiques urbains, et plus généralement avec les grandes lignes des récits fondateurs de l'humanité. Et parmi ces traits distinctifs des grands démiurges, on trouve notamment tout un imaginaire faisant des créateurs de ville les organisateurs d'un chaos originel, dont émerge l'objet urbain.

1 / Du démiurge aux « traceurs de ville » : récit d'une filiation quasi-théologique

On le sait : Dieu n'use pas d'un plan dans *La Genèse* pour fonder notre univers. Aucun schéma directeur, aucun programme ou aucune loi ne précède la création divine du monde. En d'autres termes, le « plan » n'est pas un outil de divinité— Dieu ne se préoccupe pas de telles formalités. Lorsqu'on parcourt le texte religieux, on constate d'ailleurs aisément que le premier trait distinctif du tout-puissant est d'ordonner l'espace et le temps naturellement, sans contrainte ni frein. Le « Dieu D'Abraham, Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob, non des philosophes et des savants »¹⁰¹, en somme le créateur théologique, ne voit de fait pas de limites à son pouvoir ordonnant. Mais un autre fait apparaît très rapidement : le démiurge est celui qui ordonne le chaos : « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. Or la terre était vide et vague, les ténèbres couvraient l'abîme, un vent de Dieu tournoyait sur les eaux. Dieu dit : Que la lumière soit et la lumière fut »¹⁰². Et cela se retrouve dans d'autres récits fondateurs ou de cosmogonies. La *Théogonie* d'Hésiode, qui narre la naissance du monde grec et de ses divinités, débute de fait elle aussi par l'apparition de « Chaos »¹⁰³, avant de voir advenir Eros (Dieu de l'amour et puissance fondatrice de la vie chez les Grecs) et Gaïa (la Terre). Du chaos, du vide ou du désordre émerge donc un ordre, orchestré par le divin. L'idée n'est évidemment pas ici d'effectuer un commentaire théologique exhaustif, ou qui verserait dans le religieux. Mais on constate pourtant que ces éléments se retrouvent dans grand nombre de récits démiurgiques : le divin ordonne le chaos, modifie la matière, articule l'espace et le temps. Or, ces caractéristiques

¹⁰¹ Pascal, Blaise. *Mémorial*, 1654.

¹⁰² Auteurs inconnus. « Chapitre I. Création », in *La Genèse*, édition de 1804.

¹⁰³ Hésiode. *Théogonie*, date exacte inconnue.

sont à mettre en perspective avec « l’aventure intellectuelle » de la ville nouvelle d’Evry, et notamment avec ses créateurs et leurs agissements. Bien sûr, ces derniers n’ont pas les attraits surhumains des divinités mythologiques ou religieuses. Rappelons ainsi que la théologie monothéiste s’accorde généralement sur trois grandes caractéristiques du divin : son omnipotence – il est tout puissant -, son omniscience – toute connaissance est sienne – et sa bénévolence¹⁰⁴ – il est bien intentionné et son action est motivée par le bien. Quant aux hommes des villes nouvelles, ils ne sont ni omniscients, ni omnipotents, contrairement au Très-Haut. Mais qu’en est-il de la bénévolence ? N’est-ce pas là que l’on trouve une première filiation, certes imagée, entre les créateurs des villes nouvelles et la démarche démiurgique ? On a déjà montré ici que l’imaginaire des villes nouvelles tenait pour beaucoup de celui de l’utopie, d’une ville ou d’une société idéale pour les hommes et par les hommes. Si l’on en reste à un plan symbolique, l’acte des créateurs des villes nouvelles ne diffère alors pas grandement de la logique bénévolente du démiurge. Il s’agissait de fonder, pour le bien des citoyens, le meilleur espace urbain possible, en accord à la fois avec les contraintes du temps, mais aussi avec les prévisions des besoins futurs. Autant de liens donc, entre la création urbaine ici en question et l’utopie, l’idéal, mais aussi avec le récit des démiurges de cosmogonies.

Cette filiation mythologique peut paraître fantaisiste, mais elle est en pratique omniprésente dans le récit des villes nouvelles françaises. Et des travaux académiques ont déjà permis d’en compiler les nombreuses occurrences. C’est la chercheuse Danièle Voldman qui en a produit une synthèse forte intéressante¹⁰⁵. Elle a ainsi étudié, par thématique, les discours des personnages majeurs de l’aventure des villes nouvelles, en notant les similitudes dans les discours, les expressions, les références. Cela a été rendu possible par le fait que, précisément, on possède un nombre considérable de témoignages de ces grands bâtisseurs : biographies, entretiens, reportages télévisés... Et personne n’incarne mieux cette idée d’une parenté imaginaire entre les villes nouvelles et les récits démiurgiques que Paul Delouvrier lui-même. Le haut-fonctionnaire est déjà, à travers ses entretiens, ses anecdotes et les récits qui l’entourent, grandement inscrit dans un processus de mythification, par l’importance qui lui est attribuée. Mais surtout, il énonce dans un entretien consigné pour le programme d’histoire des villes

¹⁰⁴ Bénévolence, bien qu’étant un adjectif aujourd’hui désuet, est celui qui semble le plus approprié pour décrire cette caractéristique divine. C’est littéralement la « disposition à être aimable et bienveillant ».

¹⁰⁵ Voldman, Danièle. « Les traceurs de villes ont-ils des discours de démiurge ? », in *Gouverner les villes nouvelles, le rôle de l’Etat et des collectivités locales (1969-2005)*, 2006, pp.51-67.

nouvelles¹⁰⁶, une filiation sentimentale avec Remus et Romulus. Lorsqu'il cherche la définition de son futur métier d'urbaniste dans le dictionnaire, le haut-fonctionnaire raconte ainsi être confronté à un dilemme : nulle mention des pères fondateurs de Rome. Etonnante référence, pourrait-on dire, a des créateurs urbains proprement légendaires. Elle dit pourtant quelque chose, indéniablement, des références antiques dans lesquelles baigne Paul Delouvrier. Elle dit aussi quelque chose de sa socialisation et de son parcours académique et professionnel : docteur en droit, inspecteur des finances, ex-étudiant de l'Ecole libre des sciences politiques – la future SciencesPo Paris-, il est tout naturel de penser que les référents mythologiques historiques, notamment gréco-romains, nourrissent sa culture personnelle. En dépit de cela, on peut analyser plus en profondeur cette référence. La figure de Romulus est une des premières, sans doute, dans la longue lignée des créateurs démiurgique, à user d'un plan. C'est le *pomærium*, sillon sacré tracé dans le sol par Romulus, qui délimite la limite de la future cité impériale. Comme Delouvrier et le Schéma Directeur, le fondateur de Rome origine la création urbaine dans un schéma, un tracé, une frontière. Le plan devient un outil du démiurge urbain : il prédétermine et ordonne la naissance de la cité.

Et précisément, les traceurs des villes nouvelles se distinguent des récits mythologiques de création de cité en ceci qu'ils utilisent des outils humains pour planifier leurs cités. On pourrait dire, pour filer la métaphore divine, qu'ils apparaissent comme des démiurges sécularisés. Leurs outils sont humains, laïcs, voire, spécifiquement ici, républicains. Ce qui regroupe de fait les hommes à l'origine des villes nouvelles, c'est d'abord leur statut de « grands » serviteurs de l'Etat, et notamment de la Vème République. Michel Debré, Paul Delouvrier, Bernard Hirsch (ingénieur et polytechnicien, concepteur de la ville nouvelle de Cergy), Jean-Eudes Roullier (haut-fonctionnaire fondateur du GCVN) et de nombreux autres de leurs collaborateurs ont le profil-type du Haut-fonctionnaire, tant du point de vue du parcours scolaire que professionnel. Comme le note Danièle Voldman dans son article synthétique, tous ou presque évoquent une « passion » considérable pour l'œuvre entreprise, couplée à un dévouement envers « l'intérêt supérieur de la Nation » que servent leurs agissements. Et il y a sans aucun doute une part de vrai dans ces propos. Nombreux sont les hommes des villes nouvelles à y avoir vu, dès les débuts des travaux, une œuvre d'intérêt public considérable, qu'ils se devaient alors d'accomplir. En cela, ils sont véritablement des créateurs démiurgiques,

¹⁰⁶ Hirsch, Bernard. *L'aménagement de la région parisienne (1961-1969). Le témoignage de Paul Delouvrier accompagné par un entretien avec Michel Debré*, Presse des Ponts et chaussés, 2003.

mais sécularisés, humanisés et républicanisés. Dans les villes nouvelles comme dans les grands récits fondateurs, on retrouve en effet des figures incarnant les créations légendaires. Ici, ce sont les hommes d'Etat, symbole de la puissance organisatrice de ce dernier. En ce sens, ces hommes des villes nouvelles sont à inscrire dans une tradition française de grands aménageurs-bâisseurs plus large, qui intègre Vauban, Colbert, Louis XIV, Napoléon Ier, Napoléon III ou encore Haussmann. Ce sont des cas historiques où l'homme (d'Etat) représente, incarne et illustre le fait aménageur. Notons cependant une distinction ici. Les protagonistes des villes nouvelles représentent un régime politique alors jeune en France : Vème République, dont on a dit la latitude qu'elle donnait aux « hommes forts » et à l'Exécutif. Il semble donc normal de retrouver, dans les déclarations de Michel Debré, une telle identification : « j'étais l'Etat, j'étais la Vème République »¹⁰⁷. Ce projet démiurgique des villes nouvelles, c'est donc celui de la Vème République, Etat fort et reconstruteur de la seconde moitié du XXème siècle, mais aussi de ses hommes, pour la majeure partie fonctionnaires, urbanistes et aménageurs acquis à la cause publique.

2/ Faire sortir la ville d'Evry du « chaos », de la boue et des champs

Dans cette perspective d'étude, la ville nouvelle d'Evry occupe un cas particulièrement archétypal et révélateur. Comme énoncé précédemment, un motif récurrent du récit démiurgique est la sortie du chaos de la matière, sorte de tout organisé et régulé par la force supérieure qui lui donne forme. Prosaiquement, comme le note Jacques Longuet, « L'homme démiurge est d'abord au départ l'homme de la boue, le maître des chantiers »¹⁰⁸. C'est le motif de la terre, de la boue – en somme, une masse informe et non-esthétisée-, qui est d'abord pertinent pour traiter de la ville nouvelle d'Evry. Fait proprement singulier, les travaux de cette ville nouvelle ont d'ailleurs été particulièrement bien documentés par un média spécifique, la photographie. Cela est dû au travail acharné et régulier de Dominique Planquette, originellement maquettiste sur le chantier de la ville nouvelle. Très rapidement, ce dernier s'est mis à photographier le chantier dans le but d'adapter ses maquettes aux réalisations concrètes. Au total, on compte près de 10 000 photos prises sur près de trente ans de transformations urbaines, dont la majorité sont conservées aux archives départementales de l'Essonne. Ce que permet cet apport

¹⁰⁷ *Ibidem*.

¹⁰⁸ Longuet, Jacques. « Quand l'homme devient démiurge ou la prodigieuse histoire de la ville nouvelle d'Evry », in *Mythologie urbaines : les villes entre histoire et imaginaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

photographique, c'est de rendre compte visuellement de cette idée d'une gigantesque création urbaine émergeant rapidement de la terre même – d'où la mention de la boue, présente sur de nombreux clichés. Il convient d'ailleurs de s'arrêter un temps sur ces photographies, dont certaines sont disponibles en ligne et d'autres sont consultables aux archives départementales. Il y a quelque chose d'étonnant à les regarder aujourd'hui, comme si M. Planquette avait arrêté le temps du chantier, ayant pris un instantané d'une action qui, habituellement, est marquée par le temps long. En somme, une photographie de Dominique Planquette de la fin des travaux de la cathédrale d'Evry, et on en voit, en une image, un instant, le résultat de l'achèvement de travaux long de dizaines d'années.



4 Photo de Dominique Planquette de 1994 montrant l'ouvrier Albino Ferreira posant la dernière brique de la cathédrale d'Evry. Sources : archives départementales de l'Essonne.

Le caractère statique des photographies de M. Planquette réactualise le constat fait par Susan Sontag dans son ouvrage *Sur la photographie* : « prendre une photographie, c'est s'intéresser aux choses telles qu'elles sont, [...] c'est être complice de tout ce qui rend un sujet intéressant, digne d'être photographié »¹⁰⁹. Et c'est l'effet que produit cette œuvre photographique : elle s'intéresse aux choses *telles qu'elles sont*, dans l'instant et l'immédiat ; mais aussi, elles rendent

¹⁰⁹ Sontag, Susan. *Sur la photographie*, Ed. Christian Bourgois, 2008.

intéressante cette création d'Evry, elles légitiment le fait qu'on prenne en photo ces chantiers. C'est parce que la photographie existe que, réciproquement, l'imaginaire collectif se dit : « c'était une bonne idée de prendre cela en photo ». Et ce qu'elles montrent, en grande partie, se résume en une phrase : l'œuvre urbaine des hommes d'Evry sort de la terre, de la boue.

Et ce qui « sort » de la boue à Evry, c'est d'abord un bâtiment d'Etat, à savoir la nouvelle préfecture de l'Essonne. Ce fut en effet le premier ouvrage qui est construit dans la ville nouvelle d'Evry. Rappelons à ce titre que cette préfecture a un rôle considérable la politique des villes nouvelles. On a de fait confié à Evry, comme à Cergy, un poids administratif local d'importance. Cela résulte du démembrement de l'ancien département de la Seine-et-Oise en 1968, qui donne naissance à plusieurs nouveaux départements, et donc de nouvelles préfectures pour leurs chefs-lieux. Pour leur attribuer une ampleur administrative, les élites parisiennes décident donc de conférer à Cergy et à Evry le rôle de préfecture départementale, permettant ainsi d'apporter nombre de capitaux administratifs, financiers et économiques dans ces territoires. Rien d'anodin donc dans le fait que le premier bâtiment sorti de terre fut, dès les années 1970, la préfecture. Comme le raconte Jacques Longuet : « il n'est certainement pas faux de dire que le préfet fut le premier (et pendant quelques mois le seul) véritable habitant de la ville nouvelle d'Évry »¹¹⁰. Anecdote en apparence amusante, mais révélatrice de la logique de création de la ville nouvelle d'Evry. D'abord l'étatique, l'administratif, ensuite seulement les habitants. Preuve de l'importance administrative et politique de la ville nouvelle d'Evry, la préfecture fut inaugurée par le Président de la République Georges Pompidou en 1971. Vient ensuite la création, sous l'impulsion de l'architecte Guy Lagneau, de la cité administrative d'Evry¹¹¹. Il conçoit une place des « Trois Pouvoirs », c'est-à-dire la réunion de la Préfecture (le pouvoir Exécutif), l'Assemblée départementale¹¹² (le pouvoir Législatif et financier) et le palais de Justice autour d'un bassin central. A nouveau, la symbolique est révélatrice : la ville nouvelle a, en son centre, l'administratif, le corps étatique. On peut y lire deux interprétations : ou bien, on considère que la ville nouvelle d'Evry met à l'honneur l'appareil étatique au détriment des citoyens, ce qui peut être problématique quant à leur inclusion dans une œuvre déjà grandement étatique ; ou bien l'on considère que c'est d'abord un souhait de transparence, de représentation et d'incarnation locale et décentralisé du pouvoir. Toujours est-il que, comme

¹¹⁰ Longuet, Jacques. « Quand l'homme devient demiurge ou la prodigieuse histoire de la ville nouvelle d'Evry », in *Mythologie urbaines : les villes entre histoire et imaginaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

¹¹¹ Vintonon, Fabien. *L'ensemble selon Guy Lagneau*, mémoire d'architecture de fin d'études à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, Paris, 2020.

¹¹² L'instance législative départementale qui précédait le Conseil Départemental que nous connaissons aujourd'hui.

dans les mythes originels, l'opération de la ville nouvelle d'Evry vise bien à tirer de la terre une œuvre particulièrement ordonnée, régulée, orchestrée. En démontre la place des Trois Pouvoirs, tout comme la future organisation du cœur de ville en X, qui a tant fait parler les architectes, les pouvoirs politiques et les commentateurs. A Evry ville nouvelle, il est indéniable que les traceurs de la cité ont fait émerger de la matière agraire et vide de bâti un ensemble de constructions particulièrement régulé et ordonné par le pouvoir centralisateur et l'administration française.

De fait, ce qui a marqué les premiers observateurs de la création de la ville nouvelle d'Evry, c'est bien qu'elle s'implantait en lieu et place d'espaces non pas vides, mais bien agraires. Relisons ici la métaphore de la création démiurgique. Ici, le créateur – l'EPEVRY – est un ordonnateur de champs, de plantations de la région parisienne. « Fi de la glèbe et des récoltes abondantes de betteraves et de céréales »¹¹³, on allait transformer tous ces espaces en une construction urbaine de grande envergure. A Evry, on ne peut pas nécessairement dire que l'expropriation des propriétaires fonciers et le rachat des terres agricoles furent particulièrement violentes, ou que cela ait soulevé d'importantes contestations. Les recherches montrent que la plus grande partie des terres rachetées par l'Etat étaient la possession d'une unique famille, nommée Pastré. Cette dernière, du fait d'un contexte économique et agricole défavorable, semblait tout à fait heureuse de céder pour un bon prix leurs terres agricoles. Il faut donc reconnaître que l'Etat n'a pas agi comme un « prédateur » foncier. De manière plus générale, on comprend à la lecture des textes théoriques que la relation qu'a entretenu le rachat étatique et le foncier local est plus complexe qu'une simple dualité « Etat colonisateur » « sociétés locales colonisées », parfois pourtant mobilisées dans les écrits de l'époque. Au contraire, il est admis que l'Etat n'a pas agi exactement de la sorte ; réciproquement, ces espaces n'étaient explicitement pas vides. D'abord, la mise en valeur agricole n'est pas en soi une absence d'actions sur le territoire, bien au contraire. Il y a eu une activité locale sur ces espaces, que l'entreprise étatique ne peut totalement faire oublier. Mais ensuite et surtout, il existait en plus de ces terrains agraires de petites communes, dont Evry-Petit-Bourg. La « greffe » urbaine d'Evry est donc d'un ordre plus complexe, où viennent s'implanter des plans urbains à des espaces anciennement mis en valeur. En somme, le geste créateur de l'EPEVRY et des organisateurs de la ville nouvelle d'Evry fut celui d'une réorganisation de l'espace, d'un

¹¹³ Longuet, Jacques. « Quand l'homme devient démiurge ou la prodigieuse histoire de la ville nouvelle d'Evry », in *Mythologie urbaines : les villes entre histoire et imaginaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

nouveau dessin spatial, et non exactement d'une fondation *ex nihilo*. La ville nouvelle d'Evry n'est pas sortie *ex nihilo*, mais en quelque sorte *ex agricultura*. Cette situation permet de rendre compte du rôle qu'ont eu, à Evry, ces démiurges urbains, mais aussi les limites et les responsabilités liées à cette position héroïque.

3/ Des héros plus que des dieux : responsabilités et limites quant au récit démiurgique

Ce qu'il y a d'intéressant avec l'opération de la ville nouvelle d'Evry et cette politique, c'est qu'elle a essuyée, comme de nombreuses autres entreprises d'aménagement du territoire français, au mieux de l'incompréhension, au pire du refus émanant des populations locales. Ces dernières, localement ou à l'échelle parlementaire, ont souvent exprimé cette opposition plus ou moins franche. Danièle Voldman a raison, dans son article consacré au discours démiurgique des « traceurs de ville »¹¹⁴, de montrer qu'il existe une sorte d'incompréhension des grands bâtisseurs face au manque d'enthousiasme des citoyens quant au projet proposé. On la retrouve ainsi chez le baron Haussmann, chez les reconSTRUCTEURS des deux après-guerres tout comme chez les hommes des villes nouvelles. Dans leurs discours, on ressent cette idée qu'ils se battaient « contre les aspirations à courte vue des Français et contre l'ingratitude de ceux-là mêmes pour lesquels ils œuvrent ». Paul Delouvrier notamment, considère que l'on aurait pu se passer du Schéma Directeur de 1965 si les citoyens avaient mieux compris l'intérêt de la politique des villes nouvelles pour la nation. Si cette disposition d'esprit peut paraître étonnante, qui plus est *a posteriori*, elle révèle pourtant une impression, au moins dans les dires de ces personnages, d'agir pour le bien commun, et donc pour la société dans son ensemble. D'où, comme le note Danièle Voldman, une imaginaire et un champ lexical du « combat », de la « bataille » que mènent ces hommes face aux difficultés locales et nationales. Et cet imaginaire redouble explicitement l'aspect légendaire, mythologique, démiurgique du récit de la construction des villes nouvelles. Ici, les bâtisseurs n'ont plus exactement le rôle de démiurge, mais bien plus de héros, au sens non pas exactement antique, mais plutôt dans celui d'un personnage chargé d'une mission et devant affronter nombre d'épreuves et de combats pour y parvenir¹¹⁵.

¹¹⁴ Voldman, Danièle. « Les traceurs de villes ont-ils des discours de démiurge ? », in *Gouverner les villes nouvelles, le rôle de l'Etat et des collectivités locales (1969-2005)*, 2006, pp.51-67.

¹¹⁵ Personne n'a, à notre connaissance, mieux décrit et comparé le rôle du héros dans les récits mythologiques que Joseph Campbell dans son fameux ouvrage *Le héros aux mille et un visages*.

Seulement, le discours héroïque, notamment dans le cas qui nous intéresse, a ses propres limites. Déjà, il semble discutable de le voir aussi présent dans une opération publique et étatique, qui devrait sans doute tendre vers une neutralité dans les affects et les discours des figures à l'œuvre. Bien sûr, on peut entendre les raisons de cette dérive du récit des villes nouvelles : tout œuvre d'une telle ampleur suppose, sans doute, une part de mythification, ne serait-ce que par l'impression que confère sa grandeur. Si on peut l'excuser ou la comprendre, au moins partiellement, on se doit surtout de le notifier. Mais surtout, le rôle de « héros » combattif tranche avec la mission normalement allouée à l'administration publique. Si ses représentants s'opposent aux volontés populaires, est-ce vraiment encore une mission d'intérêt général ? Evidemment, la réalité pratique de ce type d'entreprise est bien moins triviale que cela. Mais reste que cette définition du héros s'accommode mal de la vision que l'on attribue généralement à l'administration. C'est d'ailleurs ce que reprochait déjà, dans *Le droit à la ville*, Henri Lefebvre à l'opération haussmannienne. Si le baron s'étonnait, en son temps, du manque d'adhésion de la population parisienne à ses projets urbains, sa posture était pourtant radicalement différente. Loin du héros bienveillant et bien-disposé, il « s'érige au-dessus de la société pour la traiter cyniquement comme le butin [...] des luttes de pouvoir »¹¹⁶, dont il se fait l'incarnation à travers sa volonté d'empêcher la rue de se soulever à nouveau à Paris. De fait, il ne faudrait pas oublier que nous ne vivons pas au sein de la mythologie gréco-romaine ; et si les références et les imaginaires des traceurs des villes nouvelles empruntent pour beaucoup à cette tradition, reste que leurs agissements prennent place dans un espace laïc, réel et pragmatique. Il est alors possible de juger leurs actes, non pas en tant que démiurges, mais bien comme hommes, et qui plus est comme hommes d'Etat. Les discours, certes non-hégémoniques dans leurs communications, faisant d'eux des « combattants » n'empêchent en rien la critique de leurs actions, au contraire.

Mais l'existence d'un tel récit au sein de la politique des villes nouvelles révèle une seconde limite, en plus de la difficulté de l'accorder avec la mission d'intérêt général habituellement dévolue à l'administration publique. Symboliquement, le héros impose son destin hors-norme aux autres protagonistes qu'il croise, personnes et territoires. Car de fait, il y a bien un « destin » lié aux villes nouvelles chez les figures politiques qui les ont fondés : « un destin non choisi, une fatalité qui fait reposer la tâche sur eux [les créateurs des villes

¹¹⁶ Lefebvre, Henri. *Le droit à la ville*, 3^{ème} édition, 2009.

nouvelles] »¹¹⁷. Paul Delouvrier le ressent et le raconte ainsi, lorsqu'il s'agit de sa nomination en tant que délégué du district de la région parisienne. De même Bernard Hirsch, fondateur de Cergy, voit le « *fatum* » s'abattre sur lui au moment où il s'y attend le moins, lorsqu'il est remercié de son poste après ses bons et loyaux services. Les héros des villes nouvelles sont des hommes à qui le destin s'est imposé, mais également qui ont imposé aux territoires leur vocation quasi-divine. C'est précisément ce qui s'est passé à Evry. Michel Boscher, le maire entre 1947 et 1977, a raconté à moult reprises comment le « destin » s'était abattu sur sa commune, sous la forme d'un appel téléphonique du ministre de l'Intérieur Roger Frey. Il lui annonce une « double promotion » pour son village : « il allait devenir tout à la fois préfecture d'un nouveau département issu de l'éclatement de la Seine-et-Oise et site privilégié pour l'implantation d'une structure urbaine décentralisée destinée à contrebalancer l'irrésistible attraction parisienne ». Comment lire cette anecdote ici, compte tenu des éléments avancés au préalable et des travaux de Jacques Longuet et de Danièle Voldman dans ce sens, sinon comme celle d'un héros imposant au territoire son destin ? La question n'est pas simplement de savoir si cela serait une « bonne » chose, cela n'est pas de notre ordre. Mais il faut montrer que ces hommes, aussi brillants ou visionnaires qu'ils aient pu être, ont parfois agi de manière autoritaire, hégémonique, en imposant à des espaces un futur qui ne leur était pas pressenti. D'où une limite du discours démiurgique et héroïque, qui rappelle le mot fameux que donnait, lors d'une conférence, Gilles Deleuze : « méfiez-vous des rêves des autres »¹¹⁸. Parce que le rêve, le projet d'autrui, est toujours une menace pour les intentions propres de celui sur lequel il s'étend. Et ce ne serait pas falsifier la pensée de Deleuze, qui a travaillé sur la notion de carte et de cartographie, que de dire que cette thèse s'étend également aux espaces géographiques. Le destin du héros, qu'il soit un haut-fonctionnaire sommé au bien commun ou non, porte toujours en lui une énergie hégémonique. Il supplante les ambitions locales sur lesquelles il s'implante. Et la petite histoire que raconte M. Boscher vient précisément illustrer ce fait. L'important n'est pas exactement de déterminer si cela était une décision positive pour les territoires en question. Il faut plutôt noter que, en prenant appui sur un discours héroïque et en en constituant un, elle en révèle toutes les limites, que Gilles Deleuze avait bien identifiées. Le rêve, comme le destin héroïque, n'est pas neutre : il est aussi une menace, une autorité qui s'appose et s'impose.

¹¹⁷ Voldman, Danièle. « Les traceurs de villes ont-ils des discours de démiurge ? », in *Gouverner les villes nouvelles, le rôle de l'Etat et des collectivités locales (1969-2005)*, 2006, p.55.

¹¹⁸ Deleuze, Gilles. « Qu'est-ce que l'acte de création ? », conférence donnée à la FEMIS, 1987.

Menace pour les autres protagonistes de son aventure, le destin héroïque s'abat donc sur les territoires auxquels il s'impose et se superpose. C'est en tout cas ce qui ressort du récit démiurgique de la construction des villes nouvelles, et notamment d'Evry. Et on constate à travers les éléments de ce chapitre comment les grands traits des récits démiurgiques se manifestent au sein de la création de la ville nouvelle ici étudiée. Explicitement, le plan est aussi un outil de démiurge, qui l'applique aux territoires qu'il souhaite ordonner. Mais notre démarche n'est pas ici de donner tout crédit à cette version, au contraire ; il faut à présent la mettre en parallèle avec d'autres récits, émanant ici des acteurs locaux. Or, ces derniers attestent de nombreuses divergences avec la construction de la ville nouvelle d'Evry.

Chapitre 4 : Faire entendre un autre récit. Divergences et contestations locales face à l' « aventure intellectuelle » des bâtisseurs d'Evry

« Essayer de concevoir et de mettre en place la stratification d'une ville traditionnelle dans une ville nouvelle, c'est la quadrature du cercle ».

Michel Boscher, entretien de 2002.

Ce chapitre vise à mettre en valeur des récits alternatifs à ceux des « traceurs de ville ». Ils permettent de nuancer le récit étatique et démiurgique. Mais ils sont aussi une nouvelle preuve, ou plus spécifiquement, un témoignage des disjonctions entre le plan originel de la ville nouvelle d'Evry et son application locale. Ainsi, cela participe à la caractérisation de cette « aventure intellectuelle » que fut Evry, en donnant à voir la complexité des rapports et des narratifs locaux.

1/ Les élites locales, entre méconnaissance du projet et réticences politiques

De fait, les premières années de la programmation des villes nouvelles furent celle d'une volontaire omission des élites locales. Personne ou presque, localement, n'était prévenu du sort réservé aux douze puis neuf futures villes nouvelles qu'imaginent les hommes du gouvernement. Comme le note Loïc Vadelorge : « On sait que le choix de créer des villes nouvelles, évidemment contraire à la volonté de la plupart des élus municipaux, fut le fait d'une institution régionale, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne, créé en 1960 »¹¹⁹. Conséquence logique de la centralisation de cette politique, les représentants des

¹¹⁹ Vadelorge, Loïc. « Généalogie d'un mythe : les établissements publics d'aménagement des villes nouvelles », Erès, coll. « espaces et sociétés », 2004, n°119, pp.37-54

territoires locaux sont donc grandement absents des décisions qui vont pourtant transformer leurs communes. Rappelons ici que la politique des villes nouvelles se superpose à un tissu urbain parfois faible, mais toujours existant. Il s'agit de mettre en commun, d'unifier et de redessiner les contours d'un ensemble de communes qui sont parfois, comme à Evry, de très petites tailles. Or, ces espaces habitent une pluralité d'élus : conseillers municipaux, assemblées départementales, députés. Evidemment, en comparaison avec les espaces relativement décentralisés que nous connaissons de nos jours, leur nombre est moindre : ni l'intercommunalité, ni la région, ni le département n'ont le poids qu'elles ont contemporanément. Mais on peut aisément comprendre le ressentiment qu'ont pu développer les élus locaux à l'entente de la mise en place, sur leurs espaces, d'une telle politique. En ce qui concerne Evry, la ville nouvelle s'installe sur le territoire de quatre communes : Evry-Petit-Bourg dont on enleva la qualificatif désormais caduque, Bondoufle, Courcouronnes et Lisses. Or on sait, de son propre aveu, que le maire d'Evry-Petit-Bourg de l'époque, Michel Boscher, était à l'origine défavorable au projet de Paul Delouvrier et de ses hommes. Lors d'une entrevue avec ce dernier, le député-maire d'Evry-Petit-Bourg raconte :

« Nous nous sommes disputés parce que je n'avais aucune envie d'avoir une ville nouvelle. Je ne connaissais pas le "truc". J'étais très "pénard". J'étais Député. J'étais maire d'un petit village sympathique. [...]. Se coller une aventure pareille sur le dos ne m'enchantait qu'à moitié. »¹²⁰

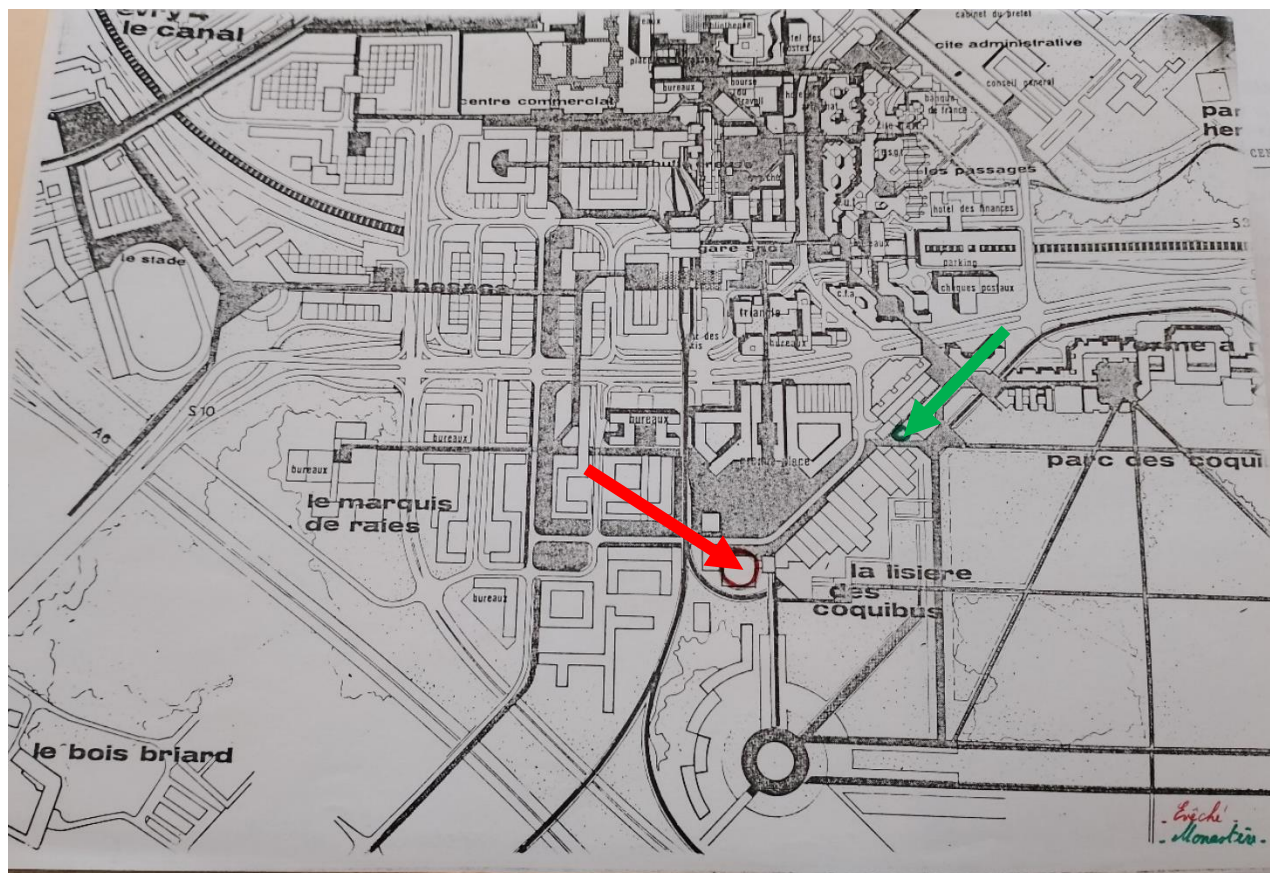
Ce qui ressort de cette déclaration, c'est la réticence d'un petit maire d'une commune rurale face à un projet trop engageant, trop ambitieux. Derrière les déclarations du Maire, on sent aussi un souci électoral : débiter une telle entreprise, c'est prendre le risque d'entreprendre des travaux jugés négativement par ses électeurs locaux. Il y a en partie dans ce refus une préoccupation électorale. Mais il s'agit aussi, plus globalement, d'un mouvement de rejet face à une démarche pour laquelle les élus locaux n'ont pas été consulté et qui implique un changement spatial et urbain majeur, sans compter la dépossession nécessaire de certaines compétences municipales, comme la gestion financière et foncière. Si à Evry, Michel Boscher s'est, de ses propres souvenirs, laissé rapidement convaincre, on peut imaginer la complexité d'accorder toutes les volontés politiques locales derrière les différents projets de ville nouvelle. Pour mettre cela en perspective, rappelons qu'Evry ville nouvelle ne s'étend « que » sur quatre

¹²⁰ Effosse, Sabine pour le Programme interministériel « Histoire et Evaluation des villes nouvelles ». Michel Boscher, in *Première campagne d'archives orales « acteurs et mémoires des villes nouvelles »*, juin-septembre 2002.

communes, faisant d'elle une des plus petites construites ; en comparaison, il fallait accorder près de quatorze à quinze communes pour construire Cergy. On imagine alors aisément la difficile tâche de négociation qui en a découlé.

Et de fait, la méconnaissance originelle du projet des villes nouvelles a obligé les pouvoirs publics centraux et les créateurs de ces structures urbaines à longuement négocier avec les élites locales pour leur en faire accepter l'implantation. Afin d'en rendre compte en ce qui concerne la construction d'Evry, une source particulièrement féconde reste encore la lecture des correspondances administratives conservées aux archives départementales de l'Essonne. Quiconque s'y rendrait constaterait d'abord le volume de documents que cela concerne. On parle, sans doute, de centaines de pages, toutes décrivant les différents échanges entre les pouvoirs publics, l'EPEVRY et les élus locaux au sujet de la future ville nouvelle. Précisons de suite que ce volume ne permet pas seul, de déterminer l'importance de ces tractations locales. On sait la minutie avec laquelle l'administration française conserve ses documents, et ces archives n'y font pas exception. On trouve ainsi souvent plusieurs copies du même document, sans compter les différents exemplaires d'un même courrier ou d'une même note transmise à différents acteurs : secrétaire général de la Préfecture, préfet, députés, maires... Nonobstant, notre expérience des archives départementales de l'Essonne permet d'affirmer une importance considérable de ces échanges entre les différents élus locaux pour fonder la ville nouvelle d'Evry. Cela est d'ailleurs corroboré par les témoignages de l'époque, notamment ceux de Michel Boscher. Ce dernier assure de fait avoir eu affaire, après lui-même avoir été convaincu par le projet, à de nombreuses réticences locales. Le maire de Ris-Orangis notamment, malgré les nombreux échanges entre les différents acteurs de la future ville nouvelle, n'acceptera pas d'intégrer cette dernière. De manière générale, la méconnaissance du projet a nécessité, pour les pouvoirs publics, d'avoir souvent recourt à des méthodes de négociations ou de tractations pour produire la ville nouvelle. L'achat des terrains fonciers s'est fait sous cette modalité auprès de la famille Pastré, d'abord récalcitrante à cette vente, avant de l'accepter rapidement. De manière générale, l'impréparation et l'inconnu conduisent à Evry de nombreuses hésitations et tractations. Il en est de même avec la construction de la cathédrale d'Evry. A nouveau, c'est l'étude des archives départementales qui permet de montrer cela. On y retrouve en particulier les différents plans et emplacements des potentielles constructions religieuses. Car de fait, il devait y avoir à l'origine au moins deux sites religieux : celui de l'évêché – la cathédrale donc – et celui du monastère de la Croix. Leurs emplacements théoriques sont représentés sur la carte ci-contre issue des archives départementales, avec deux petits cercles : l'un rouge pour la

cathédrale (à l'emplacement de l'actuel bâtiment épiscopal) et l'autre, plus petit et vert, pour l'hypothétique monastère, situé au nord-est.



5 Plan représentant les deux emplacements religieux. Source : archives départementales de l'Essonne.

Mais un courrier daté du 22 avril 1982 indique un changement de demande dans les élites religieuses : on regroupera, « à l'endroit primitivement prévu pour l'Evêché [...] [ce dernier], le monastère de la Croix, l'Eglise paroissiale »¹²¹. Ici, la raison de ces tergiversations est à chercher davantage dans l'impréparation du dossier du côté du personnel religieux plutôt que dans l'action des pouvoirs publics en soi. Reste qu'il semble normal, si les élites locales étaient dans l'ignorance du projet de ville nouvelle d'Evry, que de tels flottements existent et se constatent.

¹²¹ Document et correspondances administratifs relatifs à la décision du choix du site de la future cathédrale d'Evry, archives départementales de l'Essonne, 1982-1983.

Enfin, l'absence originelle de communication quant au projet des bâtisseurs d'Evry est à mettre en perspective avec les potentiels changements dans les équilibres politiques et administratifs que cela allait nécessairement engager. D'où, peut-être, une frilosité du pouvoir central à l'idée d'annoncer de tels bouleversements. La création d'une nouvelle préfecture à Evry allait *de facto* profondément modifier les rapports de force administratifs entre les villes du futur département. Or, avant le démembrement de l'ancienne Seine-et-Oise, c'était la commune de Corbeil qui possédait la sous-préfecture d'arrondissement départemental. Si le projet était de conférer la Préfecture à la cité evryenne, Michel Boscher raconte : « il fallait empêcher qu'Evry, aux yeux des politiques de l'époque, ne devienne une banlieue de Corbeil, que, par la force des circonstances, ce qui était prévu pour Evry ripe sur Corbeil, et que la Préfecture se retrouve un beau jour à Corbeil »¹²². D'où un minimum d'évocation de ce sujet face aux élus de Corbeil, et un empressement logique à conserver le plan tel qu'il avait été pensé à l'origine. Mais la ville nouvelle d'Evry risquait de modifier aussi les équilibres partisans, et cela à deux niveaux. D'abord, on pensait dans les années 1970 et sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing que la naissance et le développement des villes nouvelles allait, à terme, nourrir la montée en puissance d'élus locaux de gauche. Par leur aspect social voire utopiste, les villes nouvelles étaient ainsi un terreau potentiel pour l'élection de maires ou de députés de cette mouvance politique. En pratique, cette crainte découle de la relative percée que font les diverses droites, du moins dans la grande couronne, lors des élections législatives de 1968. En Essonne par exemple, toutes les circonscriptions leurs sont acquises. Or, aux élections législatives de 1973 puis de 1978, on constate effectivement un regain électoral certain pour les partis de gauche : l'Essonne obtient trois députés de cette mouvance, le Val-de-Marne en gagne deux, le Val-d'Oise en gagne deux, et la situation reste identique dans les Yvelines. S'il y a sans nul doute une poussée électorale en faveur de la gauche, cette dernière n'obtient pas une majorité de députés au sein de l'espace francilien, et sera à nouveau ballotté dans les années 1980. Mais le lien avec les villes nouvelles est difficile à tenir, et il semble ardu de juger la pertinence d'une telle crainte¹²³ chez les élites de droite des années 1970. Nonobstant ces éléments, la création de ville à venir semble bien être liée, dans l'esprit même de ses fondateurs, à une recomposition politique. Michel Boscher, l'explique, lui, dans ses entretiens, par la venue

¹²² Effosse, Sabine pour le Programme interministériel « Histoire et Evaluation des villes nouvelles ». Michel Boscher, in *Première campagne d'archives orales « acteurs et mémoires des villes nouvelles »*, juin-septembre 2002.

¹²³ Fait notable, Michel Boscher, dans son entretien avec Sabine Effosse, réfute la pertinence de penser les villes nouvelles comme un changement politique majeur vers la gauche. Il soutient que les villes nouvelles n'ont que peu influencé l'équilibre général des députés de la Région Ile-de-France, n'ajoutant que quelques élus à la gauche.

d'une population nouvelle dans ces villes, plus acquise à la cause sociale, et donc davantage portée vers le vote à gauche. Il perdra lui-même les élections municipales à Evry face à ce courant, illustrant donc cette idée. Il est difficile de dire ici que le pouvoir central a explicitement caché le projet des villes nouvelles aux élus locaux pour éviter des conséquences politiques qui lui serait néfaste. Mais on constate cependant une crainte réelle des recompositions politiques du fait de la naissance d'Evry, ainsi qu'une absence d'informations données aux élus locaux quant à cette entreprise, du moins dans les premières années. Si cela a pu donner lieu à de nécessaires tractations politiques et foncières, cela oblige aussi à étudier les divergences qui ont pu exister lors de l'intégration de citoyens au sein de la structure métropolitaine.

2/ La difficile intégration des citoyens au projet d'Evry : « mettre en place la stratification d'une ville traditionnelle dans une ville nouvelle »

Ce qui, très vite, a posé questions aux réalisateurs et aux observateurs d'Evry, c'est la question de l'intégration des habitants, au sein d'une ville qui, jusqu'au début des années 1970, n'en comptait pas. Or, c'est un souci qui est omniprésent dans l'esprit des bâtisseurs des villes nouvelles. La politique des villes nouvelles a ainsi été le théâtre de réflexions profondes et complexes sur l'habitat que l'on se devait de proposer aux futurs acquéreurs des logements des villes nouvelles. On observe ainsi de nombreuses volontés visant à intégrer le citoyen au cœur de la réflexion des villes nouvelles. C'est ce qu'énonce notamment en 1969 Maurice Doublet, alors haut-fonctionnaire, dans un article intitulé « de Paris aux villes nouvelles »¹²⁴ :

« Le premier principe c'est que nous devons nous efforcer d'y rendre [dans les villes nouvelles] les hommes heureux, au moins pour autant que leur bonheur dépend de l'urbanisme. C'est-à-dire que nous devons nous efforcer de répondre aux souhaits, aux attentes, aux espoirs, des futurs habitants. Leurs vœux sont certainement - on peut le regretter à certains égards, mais il faut en prendre conscience - en faveur de la maison individuelle et du jardin. Et nous devons en tenir compte, en prévoyant dans les plans

¹²⁴ Doublet, Maurice. « De Paris aux villes nouvelles », *Revenues des Deux Mondes (1929-1971)*, 1969, pp.513-523.

des villes nouvelles, des zones plus étendues pour l'habitat individuel, et en offrant plus largement la possibilité d'un jardin.

En second lieu le désir d'une résidence qui ne soit pas seulement habitat, mais également lieu de travail. Le souci de l'urbaniste d'éviter les migrations alternantes rejoint ici le vœu très profond du travailleur qui souhaite voir se réduire les déplacements inconfortables ».

Ce qui frappe à travers sa réflexion, c'est l'importance accordée à l'écoute des futurs citoyens des villes nouvelles. Et cet intérêt, notamment à Evry, s'est retranscrit à travers les constructions architecturales. Le quartier des Pyramides, notamment, répond à la problématique de la nécessité de faire de l'habitat dense par une solution innovante, esthétique et modulable¹²⁵. On peut supposer que les constructeurs des villes nouvelles savaient pertinemment que le premier risque d'échec de leur entreprise toucherait d'abord à la qualité des logements proposés. En tirant les leçons des grands ensembles français, ils supposaient que la satisfaction des futurs citoyens en termes de qualité de vie était un point primordial. Et surtout, il fallait alors à tout prix éviter de reproduire les erreurs, notamment visuelles et esthétiques, de ces grandes barres d'immeubles, déjà très décriées à l'époque.

Cependant, cette déclaration comporte un élément étonnant : les rêves des habitants rencontrent, comme par chance, ceux de l'urbaniste. Est-ce un coup du hasard ? Difficile de le déterminer avec exactitude. Pour savoir si les premiers habitants d'Evry étaient satisfaits de ce que l'Etat avait ordonné pour eux, plusieurs outils sont à notre disposition, dont aucun ne permet de répondre totalement à cette question. Bien sûr, il existe moult entretiens – écrits ou télévisés – qui permettent, lorsque les questions sont épistémologiquement justes, d'obtenir d'intéressantes réponses. Mais Loïc Vadelorge a bien montré que cette méthode avait ses limites¹²⁶. Les citoyens à qui on a le plus spontanément donné la parole étaient ceux qui s'exprimaient le mieux, d'ailleurs souvent conscients de leur rôle sociologique de « pionnier ». De même, l'association Mémoire de la ville nouvelle d'Evry a récolté de nombreux témoignages de ces premiers habitants¹²⁷ - mais nombre de témoignages sont assez logiquement favorables à la ville nouvelle : ce sont des personnes intéressées par la vie associative ou

¹²⁵ Senaud, Frank. « Histoire de l'architecture 4/5 : 1970, Evry ville nouvelle », *Préfigurations*, conférence en ligne, 2021.

¹²⁶ Vadelorge, Loïc. « La politique des villes nouvelles. De l'Etat aux collectivités locales (1965-2005) », *Pour mémoire*, n°1, 2006.

¹²⁷ Association Mémoire de la ville nouvelle. *Associations d'habitants*, document n°11 de l'association, 2010.

politique, issues généralement de la classe moyenne, en famille avec un ou plusieurs enfants, en recherche d'un espace calme, avec de l'emploi à proximité. Mais peu d'entretiens indiquent un regret, un dégoût, une déception quant à la venue à Evry. De même, une de leurs plaquettes présentant la vie associative évryenne, elle se révèle plutôt en faveur de l'idée d'un certain dynamisme dans ce domaine. Pourtant, le chercheur a à sa disposition d'autres outils, notamment les textes théoriques actuels ou d'époque. Il pourra alors y lire, en 1975, chez Paul Thibaut¹²⁸, qu'Evry est encore trop semblable à un décor vide, où la présence citoyenne manque cruellement ; de même, chez Jean-Marc Goursolas on note, en 1986¹²⁹, que ce n'est qu'après le départ de la tutelle étatique que « la parole est, enfin, aux habitants ». Jacques Longuet enfin, commente *a posteriori*¹³⁰ les changements d'Evry à partir des années 1980, et la peur des créateurs de la ville nouvelle : « À vouloir trop bien faire, ils en ont oublié l'élément essentiel de la ville, celui qui crée l'ambiance, la convivialité, l'inter-relation ». Est-ce suffisant alors, pour dire que les habitants ne trouvaient par leur place dans ce grand projet étatique ? Sans doute pas. Malheureusement, estimer la qualité de la reproduction de la stratification sociale d'une ville habituelle dans l'espace de la ville nouvelle s'avère un problème ardu pour le chercheur, tant cela implique de faire intervenir des facteurs subjectifs liés entre autres aux expériences personnelles. Loïc Vadelorge avait d'ailleurs bien noté ces difficultés méthodologiques des sciences sociales quant à cette question. Les entretiens semi-directifs et l'observation directe apparaissent alors comme les meilleurs outils du sociologue pour « rendre compte à chaud des décalages entre prévisions et réalités des modes d'occupation du sol, densité et nature de l'habitat, teneurs de l'appropriation par les habitants des logements conçus pour eux.¹³¹ »

Malgré cela, un autre problème apparaît lorsqu'on étudie la difficile insertion citoyenne dans l'espace programmé qu'est la ville nouvelle d'Evry. S'il est indéniable que la nouvelle construction urbaine a très vite attiré de la population – attestant donc d'une certaine réussite, reste à connaître la composition sociologique de ces nouveaux arrivants. De fait, la construction d'une véritable ville passe sans doute par cela, par une composition sociologique hétérogène, où se croisent tout type d'individus. Et Michel Boscher, revenant sur l'expérience de la ville

¹²⁸ Thibaut, Paul. « Evry et autres lieux », *Esprit*, nouvelle série, n°446, 1975, pp.842-845.

¹²⁹ Goursolas, Jean-Marc. « Villes nouvelles, laisse béton », *Espace Temps*, numéro 33, 1986, pp.33-40.

¹³⁰ Longuet, Jacques. « Quand l'homme devient démiurge ou la prodigieuse histoire de la ville nouvelle d'Evry », in *Mythologie urbaines : les villes entre histoire et imaginaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

¹³¹ Vadelorge, Loïc. « Les villes nouvelles, bornes témoins de la mondialisation urbaine », *Les Cahiers d'Outre-mer*, 2020.

nouvelle, n'en dit pas autrement : « C'est une chose dont je me suis rendu compte dès le départ. Recréer artificiellement la stratification d'une ville traditionnelle, c'est très difficile¹³² ». De fait, comme l'énonce l'ancien maire d'Evry, il est plus facile d'attirer les classes populaires ou paupérisées, qui sont en recherche d'un logement à bas coût – qu'il appelle d'ailleurs les « cas sociaux », que les CSP+, voire les « bourgeois ». Ce qu'il faut pointer ici, c'est le risque d'une trop grande homogénéité de la population d'Evry. Cela indique une difficulté pour la ville nouvelle à calquer la stratification sociale d'une ville historique, construite sur le temps long. Mais cela pose aussi la question de l'insertion des habitants : sont-ils tous venus dans la ville par choix, ou bien par nécessité pécuniaire ? Une chose est certaine : de nombreux documents présentent des caricatures plus ou moins pertinentes de « l'*homo evryanus* », selon la formule de Jacques Longuet. Dans une coupure de presse trouvée¹³³ au sein des archives départementales de l'Essonne, on trouve ainsi ceci : « Evry est une ville de Français moyens comme les autres. Et même si Evry affiche une volonté délibérée de construire un cadre de vie idéal, les gens y vivent sont les mêmes qu'ailleurs ». Cette déclaration résume bien ce que pourrait être l'habitant moyen d'Evry, du moins dans les années 1970. Comme l'attestent les différents documents consultés, la population de la ville est d'abord celle, à cette époque, d'une vaste classe moyenne, « jeune avant tout, récemment marié, voire père de famille en bas âge. »¹³⁴ Mais ce portrait ne suffit pas à montrer l'étendu des profils existant au sein de la ville nouvelle. Loïc Vadelorge a bien montré que les villes nouvelles étaient aussi un espace habité par des classes sociales plus pauvres, mais qui avaient peu de possibilité de s'exprimer dans les médias, laissant donc peu de traces documentées¹³⁵. Ces populations ne sont généralement rendues visibles que lors de politiques de réhabilitation des quartiers les plus dégradés, comme ce fut le cas aux Pyramides. Impossible alors d'assurer que l'insertion des individus s'est parfaitement déroulée à Evry, ni même que sa stratification sociale fut celle d'une ville habituelle, ordinaire. En revanche, ces éléments témoignent des divergences qui ont pu exister – et existent encore – entre la planification de la ville nouvelle d'Evry et les comportements et

¹³² Effosse, Sabine pour le Programme interministériel « Histoire et Evaluation des villes nouvelles ». Michel Boscher, in *Première campagne d'archives orales « acteurs et mémoires des villes nouvelles »*, juin-septembre 2002.

¹³³ « Evry, ville gadget ? », date et auteur exacts inconnus, dossier dans un magazine papier des années 1970, archives départementales de l'Essonne.

¹³⁴ Longuet, Jacques. « Quand l'homme devient demiurge ou la prodigieuse histoire de la ville nouvelle d'Evry », in *Mythologie urbaines : les villes entre histoire et imaginaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

¹³⁵ Vadelorge, Loïc. « Les villes nouvelles, bornes témoins de la mondialisation urbaine », *Les Cahiers d'Outre-mer*, 2020.

actualisations citoyennes. Et elles sont même pour une part, de véritables oppositions, lorsqu'on les étudie à l'échelle des mouvements associatifs évrains.

3/ Les mouvements associatifs locaux, entre impulsion étatique et opposition à la ville nouvelle

Evry a eu, il faut le notifier, une vie associative très développée, et ce notamment dans les premières décennies de son existence citoyenne¹³⁶. Et la question de l'animation et de la vie de quartier, s'est très rapidement posée aux élites bâtisseuses. On observe d'ailleurs des dissensions intéressantes quant à cette gestion parmi les administrateurs de la ville nouvelle d'Evry. Lorsqu'on adresse la question des réussites et des échecs dans ce domaine à Evry, André Darmagnac, président de l'association « Mémoire ville nouvelle » (MVN) d'Evry et participant actif de sa fondation, commente que la baisse de l'activité dans ce domaine est certainement causé par le fait « que l'Etat avait pris une part trop grande dans la volonté de suivre cette politique, et que les collectivités locales n'ont guère pris le relais ». ¹³⁷ Ce thème révèle de fait, à la lecture des entretiens, des témoignages et des documents d'archives, une complexité d'acteur. Etat, collectivités locales, administrateurs de la ville nouvelle d'Evry : tous se demandent quelles sont les mesures à prendre pour créer la vie et le dynamisme local. Par ailleurs, se pose la question des compétences de chacun en la matière. Dans les entretiens récoltés par André Darmagnac pour son association¹³⁸, on constate que plusieurs figures de l'EPEVRVY témoignent d'une certaine frilosité quant à l'idée de s'occuper de l'animation. Cette dernière, de fait, est davantage de l'ordre des compétences communales. Pourtant, d'autres protagonistes, dont M. Darmagnac, estime qu'il est de leur devoir d'en organiser au moins l'impulsion, étant les constructeurs généraux de la nouvelle ville. Ainsi, localement, la situation n'est pas celle d'une opposition claire et précise entre l'Etat aménageur et la société locale. Au contraire, la situation est bien plus complexe. Si l'Etat centralisateur impose sa volonté, c'est d'abord à travers ses hommes et ses représentants, et non directement à travers les constructeurs présents dans l'EPEVRVY. Et y compris dans chacune de ces structures, on trouve des volontés dissidentes, des personnes freinant ou au contraire accélérant le processus associatif qui éclot progressivement à Evry. Rappelons également qu'au moins à l'échelle de l'EPEVRVY,

¹³⁶ Association Mémoire ville nouvelle, documents mémoriels 11 et 13.

¹³⁷ Association Mémoire ville nouvelle. *L'animation sociale et culturelle au temps des pionniers*, document mémoire n°9, 2008.

¹³⁸ *Ibidem*.

l'influence de mai 1968 et des courants de pensées qui y sont associés sont considérable. Ces aménageurs, que l'on a parfois caricaturé en « rêveurs », prennent pour la plupart acte des transformations citoyennes demandées par la pensée mai 1968, et y sont pour une part favorable. N'oublions pas que le contexte d'après-guerre voit les idées marxistes et communistes s'infuser dans de nombreuses sphères de la société. Et on trouve des architectes ou des urbanistes engagés en ce sens politiquement, comme Paul Chemetov proche du parti communiste ou Pierre Riboulet, qui a construit plusieurs immeubles à Evry. De cette pensée découle de nombreuses innovations sociales, culturelles et éducatives mises en place à partir de ces années à Evry. On instaure des écoles à aires ouvertes : on supprime les cloisons entre les classes, et on rend l'enseignement modulaire. Cela suppose d'importants changements dans l'organisation des enseignements, en charge de groupes scolaires de tailles différentes, mais aussi de missions diverses en fonction du moment de la journée. Cette pédagogie nouvelle, alors déjà existante en Angleterre, se voit être éprouvée à Evry, dans l'école Jacques Cartier du quartier Champrier-du-Coq. On favorise le décroissement social et physique du théâtre, la mise en place d'expositions artistiques, la diversification de l'œuvre culturelle. Indéniablement, Evry, comme d'autres villes nouvelles, est le théâtre d'un important souci de l'animation, et de son organisation.

Spécifiquement, cet essor associatif et culturel se répartit en deux logiques distinctes, bien que concomitantes. Une part des associations sont impulsées directement ou indirectement par l'Etat – et en cela, on peut y lire les restes d'un paternalisme bienveillant bien qu'autoritaire. Mais il existe aussi des « générations spontanées » d'associations et de mouvements associatifs, parfois relativement hostiles à l'œuvre étatique dans son ensemble. En ce qui concerne l'origine étatique, il s'agit notamment d'une association spécifique, Evry-animation. Cette dernière est majeure dans l'organisation de la vie culturelle et associative évryenne, du moins jusqu'en 1975 et la fin des travaux de l'Agora. C'est un homme nommé Marc Coulon qui, en 1972, est recruté pour diriger la politique d'animation. Cette dernière est financée par le GCVN, organe interministériel aux moyens financiers conséquents. C'est ce personnage qui fonde, avec Jean Boireau, l'association Evry-animation dans les années qui suivent – sorte d'association mère pour toutes les autres à vertu sportive, culturelle ou artistique. C'est donc bien, derrière cet organisme, le reflet de la tutelle administrative de l'Etat centralisé. D'Evry-animation découle plusieurs organes considérables pour la vie locale. La première est l'Association des clubs et ateliers d'Evry en 1973 (l'ACAVE), suivi d'Evry accueil, pour la mise en relation des nouveaux habitants, l'année qui suit ; la même année, on trouve la Mission d'Education Permanente, dont

le but est d'organiser des formations pour certains futurs employés des centres commerciaux. Elle est en quelque sorte l'ancêtre, ayant été reprise dans d'autres villes comme Cergy ou Chambéry, des actuelles maisons de formation et de l'emploi. L'association de M. Coulon fonde également un journal gratuit, *la Nouvelle*, dont le but est d'annoncer les prochaines manifestations culturelles et d'expliquer les réalisations urbaines. Enfin, l'association mère, plus communément nommée Eva, s'adonnera grandement à la réalisation de l'ouverture de l'Agora en 1975. Cela marque indéniablement une seconde partie de la vie associative d'origine étatique d'Evry. Un arrêté préfectoral de 1977 oblige d'ailleurs l'Agora¹³⁹ à se doter d'une association spécifique pour sa gestion, Agora Service, supplantant partiellement Eva. Mais cette orchestration politique de l'associatif se voit aussi dans le fait que certains secteurs, jugés stratégiques par les élus, se voient investis d'associations créées par leurs services. Ou, comme l'énonce un document de l'association MVN : « toutes verront leur conseil d'administration contrôlé par les socialistes locaux et leur budget encadré en raison de l'importance des subventions. Toutes assument de faire une fonction de service public »¹⁴⁰. Une vie associative riche existe donc explicitement à Evry, mais elle est pour partie la descendance de l'appareil politico-administratif, voire sous son contrôle plus ou moins conséquent.

En parallèle de ce développement associatif sous impulsion politique existe et se déploie aussi tout un ensemble d'associations d'origine citoyenne. Et certaines d'entre elles sont même ouvertement opposées à l'édification étatique de la ville nouvelle. On trouve déjà à Evry une présence des courants anarchistes ou libertaires, donc théoriquement adversaires de l'appareil étatique. Une radio libre anarchiste existe un temps en 1980 depuis le Quartier des Champs Elysée ; de même, une librairie associative intitulée Azertyuiop s'ouvre, entre 1980 et 1985, cours Blaise Pascal. On sait par ailleurs que le bouillonnement associatif inquiétait pour partie Michel Boscher, y compris pourtant celles émanant d'acteurs étatiques. Déjà en mai 1968, le drapeau noir de l'anarchie flottait sur le fronton de la Maison de la Jeunesse et de la Culture localisée à proximité immédiate de la mairie, provoquant la colère du tenant des lieux. En 1974, ce dernier déclare, face à un André Darmagnac défendant la création d'une nouvelle association : « Encore une association nouvelle ! On n'arrive pas à tout contrôler ! Ils font ce qu'ils veulent ! »¹⁴¹. Mais une association notamment, et le mouvement de contestation qu'elle

¹³⁹ Nom donné au quartier marchand et culturel central dans le plan originel d'Evry.

¹⁴⁰ Association Mémoire ville nouvelle. *Associations d'habitants 2*, document mémoriel n°13, 2012.

¹⁴¹ Association Mémoire ville nouvelle. *L'animation sociale et culturelle au temps des pionniers*, document mémoire n°9, 2008.

a engendré, doit ici retenir l'attention. L'ACUSCO (Association pour la création d'une seule commune) a opéré entre 1980 et 1984 dans le but de mobiliser les citoyens face aux risques d'éclatement ou de délitement de la ville nouvelle d'Evry. Il existe donc bien une mobilisation en règle émanant des associations évrயennes. Cette association tient des réunions publiques, envoie des lettres ouvertes aux ministres du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Michel Rocard, et de l'Intérieur, Gaston Defferre, afin de plaider sa cause¹⁴². C'est donc bien une opposition telle qu'on la connaît traditionnellement dans les sciences politiques qu'a produit, au fil du temps, le milieu associatif d'Evry. Si certaines associations sont donc d'origine étatique ou administrative, cela ne concerne pas la totalité d'entre elles ; au contraire, dès les premières années et mai 1968, un véritable courant d'opposition et de contestation se forme et s'élève, tant sur le plan théorique que pratique. Théoriquement, ces milieux ont été le lieu d'un foisonnement certain d'idées, de thèses, d'instruments de gouvernance ou de partage des connaissances et des compétences. Dans les méthodes pratiques, on utilise tous les moyens mis à disposition : on investit les lieux publics, on tient des réunions publiques, on informe à travers des tracts, des journaux, des affiches, des manifestations.

Ce que permet, en somme, l'étude des archives et des documents d'époque concernant les premières décennies de vie d'Evry, c'est de donner à voir d'autres récits de cette période. Et ces derniers diffèrent, en de nombreux points, du récit démiurgique retrouvé chez les traceurs d'Evry. Bien sûr, ces récits ne sont pas à lire sur un mode exclusivement antagoniste. En pratique, la situation locale est très complexe, la volonté des divers acteurs fléchissant ou se modifiant au fil des années. Reste pourtant que cette mise en perspective des récits héroïques de la création d'Evry et ceux des populations et des élites locales, permet de préciser la réalité de ce que fut la fondation de la nouvelle cité. Les écarts entre le plan et son utilisation démiurgique et le ressenti citoyen sont difficiles à saisir scientifiquement, mais ils existent et demeurent. La méconnaissance du projet chez les élus locaux – voire leur opposition franche-, la complexe insertion de l'habitant au sein d'un espace préfabriqué pour lui, la rude récréation de la stratification d'une ville classique dans un espace neuf, la richesse des mouvements associatifs, parfois contestataires : tout cela configure des décalages, des points de conflit, des distances, entre le plan et les territoires, tout comme entre les récits des bâtisseurs et ceux des habitants. A ce stade, le plan a été étudié comme l'outil du programmatique et du démiurge :

¹⁴² Association Mémoire ville nouvelle. *Associations d'habitants 2*, document mémoriel n°13, 2012.

reste à présent à voir sa capacité à s'adapter, ou non, à la conjoncture. Et en ce sens, de mettre en exerce la nécessaire et progressive réduction des ambitions des villes nouvelles.

PARTIE III : LA PLANIFICATION ET LA DIFFICILE QUESTION DE L'ADAPTABILITE. EVRY FACE AUX CONJONCTURES

L'idée structurante de cette partie est de développer le fait qu'en plus d'être un outil programmatique aux attributs autoritaires, le plan résiste difficilement aux changements brusques de conjoncture. Par l'exemple, il sera étudié cette idée, à travers la réduction progressive des ambitions pour la ville nouvelle d'Evry (chapitre 5). Or, chronologiquement, cette réduction conjoncturelle et constante des ambitions pour cette structure urbaine s'accompagne de sa sortie progressive du statut d'exception et de l'hors-norme. Elle devient au fil des années 1980-2000 une cité *comme les autres*, ce que l'on se propose d'explorer ici (chapitre 6). De fait, il n'est pas aisé de dire qu'un tel parcours, si rapide et si accéléré, fait d'Evry une ville *comme les autres*, et ce dès les années 2000.

Chapitre 5 : Réduction des ambitions pour Evry et apparition d'une nouvelle conjoncture politique, démographique et esthétique

« Les villes nouvelles touchées par la crise : on licencie chez les aménageurs »

Titre du journal *Le Matin*, 1979.

Ce chapitre prend le parti d'une analyse presque exclusivement chronologique et historique. A partir des années 1980, la conjoncture change fortement pour le programme des villes nouvelles. Politiquement et économiquement, l'enthousiasme pour le projet décroît fortement, et cela se manifeste de diverses manières. Ces inflexions dans cette politique marquent véritablement une nouvelle phase majeure de l'entreprise des villes nouvelles, et Evry n'en est pas épargnée. Ce dont cela atteste, c'est de la difficile adaptation du plan face à la conjoncture. C'est un autre des attributs ontologiques de la logique planificatrice : elle peine à prévoir, à se réorienter, à s'adapter. Et cela se retrouve dans l'apparition de nouvelles données politiques, économiques ou esthétiques, qui n'apparaissent pas ou peu dans les prévisions programmatiques originelles.

1/ Les années 1980, symbole d'un changement dans les opinions vis-à-vis des villes nouvelles

Ce n'est pas anodin de voir, à la fin des années 1970 et au début de la décennie suivante, que quelque chose change profondément quant au programme des villes nouvelles. Beaucoup de facteurs viennent modifier le paradigme français autour de cette expérience. D'abord, économiquement, les chocs pétroliers et les contractions économiques de cette décennie sonnent la fin des Trente Glorieuses, et de la forte croissance annuelle. Les premiers défauts des villes nouvelles, ainsi que les premières contestations, qu'elles soient politiques, médiatiques ou citoyennes, se développent. Également, c'est le passage par deux gouvernements aux vues bien distinctes de celle de l'époque de Delouvrier : Valéry Giscard D'Estaing, qui importe en France l'idée libérale d'un nécessaire recul de l'Etat ; François Mitterrand, qui incarne alors la volonté de rupture avec l'appareil étatique précédent. Symboliquement, c'est Michel Rocard qui incarne le mieux cette volonté de rupture, avec les changements apportés par la loi à son nom de 1983. Or, dans ce nouveau paradigme, la confiance envers les villes nouvelles semble s'effriter. Et il faut noter que la direction d'Evry en est alors particulièrement consciente. C'est un document récupéré au sein des archives départementales de l'Essonne qui en atteste par l'exemple. Il s'agit du dossier relatif à un déjeuner de presse tenu le 29 janvier 1984, qui débute par ces mots : « à un moment où la presse évoque largement les difficultés politiques liées à la mise en application de la loi du 13 juillet 1983 sur les villes nouvelles, il est probablement utile de s'interroger sur l'avenir de la ville

nouvelle d'Evry »¹⁴³. Dedans, on énonce déjà un horizon proche de finition de cette dernière : « c'est en 1990 que sera réalisé l'essentiel des programmes d'infrastructures primaires, de logements et des équipements d'accompagnement du projet « ville nouvelle » ». On voit comment les années 1980 configurent une première phase, au moins politique, de finition des villes nouvelles. Se prépare dans cette période le retrait progressif de l'Etat et de sa tutelle. Ajoutons à cela que, conjoncturellement, l'année 1980 voit le budget national accorder une part « modeste » à l'environnement et l'urbanisme,¹⁴⁴ symbole d'une conjoncture des finances publiques peu favorable à ce type de politique. Également, sur le moyen terme, on sait à présent grâce aux témoignages consignés des traceurs des villes nouvelles que leur départ fut aussi le lieu d'un changement de mentalité quant à ces projets urbains¹⁴⁵. En somme, ils n'attirent simplement plus l'enthousiasme des premières années et des « pionniers ».

Ce qu'il faut noter en revanche, c'est que le progressif retrait de la sphère étatique que l'on constate dans cette période se superpose avec un nombre considérable de médiatisation et de publicité autour des villes nouvelles. En 1979 par exemple, on trouve une exposition à la Maison de la Radio intitulé « Vivre en Ile-de-France », qui présente les cinq villes nouvelles et faisant leur promotion autour de thématiques propres : nature, emploi, services, culture etc¹⁴⁶. D'autres opérations de ce type existent dans la région parisienne au cours de ces années pour favoriser le déplacement et l'installation de populations vers les villes nouvelles. Le dossier lié au déjeuner de presse évoqué plus haut et retrouvé dans les archives départementales de l'Essonne en contient un exemple typique¹⁴⁷. A l'intérieur, on trouve un document intitulé : « rapport d'étude. « Evaluation de la campagne publicitaire » collective sur les villes nouvelles ». Emanant du ministère de l'Équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports ainsi que du GCVN, daté de 1986, ce dernier a pour but d'évaluer l'efficacité de deux campagnes publicitaires faites pour le compte des villes nouvelles franciliennes la même année. Fait intéressant, les deux campagnes ont été réalisées à la télévision, la première étant doublée d'un volet dans la presse économique en novembre et décembre 1985. Le but était de capter ce qui avait été retenu de ces publicités par deux

¹⁴³ Document administratif. *Rapport d'étude. « Evaluation de la campagne publicitaire » collective sur les villes nouvelles*, in Dossier du déjeuner presse du 29 novembre 1984, archives départementales de l'Essonne.

¹⁴⁴ Auteur inconnu. « Environnement et urbanisme, une part modeste dans le budget 1980 », *Petites affiches lyonnaises*, archives départementales de l'Essonne, 1979.

¹⁴⁵ Voldman, Danièle. « Les traceurs de villes ont-ils des discours de démiurge ? », in *Gouverner les villes nouvelles, le rôle de l'Etat et des collectivités locales (1969-2005)*, 2006, pp.51-67.

¹⁴⁶ Auteur inconnu. « Vivre en Ile-de-France », *Télé-7 jours*, archives départementales de l'Essonne, 1979.

¹⁴⁷ ¹⁴⁷ Document administratif. *Rapport d'étude. « Evaluation de la campagne publicitaire » collective sur les villes nouvelles*, in Dossier du déjeuner presse du 29 novembre 1984, archives départementales de l'Essonne.

populations, les « dirigeants » et les « cadres supérieurs ». Deux conclusions sont alors tirées de cette étude : le taux de commentaires exclusivement négatifs sur les villes nouvelles françaises reste relativement élevé (44% pour les décideurs et 67% pour les cadres), mais l'importance des commentaires positifs est en hausse depuis la première campagne. Ce dont cela témoigne, au-delà d'une opinion publique mitigée face à la question des villes nouvelles, c'est bien du souci des pouvoirs publics de promouvoir ces nouvelles villes. Mais évidemment, cette promotion publique se double de celle, au moins aussi importante, opérée par des acteurs privés. La ville étant construite, il faut à présent vendre et louer les logements, attirer les populations dans ces espaces encore en extension. Cette période n'est donc pas celle d'une perte d'intérêt et d'ambition totale pour Evry, mais cette dernière se reconfigure, se modifie, s'altère.

En vérité, cette période des années 1980 est une période cruciale, non pas exactement pour comprendre les grandes étapes de mise en place de la ville nouvelle d'Evry, mais bien plus pour l'évolution des considérations sur les villes nouvelles. Durant cette décennie, on constate que ces cités ne sont plus le centre de l'attention et des politiques urbaines. On centre au contraire les efforts sur la « réparation des banlieues traditionnelles »¹⁴⁸ et sur les problématiques de décentralisation. Jean-Marc Goursolas donne une analyse fort féconde quant à cette période : « elles ne sont pas abandonnées, elles ne sont pas relancées, leur marginalisation se poursuit »¹⁴⁹. C'est un temps de relative stagnation, voire de recul de l'entrain lié à ce projet hors-norme. En somme, l'enthousiasme des premières années est à présent passé. Depuis la fin des années 1970, les mentalités, notamment politiques, ont grandement évolué. Et cela est couplé avec la disparition progressive du monde politico-administratif de la majorité des grandes figures de ce programme. Ni Michel Debré, ni Paul Delouvrier, ni le Général De Gaulle, ni Michel Boscher, ni même Bernard Hirsch ne sont aux affaires. Ce sont de nouvelles équipes, de nouveaux personnages qui dirigent à présent l'aménagement des villes urbaines. Or on a montré, à travers ce travail, que leur figure et les récits qu'ils portaient comptaient pour beaucoup dans l'effervescence, le dirigisme et l'essor de ce projet. Il semble logique d'estimer qu'en leur absence, les envies en rapport avec les villes nouvelles et Evry diffèrent, mutent, se transforment. La lecture de témoignages comme de textes scientifiques permet de rendre compte d'un véritable changement de paradigme, d'une autre séquence qui s'ouvre pour les villes nouvelles. Jean-Marc Goursolas compare alors,

¹⁴⁸ ¹⁴⁸ Goursolas, Jean-Marc. « Villes nouvelles, laisse béton », *Espace Temps*, numéro 33, 1986, pp.33-40.

¹⁴⁹ *Ibidem*.

habilement, le rythme d'organisation des villes nouvelles à celui proposé par la pièce du dramaturge Jules Romains, *Donogoo*. Pièce en quatre temps distincts, cette dernière va *crescendo* dans ses différentes étapes. M. Goursolas montre bien que cette période conclut la quatrième et dernière phase des villes nouvelles, avant l'entrée dans le droit commun. On le constate : si les inquiétudes journalistiques et médiatiques se font ressentir quant au devenir des villes nouvelles, la séquence historique dans laquelle elles entrent au cours des années 1980 leur donne raison. Il y a effectivement un certain abaissement des attendus, des préoccupations et des ambitions en ce qui concerne ces objets urbains. Et cela se lit encore plus spécifiquement lorsque on étudie les visées démographiques que devaient porter les villes nouvelles et Evry.

2/ Une baisse progressive des ambitions démographiques pour Evry et les villes nouvelles

Cet élément est déjà relativement bien documenté par la recherche scientifique et les observateurs internes de l'évolution du programme des villes nouvelles. Les prévisions démographiques, entre 14 et 16 millions d'habitants pour la région francilienne à l'horizon de l'an 2000, étaient grandement erronées. Ce que l'on met moins en avant en revanche, c'est dans quelle mesure ces prévisions ont pu influencer, par erreur, la conception initiale des villes nouvelles. Cela devait donner, on le sait, 8 hypothétiques villes nouvelles franciliennes. Leur nombre sera très vite réduit à 5, et ce non pas uniquement du fait de causes démographiques. Il est indéniable qu'une partie de cette imprécision tient aux outils de l'époque : rappelons qu'alors, ni les études statistiques ni les recensements n'étaient aussi fréquents. Quand les hommes de l'Institut d'Aménagement Urbain de la Région Parisienne élaborent cette découverte, « moins *scientifique* (cela avait déjà été calculé ailleurs) que *politique* »¹⁵⁰, ils n'ont pas les instruments que nous possédons aujourd'hui pour retracer les courbes d'évolution démographique. Mais cela n'empêche pas de constater que cette prédiction originelle a, en quelque sorte, faussé la donne des villes nouvelles. Rappelons ainsi ce qu'étaient les ambitions de base pour les différentes villes nouvelles de l'Ile-de-France, comme représentées ci-contre¹⁵¹.

¹⁵⁰ De Saint-Pierre, Caroline. « Une nouvelle histoire des villes nouvelles », Edition Belin, Coll. Genèses, 20164, n°105, pp.163-168.

¹⁵¹ Millier Jean. « Le Schéma Directeur de la Région parisienne », *Vitalité française*, n°482, 1966 pp 125-142.

	Population résidente		Prévisions vers 2000 (population résidente et population desservie)
	En 1962	Vers 1985	
Noisy-le-Grand	40 000	90 000	700 000 à 1 000 000
Beauchamp	12 000	60 000	300 000 à 500 000
Cergy-Pontoise	40 000	130 000	700 000 à 1 000 000
Tigery-Lieusaint	5 000	35 000	400 000 à 600 000
Evry-Courcouronnes	7 000	100 000	300 000 à 500 000
Sud-Est de Trappes	3 000	100 000	400 000 à 600 000
Nord-Ouest de Trappes	2 000	100 000	300 000 à 400 000
Sud de Mantes	1 000	5 000	300 000 à 400 000
Total	110 000	620 000	4 500 000 environ

6Millier Jean. « Le Schéma Directeur de la Région parisienne », *Vitalité française*, n°482, 1966 pp 125-142.

La prévision des années 1960 donne donc une planification comme suit : toutes les villes nouvelles franciliennes devront desservir entre 300 000 et 1 000 000 de personnes, soit très loin de ce qu'elles sont de nos jours. On voit émerger ici une limite majeure du plan en tant qu'instrument : trop programmatique, il souffre difficilement l'adaptation à la conjoncture. De fait, il est évident que l'on peut toujours, au fil des réactualisations démographiques, revoir également le projet planifié. Mais le plan reste tout de même un outil rigide, et induit la forme même de ce qui doit être construit. Il va sans dire qu'on ne mène pas de la même manière la construction d'une ville devant, dans l'exemple d'Evry, desservir entre 300 000 et 500 000 habitants d'ici à 2000 que celle, comme c'est le cas dans les années 2020, dont l'agglomération, pourtant grandement peuplée, dépasse à peine les 300 000 personnes. Le plan induit des orientations qui ne peuvent que difficilement être modifiées par la suite. On comprend sans doute plus aisément pourquoi, alors même que la ville d'Evry n'a jamais été qualitativement un échec, elle a souvent été commentée et critiquée comme étant le résultat d'une ambition en baisse de la part des organisateurs. C'est l'usage d'un plan initial qui crée les conditions de cette nécessaire réduction des ambitions démographiques d'Evry, comme des autres villes nouvelles. En d'autres termes, l'abaissement des prévisions démographiques pour Evry témoigne des limites de l'utilisation d'une trop grande planification, d'un vaste schéma directeur basé sur ce qui s'avéra être une erreur statistique. Dans les premières années, on peut aisément comprendre que le projet fascine, intrigue, voire inquiète. Si les vœux des urbanistes s'étaient réalisés en accord avec les prévisions démographiques avancées, une ville de plus de 300 000 personnes aurait émergée dans un espace relativement vide de bâti. Quelle surprise pour les habitants d'Evry-Petit-Bourg ! Déjà en 1967, le journal *La Croix* titrait ainsi « Une ville de

100 000 habitants est en train de naître à Evry (Essonne) »¹⁵², indiquant qu'Evry obtiendra d'ici à 1985 41% de la croissance démographique du département. Cela impliquerait, selon le journal, de créer près de 115 000 nouveaux emplois. On voit, à travers ce commentaire, comment la construction d'une ville de près de 100 000 habitants peut fasciner. Et il n'est pas fait mention des centaines de milliers initialement prévus. Mais les premières années passant, il est indéniable que les attentes, du fait de la décroissance des objectifs démographiques, n'ont pu que se réduire.

Or, on constate une double logique quant à la démographie évryenne. En parallèle de l'abaissement des objectifs démographiques de la cité, s'ajoute à cela un abaissement progressif du rôle régional de la ville nouvelle qui s'opère au fil des années. De fait, la planification originelle sur la base démographique conduit déjà à avoir une surdimension originelle des équipements collectifs et publics mis à disposition. Dès 1979, c'est ce que note un quotidien local en parallèle de la visite du président du conseil économique et social de la région¹⁵³. Ce dernier constate de fait des équipements surdimensionnés par rapport aux objectifs démographiques. A Evry comme ailleurs, cela a des conséquences dans de nombreux domaines. On abaisse le rythme de construction de nouveaux logements, tout comme les dotations publiques financières. En somme, l'utilisation d'un programme général, aux objectifs en partie démographique, conduit à de nombreux réajustements, pour Evry comme pour les autres villes. Bien entendu, tout n'est pas imputable à cette simple prédiction. Et même rigide, un plan possède malgré tout une marge d'ajustement. Mais il convient de montrer que cette logique de réduction des ambitions fait naître d'autres problématiques, parfois complexe à résoudre : une ville suréquipée peut difficilement être déséquipée. En outre, c'est maintenant la taille « insuffisante » des villes nouvelles qui « continuera, sauf en cas de bouleversement imprévisible, à constituer un inconvénient majeur » pour leur développement¹⁵⁴. Le constat est donc celui-ci : au fur et à mesure que les ambitions démographiques pour Evry baissent, sa capacité à rayonner régionalement baisse également. C'est donc un défaut certain de la planification qui apparaît ici, à savoir qu'il y a eu au fil du temps un abaissement de l'intérêt de la ville pour les territoires locaux. Or, la logique de projet par exemple, faite d'à-coup et

¹⁵² Auteur inconnu. « Une ville de 100 000 habitants est en train de naître à Evry », La Croix, archives départementales de l'Essonne, 1967.

¹⁵³ Auteur inconnu. « Mais où en sont donc les villes nouvelles ? », Le nouveau journal, archives départementales de l'Essonne, 1979.

¹⁵⁴ Steinberg, Jean. « Rôle et avenir des villes nouvelles d'Ile-de-France », *Annales de géographie*, n°552, 1990, pp.141-151.

d'avancées plus ponctuelles, auraient sans doute donner des résultats différents. Ici, tracer la ville à l'avance pour une population qui, *in fine*, n'y viendra pas oblige à reconsidérer la pertinence de l'usage d'un plan.

En somme, la baisse des prévisions démographiques qu'ont subi les villes nouvelles est fortement juxtée avec une réduction des intérêts et des ambitions générales pour ces dernières. Et Evry n'y fait pas exception, voyant son rôle régional se centrer rapidement autour de celui qu'il est aujourd'hui, à savoir celle d'une ville au dynamisme économique certain, à l'agglomération fortement peuplée, mais à la population communale faible comparativement à ce qui était planifié dans les années 1960. Pour autant, l'abaissement des ambitions démographiques n'est pas absolument synonyme, à Evry du moins, d'échec en terme de réalisation urbaine. Il convient de remettre en perspective les données qui ont été avancée ici. A l'échelle de la politique générale des villes nouvelles, il semble difficile d'être aussi catégorique. Comme le note Loïc Vadelorge dans l'introduction d'*Habiter les villes nouvelles*¹⁵⁵, on a souvent caricaturé les villes nouvelles comme des espaces anciennement futuristes, aujourd'hui désuets. Pourtant, le paradoxe est là : environ d'un million de personnes y habitent contemporanément, soit 1 français sur 67 en 2020¹⁵⁶. Difficile, donc, de parler d'un échec profond et total. Par ailleurs, le programme interministériel d'évaluation¹⁵⁷ de cette politique a bien montré, notamment dans sa revue de la littérature, que ces villes remplissaient nombre de fonctions qui les distinguent de simples ville-dortoir, comme c'était l'intention originelle. On y vit, on y travaille – du moins à Evry est-ce en partie vrai-, on y habite, on s'y promène et surtout, on y reste. Il existe aujourd'hui des habitants de longue date d'Evry, comme cela doit être le cas dans les autres villes nouvelles les plus « réussies »¹⁵⁸. Mais sans doute ces villes ont-elles été impactées, jusque dans l'esprit de leurs concepteurs, par la réduction progressive de l'intérêt qu'elles portaient, et des changements démographiques. S'il est complexe pour le chercheur d'évaluer dans les représentations les impacts exacts de ces changements, force est de constater que ce phénomène se retrouve à de nombreux intervalles dans les textes théoriques ou journalistiques. On fait ainsi souvent, dans les articles, état de la

¹⁵⁵ Vadelorge, Loïc (dir). *Habiter les villes nouvelles*, Programme interministériel d'Histoire et d'Evaluation des villes nouvelles, 2006.

¹⁵⁶ L'INSEE donne la population française à 67, 39 millions de français en 2020.

¹⁵⁷ Behar, Daniel, Estebe, Philippe et Gonnard, Sophie. « Les villes nouvelles en Ile-de-France ou la fortune d'un malentendu, revue de la littérature (1965-2000) », Programme histoire et évaluation des villes nouvelles, 2002.

¹⁵⁸ Ce dont les témoignages recueillis notamment par l'association Mémoire de la Ville Nouvelle semble indiquer.

réduction des prévisions de population pour Evry¹⁵⁹. Cela permet de rendre compte d'une réalité précise lorsque l'on touche au sujet du programme des villes nouvelles dans son ensemble : il révèle sa difficile adaptation à la nouvelle conjoncture qui s'instaure à partir du milieu des années 1970 et des années 1980.

3/ L'incapacité de la planification à préparer Evry à la nouvelle conjoncture esthétique

C'est de fait plus qu'une simple diminution des ambitions qui s'opère au sein de la ville nouvelle d'Evry à partir de la fin des années 1970. Ce nouveau temps de la structure communale est aussi le moment de l'apparition de phénomènes neufs, face auxquels le plan originel, incarné entre autre par le schéma directeur de 1965 et ses différentes révisions, n'a que peu d'attache. Emerge ainsi une limite qui se retrouve partout dans les documents ayant trait à ce moment de la vie urbaine du nouveau chef-lieu de l'Essonne : une sorte de doute, de flottement voire d'inquiétude quant au devenir de la ville. On sent explicitement que le retrait progressif de la tutelle étatique est corrélé avec la naissance d'un nouveau rôle et de nouvelles caractéristiques, pour la ville nouvelle. On a pu évoquer en détail les spécificités sociales, politiques et culturelles de ce nouveau paradigme. Mais on a, il faut le croire, trop peu raconté ses détails esthétiques. Pourtant, Evry a été le théâtre, si ce n'est l'actrice, de changements de cet ordre. Lorsqu'on étudie les textes des revues spécialisées dans l'architecture et l'esthétique urbaine, on constate ainsi progressivement un changement de regard quant aux objets urbains disposés et bâtis dans la ville nouvelle. Cela s'explique en partie par le fait qu'ils sont issus d'un paradigme, bien que peu éloigné dans le temps, fortement différent idéologiquement. Comme il a été l'occasion de le dire à travers ce travail, les constructions des grands architectes d'Evry – les Pyramides, la Place des Trois pouvoirs -, mais aussi les espaces pavillonnaires à faible densité¹⁶⁰ sont inspirés par des visions socialistes, si ce n'est utopistes, de l'urbanisme. En plus de leur originalité matérielle, c'est bien cette caractéristique qui crée, chez les commentateurs, un renouvellement du regard sur l'esthétique d'Evry. D'innovations techniques et artistiques, ces créations deviennent alors progressivement des curiosités, des objets d'étude. C'est signe donc de l'apparition d'une nouvelle conjoncture esthétique : Evry n'est plus à proprement parlé une ville de nouveauté architecturale. En revanche, elle abrite des curiosités, des objets méritant

¹⁵⁹ Auteur inconnu. « Mais où en sont donc les villes nouvelles ? », *Le nouveau journal*, archives départementales de l'Essonne, 1979.

¹⁶⁰ Senaud, Frank. « Histoire de l'architecture 4/5 : 1970, Evry ville nouvelle », *Préfigurations*, conférence en ligne, 2021.

l'attention, des lieux d'intérêt. Or, explicitement, cela ne pouvait être planifié par les différents schémas juridiques, législatifs ou politiques pour la ville nouvelle. En somme, esthétiquement, après la phase de planification et d'orchestration étatique, la ville échappe progressivement à la sphère du programmatique.

C'est donc une nouvelle mise en valeur esthétique qui apparaît progressivement à Evry. Loin des hypothèses étatiques de développement planifié, de nouveaux courants artistiques naissent, et se déploient à Evry. Le mouvement hip-hop notamment, qui apparaît en France dans les années 1980-1990¹⁶¹, en est un exemple canonique. Comme bon nombre de villes et de banlieues de l'Ile-de-France, Evry est touchée par cette effervescence culturelle. Rappelons que ce courant artistique comprend différentes caractéristiques, dont certaines sont presque intrinsèquement liées aux questions urbaines. Le hip-hop regroupe le *breakdance*, le tag, les arts des DJ et le rap. Ne serait-ce que par l'émergence des graffitis, le hip-hop est déjà une mutation de l'espace urbain, qui n'était pas, on s'en doute, planifié par le Schéma Directeur. Au-delà de son aspect vandale, c'est bien la volonté de se réappropriier des espaces urbains qui marque ce mouvement. Il s'agit, pour les taggeurs, d'imprimer leur trace sur les murs de leur ville. Et Evry n'échappe pas à cette *reconversion esthétique*. Dans les années 1980 puis surtout 1990, Paris et sa Région sont « sous les bombes »¹⁶². De ce mouvement esthétique, on se doit de tenter de théoriser quelques caractéristiques signifiantes. Il faut réaffirmer que ces actes sont d'abord, par nature, urbains. On tague des murs, des devantures de magasins ou de commerces, des métros, des trains. Que des infrastructures proprement urbaines en somme. S'adjoint à cela le fait que c'est bien le développement du réseau de communication francilien qui permet aux taggers de se déplacer aisément dans toute la région, et d'allier la vitesse de l'exécution des tags avec celle des transports urbains. Or, c'était bien ce souhait d'unir par les transports Evry et Paris qui marquait le début des réalisations de la ville nouvelle. Jacques Longuet, dans son étude des travaux de cette dernière, notait fort justement qu'il s'agissait alors d'un fait relativement hors-norme que de construire à nouveau du chemin de fer pour une ville. Depuis 1946, la SNCF n'avait « plus créé aucun tronçon » ; pourtant, les « concepteurs de la ville veulent dessiner... une voie ferrée ! »¹⁶³. Le mouvement hip-hop, à travers le tag, s'attaque donc bien à des

¹⁶¹ Hammou, Karim. « Des raps en français au « rap français » », *Histoire & mesure*, 2009, pp.73-108.

¹⁶² NTM. « Paris sous les bombes », in *Paris sous les bombes*, Epic Records, 1995.

¹⁶³ Longuet, Jacques. « Quand l'homme devient démiurge ou la prodigieuse histoire de la ville nouvelle d'Evry », in *Mythologie urbaines : les villes entre histoire et imaginaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

infrastructures au cœur même des attributs ontologiques de la ville nouvelle d'Evry. Née de cette réactualisation une conjoncture esthétique imprévue.

Et cette dernière est aussi le fruit d'une autre composante de ce mouvement esthétique : le rap. Précisons le cadre dans lequel cela s'opère. Le rap, en France comme ailleurs, se construit généralement autour d'identités urbaines, de villes, de quartiers, voire de bâtiments. Il y a une identification très forte – même si parfois factice – entre le rappeur et son lieu d'habitation, de résidence. C'est celui qu'il dédicace à travers ses morceaux, celui qu'il « représente », qu'il incarne. Qu'importe, de nos jours, la véracité des exactions contées par l'artiste à travers ses morceaux. Mais force est de constater que cette identification géographique persiste et subsiste. Or, dans l'écosystème rap français, il serait faux de dire qu'Evry a été la ville ayant attiré le plus d'attention. On connaît l'importance historique et artistique de Paris et de Marseille – et les noms d'album, de chanson, de groupe ou de labels les évoquant est éloquent. A l'échelle de la région parisienne, ce sont bien plus les départements qui ont longtemps été évoqués, par leur sigle : 91, 92, 93... A l'échelle essonniennne enfin, Corbeil-Essonnes a une importance considérable, étant notamment le berceau du groupe PNL. Mais dans cet espace, Evry possède tout de même de nombreux représentants au succès international. Alkpote, Disiz, Koba laD, Zola ou Niska sont aujourd'hui des rappeurs évryens au succès considérable – Niska est même parmi les plus gros vendeurs de musique rap en France. Or, à travers leurs visuels, leurs discours et leurs paroles, ces artistes participent à faire naître une autre vision, parfois dépréciée, d'Evry. C'est sans doute Koba laD qui a le plus provoqué un changement de regard esthétique sur certaines constructions de la ville nouvelle. Habitant d'un « bâtiment 7 » Koba singularise cette tour qui est celle son enfance par l'attention qu'il y porte. Il en fait d'ailleurs le thème de nombreux morceaux, mais aussi celui de son surnom « Koba du 7 »¹⁶⁴ et une pochette, celle de son premier album d'ampleur, justement nommé *VII*.

¹⁶⁴ Koba LaD. «Koba du 7 », in *l'Affranchi*, Def Jam France, 2019.



7 la pochette de l'album VII de Koba laD, représentant les bâtiments d'Evry dont il est originaire.

Il offre ainsi une vision renouvelée et artistique des espaces urbains d'Evry, en particulier ces grandes barres d'immeubles que l'on voit sur cette pochette. Sous l'impulsion de ces artistes et de ce mouvement, Evry est donc réactualisée, transformée, vue différemment. C'est la naissance d'une nouvelle conjoncture, d'ordre esthétique. Et les Pyramides en particulier sont un exemple majeur de l'architecture novatrice de la ville nouvelle, aujourd'hui investie d'un sens esthétique nouveau¹⁶⁵. Cela révèle également la limite principale de l'usage d'un plan : la conjoncture lui échappe – il ne peut l'anticiper, la théoriser, la prévoir.

Il est certain que l'opération de la ville nouvelle peut s'analyser à travers différentes séquences historiques, allant de l'enthousiasme des premières années aux difficultés conjoncturelles des années 1970 et 1980. Or, dans cette phase décrite ici, le plan peine explicitement à s'adapter aux nouvelles données du cadre politique et économique. De même, le plan ne fait pas mention de l'émergence d'une nouvelle conjoncture esthétique, preuve de sa difficulté à prédire ce qui n'était pas originellement inscrit dans les schémas programmatiques. C'est explicitement une caractéristique structurelle de ce type d'instrument. Par ailleurs, en ce qui concerne les phases de vie des villes nouvelles, la dernière d'entre elles, sans doute encore en cours, s'ouvre à présent devant nous. Il s'agit de faire rentrer Evry dans le droit commun, l'ordinaire, et en somme les caractéristiques habituelles d'une ville française.

¹⁶⁵ Alkpoté. « Pyramides », in *Sadisme et perversion*, French Bakery, 2016.

Chapitre 6 : La fin de l'exceptionnalité. Faire entrer Evry dans le droit commun et dans l'ordinaire

« No one cries when a street dies »

Gloria Naylor, *The women of Brewster place*

Ce dernier chapitre vise à présenter la dernière phase de la vie des villes nouvelles, et spécifiquement d'Evry, qui fut la première à être achevée, du moins dans la région francilienne. L'objectif est de montrer qu'il s'agit de la faire sortir d'un régime d'exceptionnalité qui a prédominé la totalité de sa période de création. Evry fut une ville exceptionnelle, il s'agit à présent d'en faire une ville *comme les autres*. Pourtant, la question se pose de savoir si une ancienne ville nouvelle peut être considérée comme ordinaire, en dépit de son développement accéléré et de son histoire. C'est pourquoi, sur sa fin, ce chapitre usera de clef de compréhensions atypiques de l'objet urbain pour tenter de saisir ce parcours hors-norme ; et ce sont des outils littéraires qui seront mobilisées à cet effet.

1/ Fin de la tutelle étatique à Evry et marqueurs d'achèvement de la ville

De fait, ce qui marque la ville nouvelle d'Evry, c'est sa précocité, comparativement aux autres villes nouvelles, dans la disparition de la tutelle étatique. Elle est la première des villes nouvelles, sans doute par le fait que c'était à la fois une des premières et une des plus petites, à voir l'Etat se retirer pleinement des affaires communales. Cela ne s'est évidemment pas fait d'un coup, mais progressivement et sectoriellement. Dans les affaires culturelles, on a déjà montré qu'Evry avait vu, depuis les années 1960, un nombre considérable d'associations naître en dehors de la sphère étatique. En terme d'animation et de dynamisme local également, les choses se sont faites de plus en plus indépendamment de cette tutelle. Economiquement,

l'installation d'entreprises, le développement d'emplois et la réduction progressive des crédits étatiques préparent également, tout le long de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, la fin de l'aide d'Etat. Mais c'est surtout par des actes administratifs et législatifs que l'Etat marque son recul progressif de cette entreprise. Notons ainsi le décret d'août 2000 qui prononce l'achèvement des constructions liées à l'aménagement de la ville nouvelle d'Evry. C'est en accord avec ce qu'annonçait déjà, en 1984, un dossier de presse retrouvé aux archives départementales de l'Essonne, qui annonçait que la majorité de ces infrastructures seraient achevées pour les années 1990. Le décret étatique consacre donc ce constat : du point de vue des investissements et de la création d'infrastructures, l'Etat n'a plus à intervenir au sein d'Evry. De ce point de vue, ce n'est plus une ville nouvelle, au sens où elle ne nécessite plus un développement accéléré et dirigé. Cette date suit d'ailleurs de peu celle de la fermeture de l'Etablissement public d'aménagement d'Evry, en 1998¹⁶⁶. Cette fermeture est majeure, tant l'histoire des villes nouvelles et d'Evry est profondément liée dans celle de ces établissements singuliers¹⁶⁷. Ajoutons qu'Evry est la première à voir son EPA se fermer, bien que la majorité des villes nouvelles voient toutes disparaître leur EPA dans les années 2000¹⁶⁸. Avec cette fermeture, l'Etat acte son progressif et concret désengagement administratif. L'EPEVRY, qui avait réglé la politique foncière, partiellement financière et d'aménagement de la ville nouvelle, appartient désormais au passé. Evidemment, cela n'a pas été une rupture directe, et diverses législations comme la Loi Rocard de 1983 représentait déjà, pour l'Etat, un moyen de réattribuer certaines prérogatives de l'EPEVRY et des EPA aux collectivités locales – ce contre quoi s'est battue l'association ACUSCO à Evry. Reste que cette fermeture engage, explicitement, le retrait de la tutelle étatique, et l'achèvement, en tout cas aux yeux de l'Etat, de son œuvre urbaine.

Mais conjoncturellement, on constate à Evry que d'autres œuvres se concluent dans la même période. La fin de la tutelle étatique et cette impression, dans les politiques de l'Etat, que la ville est achevée, coïncide presque exactement avec un autre achèvement, d'ordre religieux. Rappelons ainsi, sous le patronage de Jacques Longuet¹⁶⁹ – qui l'écrit dans une perspective religieuse -, que la construction de la cathédrale au centre d'Evry avait une signification symbolique considérable. L'ouvrage donnait ainsi de la vitalité au centre-ville, se situant à

¹⁶⁶ Vadelorge, Loïc. « La fermeture des Etablissements publics d'aménagement des villes nouvelles françaises », Vingtième-siècle. Revue d'histoire, n°79, 2003, pp. 125-127.

¹⁶⁷ Vadelorge, Loïc. « Généalogie d'un mythe : les établissements publics d'aménagement des villes nouvelles », *Erès*, « espaces et sociétés », 2004, n°119, pp.37-54.

¹⁶⁸ *Ibidem*.

¹⁶⁹ Longuet, Jacques. « Quand l'homme devient démiurge ou la prodigieuse histoire de la ville nouvelle d'Evry », in *Mythologie urbaines : les villes entre histoire et imaginaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

proximité immédiate de l'hôtel de ville et de la gare, renouant alors avec le village médiéval occidental, où la place du village regroupait déjà ces lieux¹⁷⁰. Cette dernière est ouverte au 11 avril 1995, après avoir vu ses travaux s'achever en 1994. Mais on peut ouvrir la perspective de Jacques Longuet, et l'étendre aux autres lieux de culte évryen. En 1994 est aussi achevé la Mosquée d'Evry-Courcouronnes, accroissant donc la disponibilité religieuse au sein d'Evry. Plus tardivement, un autre bâtiment religieux d'ampleur est achevé dans la ville, la pagode, en 2005. Puis en 2008, c'est son inauguration, en présence du Dalaï-lama et du Député-Maire. Entre le Pape Jean-Paul II, venu le 22 août 1997 et cette visite du représentant bouddhiste, on ne peut omettre une importance, au moins symbolique, du religieux à Evry – du moins durant cette brève période. Avec ces différents établissements, deux perspectives s'observent dans la future ex-ville nouvelle. Bien que se déployant dans un territoire républicain et laïcisé, elle accueille un retour des édifices religieux considérables, tant par leur taille, leur majesté que leur importance religieuse. A Evry, définitivement, on n'a pas écarté le religieux du centre de la ville, tout au contraire. Mais également, c'est intellectuellement fécond que de voir que tous ces édifices voient leur construction s'achever dans un délai proche. Comme si, inconsciemment, la ville s'était organisée autour d'une fin commune et généralisée. Comme si cela était le marqueur d'une certaine ère du temps de la ville nouvelle.

En somme, le tournant des années 2000 marque une fin de construction de nombreux aspects d'Evry. La tutelle étatique s'évapore progressivement, le religieux s'implante et s'ancre, l'activité économique et sociale prend son essor. Ne manque à Evry qu'une caractéristique majeure, que l'on retrouve dans la grande majorité des villes nouvelles : l'académie. Le 22 juillet 1991¹⁷¹ est fondée par décret l'université d'Evry-Val-d'Essonne. Elle verra par la suite son rôle s'accroître par sa participation, à partir de 2007, au pôle de recherche et d'enseignement supérieur UniverSud Paris ; en 2011, elle accède aux « compétences élargies » régies par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités de 2007¹⁷². Plus récemment enfin, entre 2017 et 2020, elle est rattachée progressivement au vaste pôle académique de l'université Paris-Saclay, étendant donc la communication et l'interdépendance de ces pôles académiques. Notons que la construction d'une telle université est lourde de sens. On sait l'importance qu'a ce type d'infrastructure, non seulement pour le dynamisme étudiantin, mais aussi pour le prestige

¹⁷⁰ Bloch, Marc. *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, 1931.

¹⁷¹ Décret n°91-707 du 22 juillet 1991 portant création et organisation provisoire de l'université d'Evry-Val d'Essonne, NOR : MENT9101088D.

¹⁷² Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, NOR : ESRX0757893L.

communal. Comme le note Michel Boscher dans ses entretiens, le projet de l'université était sur les plans de la ville nouvelle depuis de longues années : « cela était très important pour donner une image de marque à une ville, parce qu'une ville universitaire, c'est quand même autre chose qu'une ville qui ne l'est pas. C'est également important pour donner une source de perfectionnement et d'éducation supérieure à une partie importante de la population »¹⁷³. Et Sabine Effosse, qui réalise l'entretien, constate avec l'ancien maire d'Evry que toutes les villes nouvelles, à l'exception de Melun-Sénart, ont été dotées d'une université. Preuve, s'il en est, de l'importance des équipements académiques au cœur même des villes nouvelles. C'est en outre parce que cette caractéristique est si importante pour ces cités que l'on ne peut décentement en exclure l'étude dans ce processus de finition exposé ici. Cela doit être inscrit dans la perspective plus large d'achèvement d'une ville nouvelle, et plus spécifiquement d'Evry. Ainsi, la cité évryenne ne peut être considérée comme achevée qu'avec cette réunion progressive, en un même lieu, du politique, du religieux, de l'académique, et du citoyen. Ce sont en tout cas ces divers éléments que la recherche, tout comme les protagonistes de cette expérience, mettent en avant. C'est cela qui vraiment, avec son achèvement, configure la conclusion symbolique et matérielle d'Evry. Et, comme le note Jacques Longuet, la symbolique de cette université est particulièrement intrigante, l'acronyme rappelant la première femme, EVE¹⁷⁴. De quoi laisser quelques éléments à penser quant au rapport, éternel, entre la ville nouvelle et le démiurgique.

2/ Rentrer dans la normalité, absorber les aspérités hors-normes

Malgré cette symbolique biblique, cette séquence historique que traverse la ville nouvelle d'Evry est bien celle d'une profonde sécularisation, d'une entrée dans le droit commun et la normalité des villes françaises. De fait, il faut ici remettre quelques éléments en perspective. Les villes nouvelles, ont, jusqu'aux années 2000, vécu dans un état de profonde singularité législative et administrative. De par l'ampleur de l'opération menée, il avait ainsi été décidé de placer cette politique dans le cadre de l'« opération d'intérêt national », régie par le Code de l'Urbanisme, livre Ier, Titre préliminaire, Chapitre II « objectifs de l'Etat », section 3 « opérations d'intérêt national ». Sa définition juridique est la suivante : « Une opération

¹⁷³ Effosse, Sabine pour le Programme interministériel « Histoire et Evaluation des villes nouvelles ». Michel Boscher, in *Première campagne d'archives orales « acteurs et mémoires des villes nouvelles »*, juin-septembre 2002.

¹⁷⁴ Longuet, Jacques. « Quand l'homme devient démiurge ou la prodigieuse histoire de la ville nouvelle d'Evry », in *Mythologie urbaines : les villes entre histoire et imaginaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

d'aménagement qui répond à des enjeux d'une importance telle qu'elle nécessite une mobilisation de la collectivité nationale et à laquelle l'Etat décide par conséquent de consacrer des moyens particuliers peut être qualifiée d'opération d'intérêt national »¹⁷⁵. Cet article illustre ainsi explicitement l'état d'exception urbanistique dont jouissaient les villes nouvelles : l'importance de la mobilisation de la collectivité nationale et de l'Etat était telle qu'il a fallu les bâtir dans un régime juridique hors-norme. Elles sont donc nées sous le signe de l'anormalité, de l'exception. Cet état extraordinaire s'incarne également dans les outils mis à disposition des EPA. Par la loi du 26 juillet 1962¹⁷⁶ sont ainsi fondées les « zones d'aménagement différé » en matière d'urbanisme, dont l'EPA peut décider le périmètre. Ce zonage gèle *de facto* l'urbanisation d'un espace décidé, en attente de l'expansion de la ville nouvelle dont l'EPA a la charge. Substitution des ZUP (Zones à urbaniser en priorité), les ZAC (zones d'aménagement concerté), sont un autre outil à disposition des EPA qui confère sa singularité à la gestion des villes nouvelles. Régies par les articles L311-1 à 8 du code de l'Urbanisme, ces zones permettaient elles une concertation préalable des acteurs locaux dans certains espaces, bien que la décision finale reste entre les mains de l'Etat. Enfin, notons l'existence, avec la loi dite « Boscher » de 1970¹⁷⁷ de syndicats communautaires d'aménagements (SCA) – autre instrument singulier des villes nouvelles, qui sera transformé par la suite en SAN (syndicat d'agglomération nouvelle). Tous ces outils juridiques et urbanistes conféraient donc à l'EPA et à la politique des villes nouvelles une singularité, et ce faisant, singularisait également l'expérience des villes nouvelles. Faire entrer ces dernières dans la normalité, c'était donc nécessairement, pour l'Etat, absoudre ce régime si spécifique de leur gestion, notamment du point de vue juridique.

L'achèvement de la ville nouvelle d'Evry passe donc par cette sortie d'un régime d'exceptionnalité vers celui de la normalité des villes françaises. Intéressant, par ailleurs, de noter que cette transformation se joue surtout à l'échelle juridico-administrative. Il n'est pas certain que cela ait modifié en profondeur l'expérience quotidienne des citoyens évryens. Ce genre de modifications impacte davantage les sphères politiques et administratives. On peut à ce titre mobiliser ici le concept de « vie quotidienne » de Michel Lefebvre, posant ainsi la question de l'impact de cette transition sur la vie quotidienne et régulière des habitants. En dépit

¹⁷⁵ Article L102-12 du Code de l'Urbanisme.

¹⁷⁶ Loi n°62-848 du 26 juillet 1962 relative au droit de préemption dans les zones à urbaniser en priorité et dans les zones d'aménagement différé, à la juridiction d'expropriation et au mode de calcul des indemnités d'expropriation, NOR :

¹⁷⁷ Loi n°70-610 du 10 juillet 1970 tendant à faciliter la création d'agglomérations nouvelles.

de cela, il convient d'indiquer comment s'est produite cette transformation en profondeur du statut des villes nouvelles, et donc d'Evry. A nouveau, l'Etat a mobilisé l'outil législatif. La loi Chevènement de 1999¹⁷⁸ relative au renforcement de l'intercommunalité conduit de fait à la proposition de deux possibilités de continuité des villes nouvelles. Le texte législatif permettait soit de conserver le statut de SAN en sortant alors du régime particulier d'opération d'intérêt national, soit de transiter vers une communauté d'agglomération. Le détail de ces possibilités étaient alors régis par les articles 5341-1 et suivants du Code Général des Collectivités Locales. Pourtant, il n'a pas été aisé de faire passer les villes nouvelles d'un régime d'exception à une entrée dans la norme. De fait, si la loi Chevènement datait de 1999, le Législateur a cru nécessaire d'assouplir les conditions de cette transition à travers un loi du 16 décembre 2010¹⁷⁹. Ce que cette adaptation législative illustre, c'est sans doute de l'importance de la singularité qui était propre aux villes nouvelles en France, nécessitant diverses interventions législatives pour pouvoir être inscrite au sein des régimes ordinaires qui touchent habituellement les communes françaises. La durée de la période de transition, de plusieurs années, témoigne également de cette difficulté. Les années 2000-2010 sont donc bien celles d'une transition progressive d'un état d'exceptionnalité à celui de l'ordinaire, du quotidien, du régulier. A nouveau, il ne faut pas tronquer l'analyse, et reprendre, avec Michel Lefebvre, cette idée de vie quotidienne. Ces modifications sont principalement législatives et administratives. Certes, elles reconfigurent les prérogatives communales, et attestent de la fin de la tutelle étatique. Mais dans le quotidien, ces changements ne sont que peu perceptibles, hormis au sein des instances politiques ou administratives. Il ne faut pas imaginer là un changement en profondeur du quotidien des habitants, bien au contraire.

Nonobstant cela, toutes ces opérations législatives et administratives visent à faire rentrer Evry et les autres villes nouvelles dans la forme attendue et habituelle d'une ville française. Cela passe donc par des modifications législatives de statut et de prérogative, mais aussi d'insertion de ces villes singulières dans les schémas traditionnels des villes françaises que l'on connaît contemporanément. Sur le plan formel et matériel, il faut admettre qu'il n'y a plus de différences profondes entre Evry et une ville « classique ». Il y existe des logements, des infrastructures religieuses, publiques et académiques, mais aussi des espaces d'emploi et de divertissement. Ce point concerne davantage la classification d'Evry dans les typologies

¹⁷⁸ Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, NOR : INTX9800135L.

¹⁷⁹Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

urbaines françaises. La transition d'une ville nouvelle à une ville *tout court* passe ainsi, semble-t-il, par la possibilité de qualifier cette ville comme on pourrait le faire pour n'importe laquelle en France. Ce ne doit plus être une ville *nouvelle*, mais bien une ville. La disparition de l'EPA et des outils spécifiques aide déjà en ce sens. De même, l'existence d'une préfecture permet de situer Evry comme préfecture départementale, comme de nombreuses autres villes françaises. Ainsi, dès 2001 Evry se définit maintenant dans son rapport à une communauté d'agglomération – forme urbaine aujourd'hui relativement ancrée dans le paysage politique et administratif français, intitulée Evry Centre Essonne. Par la suite, Evry s'inscrira dans celle, plus large encore, nommée « Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart ». On voit ainsi avec quelle dynamique la ville essonniennaise est au cours du temps intégrée au sein de schéma et de cas de figure que l'on pourrait dire « classiques » de l'urbanisme français moderne. Evry, comme de nombreux pôles urbains contemporains, ne doit plus être pensée ni comme une ville nouvelle, ce qu'elle n'est plus, ni comme une simple ville. Il faut à présent la considérer à l'échelle intercommunale, celle de la communauté d'agglomération. En commun avec la dynamique propre à de nombreuses grandes aires urbaines – comme l'est la Région Ile-de-France –, ces communautés sont d'ailleurs de taille de plus en plus grande, couvrant ainsi un territoire toujours plus large et diversifié. En ce sens, on constate que les décennies 2000 et 2010 sont véritablement celles de l'inscription d'Evry dans les dynamiques urbaines propres à l'ensemble du territoire métropolitain. Symbole, en somme, de cette dynamique plus profonde : Evry doit rejoindre la norme du territoire français, et non plus en être une exception, une originalité.

3/ Evry, une ville comme les autres ? Clefs de lecture esthétiques de l'expérience urbaine évryenne

Malgré tous ces efforts juridiques, législatifs et administratifs, une problématique au sujet d'Evry demeure. Une fois sa transformation achevée, est-ce pour autant une ville *comme les autres* ? Il semble de fait que la question « est-ce une ville ? » soit, dans le cas d'Evry, réglée. Les recherches précédentes ont déjà bien établi qu'elle en possédait toutes les caractéristiques. Juridiquement, démographiquement, matériellement, économiquement, Evry a tout d'une ville comme on se la représente, et comme on la définit classiquement. Mais est-elle d'une même nature ontologique que les autres communes françaises ? Un élément continuera sans doute de la singulariser, et c'est logiquement son histoire. L'existence d'un musée « Paul Delouvrier » sur le sol évryen, tout comme l'importance des associations mémorielles – notamment celle longtemps dirigée par André Darmagnac, Mémoire de la Ville Nouvelle –, attestent déjà

grandement de cette spécificité historique. Evry, au sens de son histoire, n'est pas une ville *comme les autres*. Et cette spécificité ressort également à l'échelle générale des villes nouvelles. Elle est soulignée par l'existence du programme interministériel d'évaluation et d'histoire de ces dernières. Or, Loïc Vadelorge, un de ses importants contributeurs en tant que chercheur, a longuement montré son importance¹⁸⁰, notamment par la place qu'il laissait aux historiens. Comme l'énonce le spécialiste, ce programme est aussi le témoignage, de la part de l'Etat, d'une volonté de « tirer le bilan de trente-cinq années d'expérience, à l'heure précisément ou il s'interroge sur l'échelle pertinente de conduite des politiques urbaine »¹⁸¹. Il y a, sans doute pour toujours, un attribut unique à Evry, comme aux autres villes nouvelles : l'existence de ce programme, de cette histoire, de cette tutelle administrative. Ce que l'on pose ici peut apparaître comme un truisme : il est évident que la spécificité de la ville nouvelle est... sa spécificité. Mais le point est de montrer qu'en dépit des efforts menés pour dissoudre Evry dans le tissu urbain préexistant – y compris dans ses dimensions législatives et administratives-, ce processus n'est pas aussi accompli que ce que l'on pourrait croire. Bien sûr, les évréens ne sont pas, au quotidien, marqués par ce caractère de leur ville. Mais il semble difficile, au moins à moyen terme, de voir comment ce dernier pourrait disparaître.

Sans doute que l'on ne peut tout à fait comprendre Evry avec les outils classiques des historiens, des juristes ou des sociologues. A notre sens du moins, il faut chercher d'autres instruments pour saisir ce qui se joue, et c'est la proposition qui est faite. Si l'on essaie de trouver des parallèles à l'expérience que l'on cherche à décrire ici – ce changement ontologique dans un espace urbain -, la littérature mondiale en est emplie. Une première clef de compréhension intéressante peut être extirpée du roman de Gloria Naylor, *The Women of Brewster place*¹⁸². Dans cet ouvrage américain, l'écrivaine décrit, entre autres, la « mort » d'un quartier, et plus spécifiquement, d'une rue. « *No one cries when a street dies* » : personne ne pleure quand une rue se meurt. Pas de personnes endeuillées derrière un cercueil, pas de chant funèbre joué aux grands orgues, rien de tout ça. Quand une rue meurt, change d'état ontologique, gagne ou perd une nouvelle caractéristique, personne ne le constate clairement, distinctement. C'est bien plus, comme nous l'indique la romancière, un changement subtil, discret, sensoriel parfois. Les derniers pas résonnent sur les pavés, la poussière se loge dans les

¹⁸⁰ Vadelorge, Loïc. « Le programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles : bilan et perspectives de la recherche historique », *Erès*, numéro 130, 2007, pp.27-40.

¹⁸¹ Vadelorge, Loïc. « La fermeture des Etablissements publics d'aménagement des villes nouvelles françaises », *Vingtième-siècle. Revue d'histoire*, n°79, 2003, pp. 125-127.

¹⁸² Naylor, Gloria. *The women of BrewsterPlace*, Ed. Viking Press, 1982.

interstices de la ville, les fenêtres et les habitations dépérissent. Evidemment, Evry elle, n'a rien de la *Brewster Place* fantasmée, et ne décède pas. Mais comme ce lieu imaginaire, ses changements sont imperceptibles, diffus, complexes à interpréter pour l'être humain. C'est cela qui permet de comprendre pourquoi de tels changements administratifs et législatifs dans la ville nouvelle peuvent passer inaperçus à l'échelle humaine. Personne ne pleure quand une rue se meurt, personne ne pleure ou ne sourit quand une ville change de statut. C'est cela, le changement d'état d'Evry. C'est une transition lente, discrète, presque imperceptible. Pourtant, c'est effectif, réel. Mais en pratique personne, sauf sans doute les dépositaires du souvenir de ces changements, ceux qui les ont opérés ou subis. Comme dans le roman de Gloria Naylor, ce souvenir vit alors avec eux, en eux. Cette première clef de lecture littéraire de l'« aventure intellectuelle » d'Evry nous dit beaucoup de la dernière séquence traversée par la ville. Oui, l'histoire de cette dernière restera, pour longtemps, le dernier marqueur de sa singularité. Et cette histoire, comme chez les personnages de Gloria Naylor, traverse le temps avec eux : *Brewster Place* n'attend plus que la mort, qui se produira presque instantanément après que son âme ait expiré dans la mémoire de ses enfants (« And Brewster Place is abandoned [...] only waiting for death, which is a second behind the expiration of its spirit in the minds of its children. »). En somme, les traces sont aussi à chercher dans l'invisible, l'imperceptible, le souvenir qui demeure. Tout ne se trouve pas dans le détail des textes législatifs, juridiques ou administratifs. Il y a autre chose, qui est d'un ordre registre.

Sans doute une seconde clef de lecture de la séquence évryenne est à chercher du côté de la poésie. Les poètes modernes, comme Aragon, Apollinaire, Rimbaud ou Baudelaire ont apporté d'intéressants regards sur l'objet urbain. Et parmi eux, Rimbaud a offert une piste qu'il nous convient d'explicitier ici. La question qui se pose est, au fond, de déterminer la nature de cette ville singulière qu'est Evry. Ville nouvelle pour l'éternité ? Ville prisonnière de son passé ? Ville profondément et totalement diluée dans le droit français et le tissu urbain francilien ? La réponse est d'un autre ordre. Rimbaud a bien montré que la complexité urbaine s'abordait avant tout par superposition. Décrire une ville, c'est l'aborder simultanément comme peut le faire le poème ou le tableau, par impressions sensorielles successives. Et le « Bateau ivre »¹⁸³ n'est pas autre chose que la représentation, versifiée, de cette idée. Rimbaud y décrit un fleuve et une ville imaginée, certes ; mais il y superpose et y imprègne des éléments de la Meuse et de Charleville-Mézières. Le fleuve parcouru est sensoriel, physique et imaginaire :

¹⁸³ Rimbaud, Arthur. « Le bateau ivre », 1871.

tout cela se combine et s'observe simultanément. Ce que nous permet le regard poétique, c'est justement de faire un pas de côté vis-à-vis des outils d'appréhension traditionnels de l'urbain. Evry, comme le territoire fantasmagorique que dépeint Rimbaud, est à la fois une ville nouvelle et une ville qu'on a cherché à dissoudre dans la normalité française. Elle est l'exception et une tentative de l'inclure dans la règle. Ces éléments, comme dans la poésie de Rimbaud, ne sont pas contradictoires : ils font sens en même temps. C'est la réalité de l'urbain que de considérer qu'il est pluridimensionnel. C'est ce que fait le poète dans son poème en prose « Les Ponts »¹⁸⁴, reproduit ici.

« Des ciels gris de cristal. Un bizarre dessin de ponts, ceux-ci droits, ceux-là bombés, d'autres descendant ou obliquant en angles sur les premiers, et ces figures se renouvelant dans les autres circuits éclairés du canal, mais tous tellement longs et légers que les rives, chargées de dômes, s'abaissent et s'amoindrissent. Quelques-uns de ces ponts sont encore chargés de mesures. D'autres soutiennent des mâts, des signaux, de frêles parapets. Des accords mineurs se croisent et filent, des cordes montent des berges. On distingue une veste rouge, peut-être d'autres costumes et des instruments de musique. Sont-ce des airs populaires, des bouts de concerts seigneuriaux, des restants d'hymnes publics ? L'eau est grise et bleue, large comme un bras de mer. - Un rayon blanc, tombant du haut du ciel, anéantit cette comédie. »

Il y a des ponts oui, que la description permet de visualiser. Mais il y a aussi des « airs populaires, des bouts de concerts seigneuriaux », comme un rappel du passé seigneurial de cet espace. Décrire l'urbain, c'est donc admettre que le simple bâti renvoie et évoque une pluralité d'attributs. La ville se dépeint aussi sous cette forme. Evry est et n'est plus une ville nouvelle. Elle est l'avatar d'une forme nouvelle de l'urbain. L'espace urbain évoque sa propre histoire, la rappelle sans cesse, la met en scène. Evry n'est pas faite autrement. Certes, aux yeux du droit et de l'urbanisme, c'est à présent une ville *comme les autres*. Mais il en est autrement poétiquement. Il en est autrement, en somme, esthétiquement.

¹⁸⁴ Rimbaud, Arthur. « Les ponts », in *Illuminations*, 1886.

CONCLUSION

La question de ce mémoire était celle de la pertinence de l'utilisation du plan comme instrument pour la ville nouvelle d'Evry. Cette question prend, volontairement, à rebours l'opinion très répandue dans l'imaginaire collectif selon laquelle la ville aurait à voir avec le plan, le schéma, l'utilisation et la mise en place méticuleuse d'outils visant à programmer l'urbanisation. Qui plus est, cette opinion est omniprésente dans les origines de la ville nouvelle d'Evry. On façonne d'abord un Schéma Directeur, dont le nom incarne à lui seul cette volonté organisatrice. On construit ensuite la nouvelle structure urbaine à travers un nombre important de documents juridiques, administratifs et urbains très programmatiques. La construction d'Evry a ainsi été encadré par un ensemble de zonages et de tracés, qui sont aussi de détermination *a priori* de son développement. A Evry plus qu'ailleurs, on a accordé une attention majeure à cette planification. Souci administratif par l'implantation d'une préfecture, souci architectural d'envergure par le foisonnement dans ce domaine qui s'y constate, souci religieux par la construction de trois édifices théologiques majeurs, souci économique enfin.

Pourtant, cette thèse n'a rien d'évidente lorsqu'on se penche plus en détail sur cette problématique. Historiquement, les villes n'ont été que tardivement planifiées. Bien au contraire, elles sont souvent le fruit d'un développement sur le temps long, d'une évolution pluriséculaire ou l'accident, la conjoncture et les modifications socio-économiques jouent un rôle considérable. La ville n'est pas le résultat d'un plan, mais davantage celui d'une lente métamorphose, d'une dialectique évolutive la faisant passer par divers stades, diverses formes spatiales.

En outre, le plan n'est pas – ou plus – la seule méthodologie à la disposition des urbanistes et des administrateurs. Depuis au moins les années 1960, une autre logique émerge au sein de ces champs disciplinaires, celle du projet. En contraste avec le plan, cette dernière se veut plus adaptative, plus à même de faire face à la conjoncture. Le projet ne programme pas l'ensemble de la structure urbaine *a priori*, mais permet d'œuvrer par petites touches, par ajouts singuliers. Ajoutons à cela que le projet témoigne d'une plus grande flexibilité quant aux objectifs de l'époque : si certaines normes venaient à émerger dans les questions urbaines (notamment écologiques ou sociales), le projet peut en tenir compte, et l'intégrer par avance. L'idée n'est ainsi plus de planifier l'ensemble du développement urbain, mais d'y apporter, par

petites touches, de nouvelles impulsions, de nouveaux développements. Et cette logique se retrouve particulièrement dans le discours politique actuel, ayant infusé jusque dans les sphères étatiques. Elle est aujourd'hui exemplairement portée par l'Union Européenne, dont on sait l'importance qu'elle accorde au financement de projets envers les villes ou les régions de l'espace communautaire. On peut ainsi voir que la logique du plan n'est plus hégémonique dans la rhétorique urbanistique, bien au contraire.

Plus que de démonétiser intégralement l'utilité de l'utilisation d'un plan pour un tel ouvrage, la conclusion de ce travail est plutôt de montrer que ce dernier révèle, dès les premières années des villes nouvelles ses propres limites, qu'il nous faut à présent dépasser. La plus grande d'entre elle est sans doute sa difficile adaptation aux conjonctures naissantes, ce que peut plus aisément faire le projet. Sans condamner absolument l'usage d'une planification intensive, l'exemple de la ville nouvelle d'Evry révèle que l'outil le plus adapté pour le développement urbain doit maintenant être cherché dans cette perspective. Loin d'être une expérience isolée de l'urbanisme français, Evry est donc le reflet des mutations opérées dans la pensée urbaine du XXème et XXIème siècle, et s'inscrit en ce sens en des dynamiques européennes et internationales profondes. Et l'intérêt d'un tel travail est sans doute d'emboîter le pas aux recherches les plus récentes dans ce domaine, qui montrent que l'idée même d'une ville nouvelle a une résonance mondiale¹⁸⁵.

Il a donc été question, au sein de ce travail académique, de montrer d'abord le contexte et les raisons d'existence d'une telle logique planificatrice au sein de l'opération de la ville nouvelle d'Evry. Le contexte des Trente Glorieuses, de la reconstruction de la France, de la croissance économique forte et du gaullisme politique faisait de cette planification un choix naturel pour tous les haut-fonctionnaires et leurs équipes qui ont opéré au sein de cette politique. Si le contexte n'explique pas tout, il permet donc de donner à voir un paradigme où cette solution était dans tous les esprits. Mais c'est bien l'importance d'une telle politique qui a conduit les décideurs de cette dernière à avoir recours à un tel niveau de planification *a priori*. Comme le montrent les textes des équipes organisatrices des villes nouvelles, cela était alors du jamais vu, de l'hors-norme, de l'exceptionnel. Et ce caractère hors-du-commun se voit y compris en comparaison avec les autres programmes de ville nouvelle qui servent d'inspirations aux bâtisseurs français. Partout, l'expérience française agit comme un modèle de planification

¹⁸⁵ Wakeman, Rosemary. *Practicing utopia: an intellectual history of the new town movement*, Chicago, University of Chicago Press, 2016.

massive, qui n'a que peu d'égal dans l'histoire urbaine récente¹⁸⁶. Toute la première partie de ce mémoire s'attache donc à montrer que ce plan, si méticuleusement conçu et fabriqué dans les arcanes parisiens de l'Etat, a rencontré des difficultés considérables une fois l'heure de la mise en place venue sur les territoires. Définitivement, cette aventure intellectuelle illustre donc bien l'idée qui sous-tend le titre roman de Michel Houellebecq, *La carte et le territoire*¹⁸⁷ : la carte, le schéma, la théorisation, ne porte pas en elle une assurance de superposition exemplaire et exempte de défaut vis-à-vis du territoire réel, de la mise en pratique.

Par ailleurs, la logique planificatrice révèle, à travers l'analyse critique, son caractère hautement autoritaire. Emanation et avatar de l'Etat centralisateur, elle est une œuvre qui impose sa volonté et son programme à des espaces soumis, qui ne peuvent que difficilement contester l'organisation qui est à l'œuvre. On dénonce ainsi l'intervention et le dirigisme de l'Etat, la rhétorique des « hommes forts » adossée à la Vème République, en somme tout un système qui impose plutôt qu'il ne propose aux territoires des modifications spatiales. Et dans cette perspective, s'ouvre alors une seconde partie de ce travail, sur la question des récits liés à la planification d'Evry.

De fait, la logique planificatrice étant autoritaire, elle dégage et permet l'existence de récits de véritables démiurges, comme si les traceurs de ville étaient des héros de leur propre épopée. Cette mythification de cette politique présente alors plusieurs limites. La principale est explicitement sa difficile comptabilité avec l'idée communément admise de l'intérêt général, qui suppose de s'effacer au profit de l'œuvre globale. Ici pourtant, le plan devient l'outil du démiurge urbain – permettant par ailleurs de préciser la nature ontologique de cet instrument.

Mais ces récits, très favorables aux créateurs des villes nouvelles, doivent être mis en perspective avec ceux des territoires locaux. Et ici, force est de constater la richesse et la diversité des acteurs évryens mobilisables. La consultation des documents mémoriels de l'association Mémoire de la Ville Nouvelle tout comme les divers témoignages et archives révèlent que la situation locale est bien plus complexe que l'on ne pourrait le croire. En vérité, le mouvement associatif et citoyen s'est bien souvent émancipé des intentions premières des planificateurs, s'établissant parfois en faux vis-à-vis du programme initial des villes nouvelles. La création de la ville nouvelle d'Evry n'est pas une histoire sans troubles, et il nous semblait

¹⁸⁶ Les exemples les plus proches peuvent cependant être trouvés dans l'expérience des *new towns* anglaises ou de certains cas en Asie ou en Russie.

¹⁸⁷ Houellebecq, Michel. *La carte et le territoire*, Flammarion, 2010.

important de faire ressortir ces divergences dans les histoires racontées au propos des premières années de cette nouvelle structure urbaine.

Enfin, il a été question de montrer dans une troisième partie que la planification ne peut intrinsèquement que difficilement s'adapter à la conjoncture. Et cette troisième partie est particulièrement liée à un cadre chronologique. Là où les deux premières s'intéressaient davantage aux premières années de la ville nouvelle d'Evry (du milieu des années 1960 à la fin des années 1970), les années 1980 sont le théâtre de changements majeurs dans l'aménagement du territoire français par l'Etat. Ce sont les années du recul de l'Etat, de la réduction des ambitions des villes nouvelles, et plus généralement d'un changement profond de paradigme économique, politique et idéologique. Or, on constate que ces éléments n'étaient pas prévus par le plan initial de la ville nouvelle d'Evry. Démographiquement, le programme est surdimensionné ; économiquement, l'Etat opère un retrait assez considérable ; symboliquement enfin, les premières années de l'enthousiasme et de l'euphorie sont passées. Reste plutôt un sentiment qu'il faut achever, si possible rapidement, la réalisation des villes nouvelles.

Et précisément, la fin de ce mémoire s'attarde sur la fin de l'exceptionnalité de cette politique, et sur la sortie progressive d'Evry d'un régime de l'hors-norme vers celui de l'ordinaire. Cela passe par des reconsidérations législatives, juridiques et administratives, mais aussi sur un changement majeur dans la perception que l'on se fait de ces villes nouvelles. Evry devient alors progressivement une ville *comme les autres*, et la tutelle étatique disparaît – « enfin », pourrait-on dire.

Seulement, le problème est plus complexe. La tutelle étatique s'effaçant, la question de la nature même de cette ville persiste, voire se voit être réactualisée. Peut-on décemment considérer une ville, aujourd'hui préfecture et centre local économique, comme une ville *comme les autres*, alors même qu'en 1965, elle n'était qu'un schéma au cœur d'un plan étatique général ? N'est-ce pas là une singularité qui ne peut pas totalement s'effacer ? Ce qu'il y a d'intéressant à aller étudier les documents mémoriels existants sur Evry ou les archives départementales qui y sont liées, c'est que l'on constate bien que cette singularité persiste partout dans les témoignages, les perceptions, les ressentis. Cet héritage existe, demeure.

POST-SCRIPTUM

L'écriture de ce mémoire m'a appris énormément. Sur mes méthodes de travail, sur mes limites aussi. Surtout, il m'a révélé la vérité de lieux-communs que l'on dit habituellement sur les longs processus d'écriture. A la fois, on découvre de nouvelles choses, qu'on ne soupçonnait pas ; et réciproquement, des points qui nous semblaient fondamentaux deviennent en vérité anecdotiques, voire n'apparaissent même pas dans la rédaction finale. Comme tout œuvre où on a longuement pensé l'objet final, sa réalisation suscite des sentiments contrastés. C'est une joie comme une peine, de mettre un point final à une réalisation qui nous a accompagné si longtemps.

Evidemment, ce mémoire m'a beaucoup appris sur Evry elle-même, ou plutôt sur les modalités entourant sa réalisation. Paradoxalement, la réalisation d'un mémoire révèle la vérité d'un autre truisme, à savoir qu'à mesure que l'on agrandit sa connaissance de l'objet étudié, on découvre également l'étendue de son ignorance. On est à la fois plus compétent pour en parler, et davantage égaré face à la vérité du sujet traité. Il devient infiniment plus complexe, plus riche en détail, plus difficile à cerner.

J'ai débuté ce mémoire en ayant une estime relativement négative de l'opération de la ville nouvelle d'Evry, que j'ai plusieurs fois propagé à travers mes discussions auprès de mes amis. Il n'en est désormais plus rien. Toutes les limites pointées par la recherche académique ne peuvent effacer la compréhension sincère que l'on peut faire de l'*hybris* qui a pu saisir les traceurs de villes de cette opération étatique. En vérité, le réel témoigne toujours de son infinie complexité lorsqu'on cherche à le décrypter, et la ville nouvelle d'Evry en est l'illustration la plus claire.

En somme, Evry elle aussi a été, pour moi, une véritable « aventure intellectuelle ». Traversée dans les archives, dans les théories, les commentaires, les lectures académiques. Mais aussi – et surtout-, épopée mentale, interne, entre ce que l'on croit, ce que l'on découvre, ce que l'on défait. Ce fut une belle aventure, de l'ordre de celle qu'il est salutaire de vivre.

BIBLIOGRAPHIE

Articles et ouvrages universitaires :

Barbe, Fabrice, Verien Dominique. « Val-de-Reuil : une utopie à reconstruire », *La ville*, 2011, pp. 315-327.

Berroir, Sandrine, Cattan, Nadine, Saint-Julien, Thérèse. « La contribution des villes nouvelles au polycentrisme francilien : l'exemple de la polarisation liée à l'emploi », *Eres*, n°119, 2004, pp.113-133.

Bloch, Marc. *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, 1931.

Brissy, Yves. *Les villes nouvelles, le rôle de l'Etat et des collectivités locales*, thèse de doctorat, 1974.

Campbell, Joseph. *Le héros aux mille et un visages*, Ed. Oxus, 2010.

De Saint-Pierre, Caroline. « Une nouvelle histoire des villes nouvelles », Ed. Belin, Coll. Genèses, n°105, 2016, pp.163-168.

Doublet, Maurice. « De Paris aux villes nouvelles », *Revenues des Deux Mondes (1929-1971)*, 1969, pp.513-523.

Effosse Sabine, Warnier Bertrand. « Retour sur une action : la politique des villes nouvelles », *Villes en parallèle*, 2017, séminaire Analyse et Politique de la Ville, année 2017-2018, document n°5, pp.5-7.

Girard, Vincent. *C'était la ville nouvelle. Récit de la fondation de Cergy-Pontoise*, Cergy Pontoise/Paris, Établissement public d'aménagement de Cergy-Pontoise/Somogy, 2002.

Godmer, Laurent. « Science politique et cinéma : penser le politique et le local avec Eric Rohmer », Presses de SciencesPo, coll. « Raisons politiques », n°38, 2010, pp.17-30.

Goursolas, Jean-Marc. « Villes nouvelles, laisse béton », *Espace Temps*, numéro 33, 1986, pp.33-40.

Gravier, Jean-François. *Paris et le désert français*, 1947.

Hammou, Karim. « Des raps en français au « rap français » », *Histoire & mesure*, 2009, pp.73-108.

Lefebvre, Henri. *Le droit à la ville*, 3^{ème} édition, 2009.

Lemieux, Cyril. « Problématiser », in *l'Enquête sociologique*, 2012, pp.27-51.

Limonier, Kevin. *L'archipel des savants : histoire des anciennes villes d'élite du complexe scientifique soviétique*, Editions B2, 2018.

Longuet, Jacques. « Quand l'homme devient démiurge ou la prodigieuse histoire de la ville nouvelle d'Evry », in *Mythologie urbaines : les villes entre histoire et imaginaire*, Presses universitaires de Rennes, 2004.

Longuet, Jacques. *Autour d'une cathédrale*, 1995.

Massé, Pierre. *Le plan ou l'anti-hasard*, Gallimard, 1965.

Millier Jean. « Le Schéma Directeur de la Région parisienne », *Vitalité française*, n°482, 1966 pp 125-142.

Morges, Karine. *Les villes nouvelles, laboratoires d'intercommunalité ? Le cas de l'Isle d'Abeau*, mémoire de DESS, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat et Institut d'Urbanisme de Lyon, soutenu en 2003.

Reghezza-Zitt, Magali. *La France dans ses territoires*, Armand Colin, 2^{ème} édition, 2017.

Searl, John. *La construction de la réalité sociale*, 1995.

Sevilla-Buitrago, Alvaro. "Gramsci and Foucault in Central Park : environmental hegenomies, pedagogical spaces and integral state formations", *Society and space*, 2016.

Sontag, Susan. *Sur la photographie*, Christian Bourgois éditeur, 2008.

Steinberg, Jean. « L'aménagement des villes nouvelles », *Annales de géographie*, n°494, 1980, pp.478-486.

Steinberg, Jean. « Rôle et avenir des villes nouvelles d'Ile-de-France », *Annales de géographie*, n°552, 1990, pp.141-151.

Thibaut, Paul. « Evry et autres lieux », *Esprit*, nouvelle série, n°446, 1975, pp.842-845.

Vadelorge, Loïc (dir). *Habiter les villes nouvelles*, Programme interministériel d'Histoire et d'Evaluation des villes nouvelles, 2006.

Vadelorge, Loïc. « Des villes sans histoire », *presse universitaire de France*, vol.33, 2003, pp.21-30.

Vadelorge, Loïc. « La fermeture des Etablissements publics d'aménagement des villes nouvelles françaises », *Vingtième-siècle revue d'histoire*, n°79, 2003, pp. 125-127.

Vadelorge, Loïc. « Le programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles : bilan et perspectives de la recherche historique », *Erès*, numéro 130, 2007, pp.27-40.

Vadelorge, Loïc. « Généalogie d'un mythe : les établissements publics d'aménagement des villes nouvelles », *Erès*, coll. « espaces et sociétés », n°119, 2004, pp.37-54.

Vadelorge, Loïc. « La politique des villes nouvelles. De l'Etat aux collectivités locales (1965-2005) », *Pour mémoire*, n°1, 2006.

Vadelorge, Loïc. « Les villes nouvelles, bornes témoins de la mondialisation urbaine », *Les Cahiers d'Outre-mer*, 2020.

Vadelorge, Loïc. « Mémoire et histoire. Les villes nouvelles françaises », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°98, 2004, pp.7-14.

Vadelorge, Loïc. *Retour sur les villes nouvelles. Une histoire urbaine du XXème siècle*, Paris, Créaphis, coll. « Lieux habités », 2014.

Valade, Bernard. « Variations sur l'urbanisme d'état en région parsienne (1919-1969), *l'année sociologique*, vol.58, 2008, pp.121-142.

Vintenon, Fabien. *L'ensemble selon Guy Lagneau*, mémoire d'architecture de fin d'études à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, Paris, 2020.

Voldman, Daniele. « Les traceurs de ville ont-ils un discours de démiurges ? », in *Gouverner les villes, le rôle de l'Etat et des collectivités locales (1960-2005)*, programme interministériel d'Histoire et d'Evaluation des villes nouvelles, *Le Manuscrit*, 2005, pp.51-67.

Wakeman, Rosemary. *Practising utopia. An intellectual history of the New Town Movement*, Chicago, University of Chicago Press, 2016.

Articles de presse :

Allix, Grégoire. « Michel Boscher, le « père » de la ville nouvelle d'Evry », *Le Monde*, 2008.

Bertrand, Olivier. « Rêves perdus d'une cité idéale. Insécurité, précarité, Evry s'est peu à peu dégradé », *Libération*, 1999.

Morelli, Sébastien. « Evry : les Pyramides, symbole du nouvel urbanisme des années 1970 », *Le Figaro*, 2018.

Piliu, Fabien. « Evry, la ville aux deux visages », *Les Echos*, 2001.

Rondeau, Hugues. « L'avenir perdu des villes nouvelles », *La tribune*, 2015.

Conférences et vidéos en ligne :

Desponds, Didier. « Les villes nouvelles franciliennes : échec ou réussite d'une greffe urbaine majeure ? », Université de Cergy-Pontoise, 2015. Disponible en ligne sur la chaîne Youtube « Université Ouverte » : <https://www.youtube.com/watch?v=KCVex96h7dM>.

Brun, Alexandre. « 1963-2023 : 60 ans d'aménagement du territoire », Université Paul Valéry Montpellier 2021. Disponible ici :

<https://www.youtube.com/channel/UCu5ysAXebfwGVjJjqobFpFg>

Brun, Alexandre. « Les villes nouvelles, quelques repères », Université Paul Valéry Montpellier, 2021. Disponible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=ummDImrAbL4>

INA. « Villes nouvelles : Evry », 2013. Disponible ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=uF2svjAFJmQ>

INA. « Evry ville nouvelle », 2013. Disponible ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=9XVIqGkwY0M>

INA. « Evry perd son statut de ville nouvelle », 2013. Disponible ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=z4oXEOEezsU>

Senaud, Frank. « Histoire de l'architecture 4/5 : 1970, Evry ville nouvelle », chaine Youtube *Préfigurations*, conférence en ligne, 2021. Disponible ici : https://www.youtube.com/2U3lrUwy_eg

Communiqués, rapports et documents administratifs et officiels :

Behar, Daniel, Estebe, Philippe, Gonnard, Sophie pour le Programme interministériel « Histoire et Evaluation des villes nouvelles ». *Les villes nouvelles en Ile-de-France ou la fortune d'un malentendu, revue de la littérature (1965-2000)*, 2002.

Conseil Général d'Essonne. « Faire l'histoire de la ville nouvelle, fonds EPEVRY », notice en ligne.

Darmagnac, André. « Problèmes de réalisation de villes nouvelles en France. Le cas d'Evry », *Bulletin de l'Association de géographes français*, N°362-363, 1968, pp. 125-140.

Délégation générale au district de la Région de Paris. *Avant-projet de programme duodécennal pour la région de Paris*, 1963.

Effosse, Sabine pour le Programme interministériel « Histoire et Evaluation des villes nouvelles ». *Première campagne d'archives orales « acteurs et mémoires des villes nouvelles »*, juin-septembre 2002.

Gamache, Dominique, Grais, Mireille, Nave, Odile pour le Conseil Général de l'Essonne. « Evry, du village à la ville nouvelle XVIIIème – Xxème siècle, dossier pédagogique », 2007.

IAURIF. « 40 ans en Ile-de-France, rétrospective 1960-2000 », *Etudes et Développement de l'IAURIF*, Paris, 2001.

Préfecture de la région parisienne et IAURP, *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris*, 1965.

Témoignages, entretiens, documents mémoriels, citoyens ou associatifs :

Association Mémoire de la ville nouvelle. *Associations d'habitants*, document n°11 de l'association, 2010.

Association Mémoire ville nouvelle. *Associations d'habitants 2*, document n°13 de l'association, 2012.

Association Mémoire ville nouvelle. *L'animation sociale et culturelle au temps des pionniers*, document mémoire n°9, 2008.

Giscard d'Estaing, Valérie. *Démocratie française*, 1976.

Hirsch, Bernard. *L'aménagement de la région parisienne (1961-1969). Le témoignage de Paul Delouvrier accompagné par un entretien avec Michel Debré*, Presse des Ponts et chaussés, 2003.

Textes législatifs :

Code de l'Urbanisme, Livre Ier, Titre préliminaire, Chapitre II, Section 3 « opérations d'intérêt national », article L102-1 à 102-15.

Code de l'Urbanisme, Livre III, Titre premier, Chapitre I, articles L311-1 à 8.

Code Général des Collectivités Locales. Articles 5341-1 et suivants, concernant les transformations des SAN.

Décret n°91-707 du 22 juillet 1991 portant création et organisation provisoire de l'université d'Evry-Val d'Essonne, NOR : MENT9101088D.

Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, NOR : ESRX0757893L.

Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, NOR : INTX9800135L.

Ouvrages religieux :

La Genèse. Edition de 1806.

Hésiode. *Théogonie*, dates exactes inconnues.

Pascal, Blaise. *Mémorial*, 1654.

Œuvres artistiques :

Alkpote. « Pyramides », in *Sadisme et perversion*, French Bakery, 2016.

Baudelaire, Charles. « A une heure du matin », in *Petits poèmes en prose*, 1869.

Houellebecq, Michel. *La carte et le territoire*, Flammarion, 2010.

Koba LaD. «Koba du 7 », in *l’Affranchi*, Def Jam France, 2019.

Koba LaD. *VII*, Def Jam France, 2018.

Naylor, Gloria. *The women of Brewster Place*, Ed. Viking Press, 1982.

Rimbaud, Arthur. « Les Ponts », in *Illuminations*, 1886.

Rimbaud, Arthur. « Le bateau ivre », 1871.

Rohmer, Eric. *L’ami de mon amie*, 1987.

Sauder, Régis. *J’ai aimé vivre là*, 2020.

SOURCES ISSUES DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Auteur inconnu, « M.C ». « A la maison de la Radio : vivre en Ile-de-France », *Le Figaro*, 1979.

Auteur inconnu, « Y.P ». « M. Pisani a quitté le gouvernement », journal inconnu, 1967.

Auteur inconnu. « La création de villes nouvelles : M. Pisani propose la constitution d'un fonds spécial de financement », *L'information*, 1967.

Auteur inconnu. « Les villes nouvelles touchées par la crise : on licencie chez les aménageurs », *Le Matin*, 1979.

Auteur inconnu. « Environnement et urbanisme, une part modeste dans le budget 1980 », *Petites affiches lyonnaises*, archives départementales de l'Essonne, 1979.

Auteur inconnu. « Evry : ville nouvelle vers l'asphyxie », journal inconnu, 1979.

Auteur inconnu. « L'avenir économique de la ville nouvelle : un rapport du Comité économique et social de la région Ile-de-France », *Le Parisien libéré*, 1979.

Auteur inconnu. « La France propose aux Egyptiens son expérience urbanistique », *La Croix*, archives départementales de l'Essonne, 1979.

Auteur inconnu. « La ville nouvelle d'Evry (Essonne) : première pierre (théorique) posée... », *Figaro*, 1967.

Auteur inconnu. « Le développement des villes nouvelles », journal inconnu, 1979.

Auteur inconnu. « Les villes nouvelles posent le problème de la technique financière à utiliser », *Combat*, 1967.

Auteur inconnu. « Les villes nouvelles : il faut poursuivre leur aménagement, affirme le comité économique », journal inconnu, 1979.

Auteur inconnu. « M. Pisani a quitté le gouvernement », *La Gazette*, archives départementales de l'Essonne, 1967.

Auteur inconnu. « M. Pisani visite les chantiers d'Evry », *Les Echos*, 1967.

Auteur inconnu. « Mais où en sont donc les villes nouvelles ? », *Le nouveau journal*, archives départementales de l'Essonne, 1979.

Auteur inconnu. « Une ville de 100 000 habitants est en train de naître à Evry », *La Croix*, archives départementales de l'Essonne, 1967.

Auteur inconnu. « Villes nouvelles : la sauvegarde d'un développement régional cohérent », *Le Figaro*, 1979.

Auteur inconnu. « Vivre en Ile-de-France : les 5 villes nouvelles à la Maison de Radio France jusqu'au 28 octobre », *Le Républicain*, 1979.

Auteur inconnu. « Vivre en Ile-de-France », *Tele-7 jours*, 1979.

Auteur inconnu. « Vivre en Ile-de-France », *Télé-7 jours*, archives départementales de l'Essonne, 1979.

Chatin, Catherine. *9 villes nouvelles. Une expérience française d'urbanisme*, Coll. « Aspect de l'urbanisme », 1975.

Combrisson, Roger. « Le projet « Evry ville nouvelle » sera-t-il en cause ? Une déclaration de M. Roger Combrisson », paru dans un quotidien local, 1967.

Document administratif. Note de service concernant les effectifs de la mission d'Evry, 1966.

Document administratif. *Rapport d'étude. « Evaluation de la campagne publicitaire » collective sur les villes nouvelles*, in dossier du déjeuner presse du 29 novembre 1984.

Document et correspondances administratifs relatifs à la décision du choix du site de la futur cathédrale d'Evry, 1983.

Manan, Joan. « Querelle d'artistes », archives départementales de l'Essonne, 17 avril 1967. Articles d'un journal inconnu sur la venue du Ministre M. Pisani à l'inauguration des travaux d'Evry ville nouvelle.

Plan de localisation des sites hypothétiques du Monastère de la Croix et de la Cathédrale d'Evry. Date précise inconnue, mais antérieur à 1983.

Trey, Pierre. « La construction de la ville nouvelle d'Evry n'est-elle qu'une « aventure intellectuelle » ? », *Le Monde*, 1967.